



La Revue Séquentielle

n°142

23 Novembre 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

FAUT-IL FLOUTER LES VISAGES DES POLICIERS?



Le dessin

La phrase

« Le besoin de punir la populace locale est visiblement plus important que celui de la soigner, la nourrir et l'habiller »

Iain Levison



Vous avez dit « complot » ? : Le symptôme d'une dépossession

Frédéric Lordon – Le Monde Diplomatique – Juin 2015

« En voir partout ; n'en voir nulle part : en matière de complot, la discussion évite rarement l'un de ces deux écueils symétriques. Quand les cinq grandes firmes de Wall Street, en 2004, obtiennent à force de pressions une réunion, longtemps tenue secrète, à la Securities and Exchange Commission (SEC), le régulateur des marchés de capitaux américains, pour obtenir l'abolition de la « règle Picard » limitant à 12 le coefficient de levierisation globale des banques d'affaires, il faudrait une réticence intellectuelle confinante à l'obturation pure et simple pour ne pas y voir l'action concertée et dissimulée d'un groupe d'intérêts spécialement puissant et organisé. Des complots, donc, il y en a — celui-là, par exemple, d'ailleurs tout à fait couronné de succès. Sans doute ne livre-t-il pas à lui seul l'intégralité de l'analyse qu'appelle la crise financière, et c'est peut-être là l'une des faiblesses notoires du conspirationnisme, même quand il pointe des faits avérés : son monoïdéisme, la chose unique qui va tout expliquer, l'idée exclusive qui rend compte intégralement, la réunion cachée qui a décidé de tout. Exemple-type de monoïdéisme conspirationniste : Bilderberg (ou la Trilatérale). Bilderberg existe ! La Trilatérale aussi. Ce n'est donc pas du côté de l'établissement de ce(s) fait(s) que se constitue le problème : c'est du côté du statut causal qu'on leur accorde... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/06/LORDON/53070>



Les vandales de la santé

Fakir – Septembre-Octobre 2017

« Montpellier : Sanofi détruit une usine neuve. Incroyable mais vrai... La société Sanofi a lancé il y a quelques semaines sur son site de Montpellier le démantèlement d'un bâtiment flambant neuf. Un certain effacement parmi les chercheurs a accompagné l'annonce de la démolition puisque cette unité, achevée en 2012 et qui n'a jamais servi, aura coûté 107 millions d'euros ! L'objectif de Sanofi est de disposer, d'ici à la fin de l'année, d'une structure sans toit ni fenêtre afin d'éviter, notamment, le paiement de la taxe foncière sur le bâtiment, évaluée à 1 million d'euros. ». Xavier Tabary, directeur du site : « Depuis 2014, ce projet a fait l'objet d'une communication régulière auprès des collaborateurs. Ce bâtiment n'a pas servi, personne n'y a apporté un supplément d'âme. Dans ma feuille de route, il m'a été donné un certain nombre de dossiers à traiter, dont celui-ci. L'important, c'est de le faire en cohérence avec les collaborateurs. Ensuite, c'est la vie d'un grand groupe. » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur https://fakirpresse.info/les-vandales-de-la-sante?fbclid=IwAR33J1YdYWQtzVlJ0dbbcRba-Mbf_oIzFrV6fvAqVK16y3WUA3QZoiS36o

Les violences faites aux femmes PAR des aidant.e.s : oubliées ? Impensées ? Peu abordées !

Protection-critiques.org – 16 novembre 2020

« Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est une date où se réunissent et se mobilisent tous les acteurs engagés contre ces violences, avec une prégnance du thème de la violence conjugale. C'est en général l'occasion, dans des réunions en Préfecture ou au niveau national, lors de conférences ou colloques, de dire deux choses : Combien il faut continuer le combat - combien "nous" (association X, service Y, institution Z, etc.) avons bien travaillé. Les besoins de soutien financier (le plus souvent) sont énoncés devant les financeurs qui en réponse rappellent à quel point ils font déjà beaucoup car ils ont bien conscience que.. etc. Ce rituel est au moins utile pour souligner l'importance du sujet et la nécessaire mobilisation de toutes et tous pour en réduire la prévalence. Après ce moment, chacun s'en repart vers une conférence ou une exposition et autres actions de sensibilisations sur le sujet. Dans ces réunions : Un implicite : "nous travaillons bien mais les autres devraient s'améliorer". Un sujet souvent oublié : celui de la violence des aidant.e.s, des atteintes aux femmes que produisent celles et ceux qui ont pour fonction d'aider ces femmes à en sortir... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.protections-critiques.org/post/les-violences-faites-aux-femmes-par-aidant-e-s>



Création d'un corps révolutionnaire

Virginie Despentès – Centre Pompidou – 16 octobre 2020

« Je suis devenue un camp pénitentiaire à moi toute seule avec des frontières de partout, entre ce qui est bien et ce qui est mal, entre ce qui me plaît et ce qui me déplaît, entre ce qui me sert et ce qui me dessert, entre ce qui est bénéfique et ce qui est morbide, ce qui est permis et ce qui est interdit. Toutes les propagandes me traversent et parlent à travers moi, je ne suis imperméable à rien et j'en ai marre de surveiller ce que je dis sans même avoir le temps de m'en rendre compte. Je n'ai pas besoin que la police me nasse, je me nasse toute seule, je n'ai pas besoin d'un couvre-feu pour m'enfermer en moi, je n'ai pas besoin de l'armée sous mes fenêtres pour surveiller ce que je pense parce que j'ai intériorisé tellement de merdes qui ne servent à rien. Je rampe sous des barbelés parfaitement inutiles mais que j'ai avalé et j'en ai marre de prétendre que j'ai la force de les repérer et de les pulvériser alors qu'ils me lacèrent à chaque pas, rien ne me sépare de la merde qui m'entoure... » Voir la vidéo en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.youtube.com/watch?v=oW40C42Bzxo>





Paris, le 19 novembre 2020

Madame Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Madame la ministre,

Nos organisations souhaitent vous interpeller de façon unitaire concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et plus largement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans la Fonction publique où les femmes sont majoritaires à 62,5%, ces enjeux sont fondamentaux et correspondent à des fortes attentes des personnels.

La Fonction publique se doit d'être exemplaire aussi bien pour l'ensemble des agent.es que dans les moyens accordés à celles et ceux qui exercent des missions publiques véritables leviers pour une égalité réelle.

Les mobilisations organisées les 21 et 25 novembre 2020 autour de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes sont un temps fort d'interpellation des pouvoirs publics et des employeurs dans lequel nous nous inscrivons pleinement.

La détermination est grandissante pour ne pas laisser la « grande cause du quinquennat » cantonnée à de simples intentions sans lendemain.

La crise sanitaire et économique que nous vivons ne doit pas être un prétexte pour occulter le combat pour faire de l'égalité une réalité dans la vie et au travail, bien au contraire !

L'importance et l'utilité des emplois à prédominance féminine, notamment dans le secteur du soin et du lien aux autres ont été mis en lumière : leur revalorisation et la reconnaissance de la pénibilité doivent être des priorités pour la Fonction publique.

Le gel persistant du point d'indice, le recours massif à la précarité et à la flexibilité de l'emploi, l'individualisation de la rémunération, des carrières ou de la mobilité, les réformes en cours supprimant les CHSCT sont autant de choix qui aggraveront les inégalités. Pourtant, plus que jamais une démarche intégrée d'égalité doit guider les décisions politiques.

Les violences conjugales et intrafamiliales sont en recrudescence et l'isolement des victimes est accru en situation de confinement. Les risques de harcèlement sexuel en ligne sont plus importants... Ces réalités exacerbées nécessitent la mobilisation de tous et toutes pour protéger les victimes et leur accorder des nouveaux droits dans le cadre du travail.

Dans la Fonction publique, les dispositifs de signalement des violences, harcèlement et discriminations pourtant obligatoires sont loin d'être mis en place pour l'ensemble des agent.es de la Fonction publique et les négociations sur les plans d'action égalité avec un axe obligatoire sur cette thématique sont loin d'être engagés dans de nombreux secteurs alors qu'ils doivent être élaborés au plus tard le 31 décembre 2020.

Les cellules d'écoute psychologiques doivent être développées.

Au-delà de ces dispositifs désormais inscrits dans la loi, nous tenons à rappeler que la responsabilité des employeurs publics est d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des agent.es, obligation renforcée en cas de harcèlement sexuel. Leur responsabilité est en effet engagée en cas d'absence de mesures de prévention préalable et de mesures immédiates pour faire cesser le harcèlement dès qu'ils en sont avertis.

En présentiel ou en télétravail, les employeurs doivent identifier et prévenir les risques et mettre en place une organisation de travail adaptée aux circonstances. Des mesures immédiates pour la prévention et la protection des victimes doivent être mises en place et une politique de prévention du harcèlement en ligne entre agent.es mais aussi de la part des usagers doit être engagée.

Plus généralement, la Fonction publique doit généraliser la prévention, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des agent.es. Il est important d'avoir une attention particulière sur les facteurs de risque comme le travail de nuit, l'isolement ou la précarité. Les prérogatives des CHSCT doivent être renforcées et leur future suppression abandonnée ! Des référent.es au sein de ces instances doivent être élu.es en leur sein et bénéficier de moyens.

En situation de télétravail, il est impératif de permettre la saisine directe des élu.es CHSCT et CT par les agent.es et d'informer les agent.es sur les dispositifs et procédures en cas de violences sexistes et sexuelles.

La protection fonctionnelle (protection, accompagnement, réparation) doit être renforcée et effective, ce qui est loin d'être le cas sur de nombreux lieux de travail.

De nouveaux droits doivent être accordés aux victimes y compris celles de violences conjugales et intrafamiliales comme par exemple des absences rémunérées pour effectuer leurs démarches, l'aménagement de leur travail pour une mise à l'abri, la réduction du temps de travail, une protection contre le licenciement, l'accès à un logement d'urgence, des avances sur traitement, des dispositifs d'action sociale...

De nombreux services publics sont essentiels pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail : inspection du travail, santé, éducation,

justice, police, travail social, action sociale... Les manques de moyens en termes d'emploi et de formation ne peuvent plus être une fatalité ! Il est impératif de débloquer dès maintenant des financements à la hauteur des besoins pour des politiques publiques ambitieuses et volontaristes.

La convention contre le harcèlement et la violence dans le monde du travail gagnée en juin 2019 a été ratifiée aux Iles Fidji, en Uruguay et récemment en Argentine. De nombreux pays sont engagés dans le processus de ratification mais rien en France ! Cette convention et la recommandation qui l'accompagne fixent des orientations qui doivent au plus vite être appliquées y compris pour les agent.es de la Fonction publique. Nous comptons sur votre engagement pour porter au sein du gouvernement la ratification de cette convention.

Les enjeux majeurs évoqués dans ce courrier nécessitent action rapide et importante ainsi que des échanges urgents et approfondis. C'est pourquoi, sans méconnaître le moins du monde les outils où un dialogue intervient déjà, nos organisations syndicales sont immédiatement disponibles pour débattre avec vous de leurs propositions ainsi que celles dont vous ne manquerez pas d'être porteuse au nom du gouvernement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Marc Canon
Secrétaire Général de la
CGT Fonction Publique



Benoit Teste
Secrétaire Général de la FSU



Pascal Kessler
Président de la FA-FP



Gaëlle Martinez
Déléguée Générale de Solidaires
Fonction publique





FSU Territoriale
104, rue Romain Rolland
93260 LES LILAS - 01 41 63 27 59
[contact @snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr)
www.snuter-fsu.fr



Communiqué de presse

Financement du RSA : Oui à la solidarité nationale, mais pas à n'importe quel prix

Lundi 9 novembre 2020, la presse a annoncé que le Premier ministre ouvrait la porte à une renationalisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) en Seine-Saint-Denis, à titre expérimental, à partir de 2022.

Transféré aux Départements en 2004, le versement du RSA devait faire l'objet d'une compensation par l'Etat. Cependant, alors que le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter en raison d'années de politiques d'austérité qui ont creusé les inégalités et aggravé la pauvreté, le reste à charge pour les Départements, en particulier en Seine-Saint-Denis, ne cesse d'augmenter. Ce sont aujourd'hui 20 à 30 départements qui sont dans une situation financière critique.

Cette « renationalisation » a déjà eu lieu à Mayotte, en Guyane et à La Réunion dans le cadre des Lois de Finances 2019 et 2020. Pour la Seine-Saint-Denis et d'éventuels Départements volontaires, c'est la future Loi « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration » (loi 3D) qui servirait de cadre légal. Cela pourrait alors sonner comme une victoire et le rétablissement d'une forme de justice.

Si le modèle déjà à l'œuvre est retenu, l'Etat reprendrait non seulement le financement du RSA mais également l'ensemble des compétences liées pour les déléguer immédiatement à la CAF, qui assurerait l'instruction des dossiers, le suivi et le contrôle des droits, ainsi que l'orientation des bénéficiaires, à la place du Département.

Cette expérimentation s'inscrit en effet dans la volonté du gouvernement de créer un grand service public de l'insertion (SPI) piloté par l'Etat,

adossé à un revenu universel d'activité (RUA). Ce RUA remplacerait à terme le RSA et l'ensemble des minima sociaux, y compris ceux liés au handicap, au logement et à l'âge, qui seraient alors également conditionnés à une recherche d'activité. L'objectif explicite de ce SPI est de recentrer l'accompagnement des allocataires sur le retour à l'activité au détriment des autres dimensions de l'accompagnement social.

Dans un contexte de crise économique appelée à durer et de chômage massif, le risque est grand pour que cette priorité ait pour conséquence un durcissement des contrôles afin d'inciter les bénéficiaires, potentielle main d'œuvre à bas coût, à reprendre n'importe quel type d'activité au prétexte de relancer l'économie et de réduire la dépense publique.

Loin d'être une victoire de la solidarité, cette renationalisation du RSA porte ainsi en elle le risque d'une nouvelle défaite sociale.

Si la FSU Territoriale considère que l'égalité entre les territoires passe par un dispositif national de solidarité, elle estime que l'Etat ne doit pas reprendre la main sur les politiques publiques portées par les collectivités territoriales pour faire des bénéficiaires du RSA une variable d'ajustement économique. C'est pourquoi la FSU Territoriale revendique :

- **L'augmentation immédiate des minima sociaux, dont le RSA ;**
- **L'extension du RSA aux moins de 25 ans ;**
- **Une politique volontariste d'amélioration de l'accès aux droits pour lutter contre le non-recours des potentiels bénéficiaires ;**
- **Les moyens humains et financiers d'un accompagnement social fondé sur les besoins des allocataires et le maintien dans leur emploi des agent-es en poste ;**
- **La compensation intégrale par l'Etat des dépenses sociales obligatoires des Départements.**

A Montpellier, les leçons de laïcité du nouveau maire

Elu en juin, le socialiste Michaël Delafosse continue son travail de professeur d'histoire-géographie et enseigne trois heures par semaine. «Libération» est allé assister à un cours. Au programme: les Lumières, la tolérance, et le blasphème.

Par
RACHID LAÏRECHE
Envoyé spécial à Montpellier
Photo **THÉO COMBES**

Les grandes tragédies accouchent de toutes sortes de douleurs. Chacun les évalue, les assimile en regard de sa propre expérience. L'assassinat de Samuel Paty a bousculé les consciences. La figure d'un professeur de collège convoque la mémoire du plus grand nombre. Les souvenirs des cours d'école refont surface. Comme après chaque attaque terroriste, certains politiques mènent leurs vendettas personnelles. Après le drame de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), la gauche s'est de nouveau interrogée sur son rapport à l'islam. Un après-midi, on a composé le numéro du nouveau maire socialiste de Montpellier. Et la discussion a vite bifurqué hors du terrain politique.

Michaël Delafosse, 43 ans, est également professeur d'histoire-géographie dans un collège de sa ville. *«Je suis maire mais j'ai gardé une classe de quatrième parce que je ne voulais pas arrêter l'enseignement. C'est important pour moi. Forcément, lorsqu'un professeur de ma génération qui enseigne la même matière et le même programme que moi à des gamins d'un âge équivalent est tué, ça résonne d'une autre manière»*, lâche-t-il, froidement. L'édile de la cité héraultaise répète: *«Ça aurait pu être moi.»* La conversation s'achève avec une promesse: celle d'assister à l'un de ses cours.

CHEVALIER DE LA BARRE

Vendredi 13 novembre: Michaël Delafosse accompagné de son «chat» (sa femme) dépose ses «loulous» (ses enfants) à l'école. Une habitude familiale. Le maire et la directrice d'hôpital s'organisent pour



Michaël Delafosse dans sa classe du collège Fontcarrade, vendredi.

que la famille passe du temps ensemble. Chaque moment compte. Le professeur – qui enseigne trois heures par semaine – ne cesse de s'arrêter dans la longue montée qui sépare l'école de ses enfants de son collège. L'édile raconte ses plans pour la ville et bavarde avec les passants. Un cycliste, un parent d'élève ou un commerçant qui tire la langue à cause de ce foutu virus. Un sens du contact qui fait dire à ses opposants et ses amis que le maire a un côté «Chirac».

Les portes du collège «populaire» Fontcarrade s'ouvrent : les élèves masqués grimpent les escaliers dans le brouhaha. On s'installe au fond de la classe. Le cours commence. Michaël Delafosse enseigne depuis une vingtaine d'années. Le longiligne affiche le même look depuis ses débuts : costume et cravate. Une forme de «respect» pour la profession, justifie-t-il. Les élèves sont calmes, posés, tandis que l'enseignant ne cesse d'arpenter la pièce. Il ne donne aucun répit : «*Merci de sortir le devoir que vous aviez à faire à la maison. Et je passe entre les rangs pour regarder.*» Une biographie de Voltaire, au programme. Il circule entre les tables, lit au-dessus des épaules et parfois livre à voix haute une citation du philosophe. Puis, à la fin de sa tournée, il prend une craie et écrit le nom des penseurs majeurs des Lumières.

Les élèves ne découvrent pas leur existence. Montesquieu ? Une fille au premier rang dit : «*C'est celui de la séparation des pouvoirs.*» Rousseau ? Un garçon qui garde son manteau interroge : «*Ce n'est pas celui qui parlait de l'école et de l'éducation ?*» Voltaire ? Le mot «respect» revient souvent. Le socialiste préfère «tolérance». Michaël Delafosse invite un cas concret dans son cours : le 28 février 1766, le chevalier de La Barre, 19 ans, est condamné par le présidial d'Abbeville, pour «*impiété, blasphèmes, sacrilèges excrables et abominables*», à avoir la langue tranchée, à être décapité et brûlé. Les élèves écoutent. Posent des questions sur le mot «torture». Le professeur n'esquive pas : il conte les «*supplices subis*» par le jeune chevalier de La Barre.

POLÉMIQUE POLITICIENNE

La veille, attablé à l'heure du dîner en notre compagnie, il est revenu sur la mort de Samuel Paty : «*C'était un vendredi, une élue de la mairie m'a envoyé la photo de la tête de mon collègue. Sur le coup je n'ai rien compris.*» Ce soir-là, la colère gronde face à la barbarie alentour, puis l'émotion et la douleur, surtout. Pas question de participer à un hommage ou d'allumer des bougies, réagit-il au début. Les jours passent. Le courroux cède la place à l'envie de se rassembler. Place de l'Opéra de Montpellier, des collégiens, lycéens et étudiants ont lu l'article 11 de la Constitution avec l'artiste Grand Corps Malade.

Michaël Delafosse s'est toujours imaginé professeur d'histoire-géographie. Il ne sait pas trop pourquoi. C'est comme ça. Le socialiste – qui est engagé depuis la fac – a débuté en Seine-Saint-Denis. Il a fait des

remplacements à Villemomble, Aulnay-sous-Bois et au Blanc-Mesnil. Les sentiments s'entremêlent. Il garde en tête les difficultés, la violence, les rires et les succès. Les défaits font également partie du jeu. «*Comme les médecins ou les pompiers, on ne peut pas toujours gagner. De temps à autre, on voit un gamin sur le fil et il finit par tomber. Ce n'est jamais facile à vivre, parfois, on pleure ou on dort mal la nuit... mais c'est comme ça, c'est notre métier*», conclut-il fataliste.

On tente de toucher un nerf avec une question sur la difficulté d'enseigner certaines matières dans les établissements des quartiers populaires. Il grimpe dans les tours. Michaël Delafosse lâche des «ignares» et «ignorants» au sujet des commentateurs sur les plateaux télé. Le professeur d'histoire-géographie livre quelques anecdotes, comme lorsqu'un jeune à Aulnay-sous-Bois lui dit que le 11-Septembre, c'est de la flûte : «*J'ai pris le temps de lui expliquer après le cours, tranquillement, avec des faits, des images.*» Il s'irrite encore : «*Comment peut-on dire que nous ne pouvons pas enseigner la Shoah ? C'est faux. Evidemment, il y a eu des collègues en difficulté mais dans la très grande majorité des cas, les professeurs parlent de tous les sujets et il y a un dialogue nourri avec les élèves.*»

A propos de dialogue, quelques voix s'élèvent à l'extérieur du collège. Une partie de l'opposition municipale reproche au nouveau maire son manque d'échanges. Samedi matin : la gauche tendance insoumise se pointe devant la gare Montpellier-Saint-Roch. La conseillère municipale Alenka Doulain et le militant Rhany Slimane décrivent Michaël Delafosse comme un politicien chevronné qui maîtrise principalement le sens de la communication. Selon eux, il marcherait sur les brisées de l'ancien bourgmestre (1977-2004) de la ville, décédé il y a dix ans. «*Georges Frêche a imaginé Montpellier et depuis personne ne propose autre chose, Delafosse n'invente rien. Il veut tout faire comme lui*», pourfend Rhany Slimane. Les deux trentenaires rappellent avec un petit sourire en coin que l'ancien hiérarque continuait, lui aussi, à enseigner durant ses nombreux mandats à la mairie.

Ces derniers temps, une polémique politicienne s'est invitée dans la ville. Le maire a mis en place, comme annoncé pendant sa campagne, une charte de la laïcité que les associations doivent signer avant toute demande de subventions. Un collectif, composé de citoyens et de politiques, a vu le jour pour s'opposer à cette convention. Ils y voient un index pointé en direction des musulmans. La loi 1905 suffit, rétorquent-ils. Rhany Slimane comprend la fronde : «*C'est de la communication. Le maire a profité des attentats pour en parler partout dans la presse car c'est un sujet qui va dans le sens du vent.*» Alenka Doulain poursuit : «*Cette charte divise et c'est malheureux. Mais attention, nous ne sommes pas dans la démagogie, Delafosse peut*

«Comme les médecins ou les pompiers, on ne peut pas toujours gagner. De temps à autre, on voit un gamin sur le fil et il finit par tomber.»

Michaël Delafosse

aussi faire de bonnes choses comme le fait de mettre en place des aides aux devoirs gratuites pour les élèves, afin que l'Etat joue pleinement son rôle dans l'éducation.

Le maire lève les yeux en l'air face aux accusations. Il propose un cours d'histoire pour rappeler les origines de la laïcité afin de souligner la place de la gauche. «*Je ne m'attaque pas à une religion contrairement à une partie de la droite et de l'extrême droite. Chacun a le droit de croire ou non, de pratiquer ou pas, tant que ça reste dans la sphère privée. Je suis pour la tolérance et notre charte respecte la loi de 1905*, dit-il avant de plonger dans l'eau. A la piscine, tout le monde sait que les shorts et les caleçons sont interdits mais il y a tout de même le règlement à l'entrée. C'est ce que je fais avec la charte, elle représente le règlement.»

«ESPOIR» ET «GAMINS FORMIDABLES

A l'intérieur du collège, c'est plus calme. Le cours touche bientôt à sa fin. Michaël Delafosse propose à ses élèves de lire un texte de Voltaire. Le philosophe dénonce la «*barbarie*» de la France après la mort du cheva-

lier de La Barre. En bas du texte, une note : l'auteur a écrit ce texte à Genève, en Suisse. L'enseignant explique que Voltaire a dû traverser la frontière car les risques étaient nombreux à l'époque. Il demande lesquels aux élèves qui lâchent en vrac des «*torture*», «*guillotiner*», «*prison*», «*mort*»... «*Censure*», la bonne réponse, n'arrivera jamais. Le professeur l'explique rapidement et promet de revenir dessus la prochaine fois.

Michaël Delafosse range ses affaires dans son cartable. On fait le point avec lui avant que le professeur ne revête sa panoplie de maire. Lorsqu'on le lance sur la photo de classe, il rétorque : «*Je ne regarde jamais la couleur de mes élèves.*» Par contre, lorsqu'il raconte ses nombreuses anecdotes, il aime citer les prénoms pour en souligner la diversité. Le professeur fait des gestes de la main pour se replonger dans son cours. Il revient sur le moindre détail. Parle souvent «*d'espoir*» et de «*gamins formidables*» qui vivent parfois dans le «*dur*» à l'extérieur de l'établissement.

L'heure tourne. Michaël Delafosse lâche d'un air confiant : «*Les élèves comprennent la complexité de l'histoire. Vous avez vu, aujourd'hui, on a parlé de liberté d'expression, de la pression du religieux. Ils savent tous que ça approche, que bientôt nous allons parler de ce qu'on a vécu en France ces dernières années et ça se passera très bien. En prenant le temps, on fait les choses comme il faut.*» Dans une époque où la nuance et le temps long ont été remplacés par l'immédiateté ravageuse, l'élus s'interroge souvent face à la montée de la violence. Il s'inquiète aussi lorsqu'il pense à la crise sociale qui grossit. Le professeur, lui, est un poil plus optimiste. ♦

RETROUVEZ

DESINTOX

DANS 28 MINUTES

PRESENTE PAR ELISABETH QUIN

DU LUNDI AU JEUDI A 20H05 SUR

arte

AVEC

Libération



IDÉES/

La route menant à Tende détruite après le tempête Alex, qui a touché la vallée de la Roya, le 16 octobre.

PHOTO LAURENT CARRÉ



«Aucun territoire n'est à l'abri du risque, il faut une réponse collective, politique et solidaire»



Nous ne sommes pas condamnés à vivre une succession de crises environnementales... Pour la géographe Magali Reghezza-Zitt, plus que des plans d'urgence, il faut faire des choix en amont, de façon démocratique.

Plus de six semaines après les ravages de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes, les dégâts sont matériels et psychologiques, beaucoup d'habitants se demandent s'ils reviendront. Que faire face aux changements environnementaux ? Face aux catastrophes naturelles et aux pandémies ? Comment s'en remettre, comment vivre avec ce risque ? Magali Reghezza-Zitt, géographe et directrice du Centre de formation sur l'environnement et la société de l'École normale supérieure (ENS), s'est spécialisée sur les notions de risque, de vulnérabilité, et de résilience. La géographe propose de repolitiser la notion de risque. Et plutôt que des plans d'urgence ordonnés au jour le jour, présenter des réflexions collectives et démocratiques.

La catastrophe dans la vallée de la Roya a été présentée comme du jamais-vu, cet événement est-il imprévisible ?

Les phénomènes, qui se sont produits dans les vallées de la Tinée, de la Roya et de la Vésubie, sont certes intenses et ils n'ont jamais atteint ces proportions depuis que l'on mesure ce type d'événements météorologiques. Mais les épisodes méditerranéens sont toujours très violents et ils se produisent régulièrement dans ces territoires, même s'ils ne frappent pas toujours au même endroit. Le 2 octobre, il y a eu une conjonction de deux événements : le phénomène méditerranéen et la tempête Alex qui a aggravé les choses. Le réchauffement climatique a probablement joué et jouera dans l'avenir, car les eaux de la Méditerranée sont de plus en plus chaudes.

Mais il n'y a aucun effet de surprise pour les hydrologues ou pour les climatologues qui observent ces phénomènes sur des temps longs. Au contraire, quand on regarde la récurrence de ces pluies et des crues qu'elles entraînent sur les Alpes-Maritimes, sur le Var ou le Languedoc-Roussillon, on n'est pas étonné. **Le changement climatique entraîne-t-il une plus grande fréquence de ces catastrophes ?**

Ces événements vont être de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses. Les facteurs locaux, les particularités du relief, la végétation, la variabilité du climat sont trop nombreux pour qu'on puisse prévoir précisément quand et comment arrivera la prochaine catastrophe. Les scénarios envisagés dépendent tous de l'importance du réchauffement climatique : s'il est

de quatre degrés au lieu de deux degrés, tout change, avec de très gros effets de seuil sur les intensités, et donc les dommages. Les études doivent croiser aussi les évolutions climatiques avec les évolutions démographiques. Une partie des processus naturels est conditionnée au réchauffement climatique, mais le coût humain et financier dépend lui beaucoup de la démographie du lieu.

Quels sont les territoires menacés ?

Tous les littoraux, de Menton à Dunkerque, avec des alertes fortes sur les côtes basses et dans les DOM-TOM. Le problème se posera aussi à l'intérieur des terres, avec les torrents de montagne ou des crues des grands fleuves. Aujourd'hui, un Français sur quatre, soit 17 millions de personnes, vit en zone inondable, soit par la mer, soit par les fleuves, soit par les nappes phréatiques, soit par le ruissellement urbain.

Que faire ? Désertiser certaines zones trop dangereuses ?

De plus en plus de territoires vont être touchés par les risques d'inondation. On ne peut pas tous les abandonner ! On touche là la vraie question : celle de l'habitabilité des territoires. Quel est le prix humain, économique et social que nos sociétés sont prêtes à payer pour continuer d'habiter certaines zones avec une sécurité maximale ? Est-on prêt à accepter des dommages matériels qui seront de plus en plus inévitables ? Est-on prêt à évacuer à chaque fois, souvent pour rien, les habitations pour limiter le coût humain ? Cela risque d'être la condition pour continuer d'habiter certaines zones. La sécurité n'a pas le même prix selon les territoires ; car le risque n'est pas également réparti.

La non-occupation ou l'abandon de certains territoires vulnérables peut aussi coûter très cher ?

Certaines zones fragiles sont très actives économiquement et habitées de façon dense. Donc il faudrait renoncer à des ressources économiques importantes et, même ainsi, comment reloger tout le monde ? Le coût de l'abandon d'un territoire, si dangereux soit-il, peut être plus important que le coût de son occupation. L'abandon d'un territoire peut aussi avoir un coût environnemental (des risques d'incendie accrus). On peut abandonner certaines zones littorales qu'on décide de rendre à la mer. Certaines zones peuvent être occupées par des activités non permanentes. Certains sites industriels ou zones agricoles doivent être préservés encore un temps, d'autres seront protégés coûte que coûte, parfois il suffit de construire autrement. Il va y avoir des arbitrages entre le besoin de logements, le maintien des ●●●

«Un Français sur quatre, soit 17 millions de personnes, vit en zone inondable, soit par la mer, soit par les fleuves, soit par les nappes phréatiques, soit par le ruissellement urbain.»

●●● activités économiques, le coût du déplacement des activités et des populations et celui des protections et des dommages en cas de catastrophes. Il faudra aussi modifier tous nos comportements, se déplacer autrement, cultiver la terre autrement, construire autrement... Les efforts demandés vont peser sur les ménages, les entreprises et les territoires. Il faut anticiper pour accompagner et atténuer les effets négatifs de ces adaptations, qui seront subis si on ne fait rien. L'expérience montre que nos sociétés réagissent au coup par coup, souvent quand la crise est déjà là. Cela fait plus de quarante ans qu'on alerte sur les constructions en zones inondables, et ce indépendamment du changement climatique.

On pourrait avoir le même constat sur le Covid-19 ?

On ne s'est pas assez préparé à un risque de pandémie pourtant annoncé depuis longtemps, avec les expériences du Sras et du H1N1 en Asie. Aujourd'hui, on mesure à quel point l'anticipation et la préparation en amont sont importantes pour ne pas subir.

De la même façon, si on ne met pas suffisamment, dès maintenant, de moyens pour lutter contre le réchauffement climatique et pour se préparer à ses conséquences, on va beaucoup subir ! Et, malheureusement, ce sont toujours les mêmes qui souffrent des effets du dérèglement climatique ou de la pandémie : les populations vulnérables, pauvres, exclues, âgées... Que ce soit pour le Covid-19 ou pour les inondations, je suis toujours très choquée par la stigmatisation des victimes. Dans de nombreux cas, ceux qui habitent les zones inondables sont souvent comme ceux qui contractent le Covid-19 en travaillant, ils n'ont rien choisi, ce sont des contraintes économiques et sociales qui les exposent.

Il faut, dites-vous, «repolitiser le risque» ?

Le changement climatique nous concerne tous. Aucun territoire n'est à l'abri du risque, il faut donc une réponse collective, politique et solidaire. Les territoires déjà fragilisés socialement et économiquement seront très vulnérables. Tous nos actes et toutes nos décisions ont des conséquences pour les autres, y compris pour ceux et pour celles qui ne sont pas encore nés. Le réchauffement climatique va nous obliger à réfléchir à un nouveau contrat social. Heureusement, nous sommes dans un pays où la prise en compte de l'intérêt général reste, je l'espère, au fondement de notre démocratie. Et l'intérêt général n'est pas que la somme des intérêts particuliers. Nous sommes dans un pays qui a su mutualiser le risque grâce à l'assurance maladie, l'assurance vieillesse... Le risque environnemental est un risque qui appelle de nouvelles formes de solidarités. Arrêtons de prendre les gens pour des imbéciles au motif que les sujets sont complexes. La Convention citoyenne a montré que des questions, qui sont très compliquées, peuvent être appropriées par les citoyens, à condition qu'on prenne le temps d'expliquer, de présenter des points de vue contradictoires et qu'on laisse ensuite à chacun la liberté de décider en toute connaissance de cause.

Et sur l'environnement ?

La France n'est pas sur la bonne trajectoire en matière d'atténuation du risque climatique, et reste en retard sur l'adaptation. Les coûts de l'inaction seront faramineux. C'est une responsabilité morale et politique à prendre aujourd'hui. Nous ne sommes pas condamnés à vivre une succession de crises, économiques, sociales, terroristes, environnementales... Le réchauffement climatique ne doit pas être qu'«anxiogène, il peut être l'occasion de refonder notre démocratie, d'innover, de retisser du lien social comme on le voit dans certains territoires.

Le débat démocratique met à jour les dissensus, les contradictions, et c'est heureux. Le débat, ce n'est ni l'inaction ni la polémique. Ni les philosophes, ni les scientifiques, ni les experts ne peuvent (ni ne veulent) se substituer à la décision politique. Ils sont, en revanche, là pour apporter des éléments de compréhension et des connaissances pour alimenter le débat démocratique. La catastrophe n'est jamais certaine, il faut juste savoir ce qu'on est prêt à mettre en œuvre pour éviter qu'elle survienne, protéger les plus faibles. Il faut assumer les conséquences de nos choix au lieu de subir celles de notre absence de choix. ◀

Recueilli par
CATHERINE CALVET



PHILOSOPHIQUES

Par
HÉLÈNE L'HEUILLET
Psychanalyste, maîtresse de conférences
à l'université Paris-Sorbonne

Du nécessaire «manque de respect»

Si tout ce qui nous déplaît est irrespect, offense, l'argument s'use, et la critique, par essence irrévérencieuse, ne peut plus s'exercer.

Cinq minutes de retard à un rendez-vous, quelques mots échangés avec un voisin ou une voisine durant une réunion, une salutation oubliée par distraction... et le verdict tombe : «Manque de respect». Le respect, entend-on, est d'être ponctuel, d'attendre son tour pour prendre la parole, de prendre garde à toujours dire «bonjour» et «merci» ou à s'excuser d'exister à la moindre incartade. On convoque la loi morale universelle pour tout manquement mineur. Ce n'est assurément pas ce que Kant avait en tête en formulant «l'impératif catégorique», lui, qui prenait soin de distinguer la moralité de la simple politesse ou de la pure discipline tenues pour simplement négatives – car dotées d'une fonction seulement répressive. On pourrait, certes, considérer ces élargissements du devoir inconditionnel comme des progrès dans la prise en compte de la personne d'autrui. Malheureusement, on peut aussi soupçonner dans cette élévation du niveau d'exigence des interactions sociales un ravalement du respect à une norme comportementale, et même une subversion de celui-ci. Si le respect doit pacifier la vie sociale, le rappel constant de celui-ci est un motif considérable de tension et d'agressivité. Le rappel au respect fonctionne comme un rappel à la loi et comme un rappel à l'ordre. Il entretient un climat paranoïaque dans lequel chacun est invité à se demander si celui ou celle qui se tient en face de lui ne l'aurait pas par mégarde offensé. On ne passe sur rien, on ne tolère aucun des heurts qui constituent pour

tant la relation ordinaire à autrui. On n'est capable d'aucune empathie à l'égard de celui qui ne se serait pas conduit comme on le désire. L'argument du respect intimidé, provoque la honte et érige la susceptibilité en intuition éthique. Il éveille en chacun la sauvagerie d'un surmoi panoptique jamais satisfait du niveau de perfection atteint par un sujet pourtant la plupart du temps prompt à s'accabler de reproches. En prenant à la racine les entorses à la bonne conduite, se rend-on mieux capable d'éradiquer les graves atteintes à la personne d'autrui dont notre monde nous livre une multitude d'exemples ? On peut en douter. Cela crée au contraire un écran de fumée sur l'exploitation, la réification et l'instrumentalisation, sur la généralisation de la surveillance et de l'espionnage jusque dans la vie intime des couples et des familles, ou sur l'infériorisation

Le rappel au respect fonctionne comme un rappel à la loi, à l'ordre. Il entretient un climat paranoïaque dans lequel chacun est invité à se demander si celui qui se tient en face de lui ne l'aurait pas par mégarde offensé.

persistante des membres des minorités et des femmes. Manquer de respect, c'est insulter, proférer des attaques personnelles, déprécier, discriminer. Les manques réels de respect ne peuvent plus être jugés à l'aune de cette notion si celle-ci se confond avec un simple code social. A force d'user de l'argument du respect, on l'use. On rêve d'une vie sociale harmonieuse mais on ferme les yeux sur la violence qui se perpétue dans le même temps. L'argument du respect est bien souvent invoqué pour condamner ce qui nous déplaît.

Il est vrai que je peux parfois me sentir visé-e par l'intermédiaire de la culture, de la classe sociale, de la catégorie dont je relève. Il est vrai que, pour certaines de nos identifications personnelles, nous appartenons, que nous l'assumions ou non, à un groupe. Nous n'existons pas seul-e-s. Si une personne du groupe dont je fais partie est injustement attaquée, je le suis aussi nécessairement par l'intermédiaire du trait commun que je partage avec elle. Même une proposition générale peut alors me paraître s'appliquer particulièrement et directement à moi, qui suis ainsi fondé-e à me tenir pour personnellement offensé-e. Et même s'il n'y a là que des effets d'image, on sait ce que la lutte pour l'image a apporté aux processus d'émancipation.

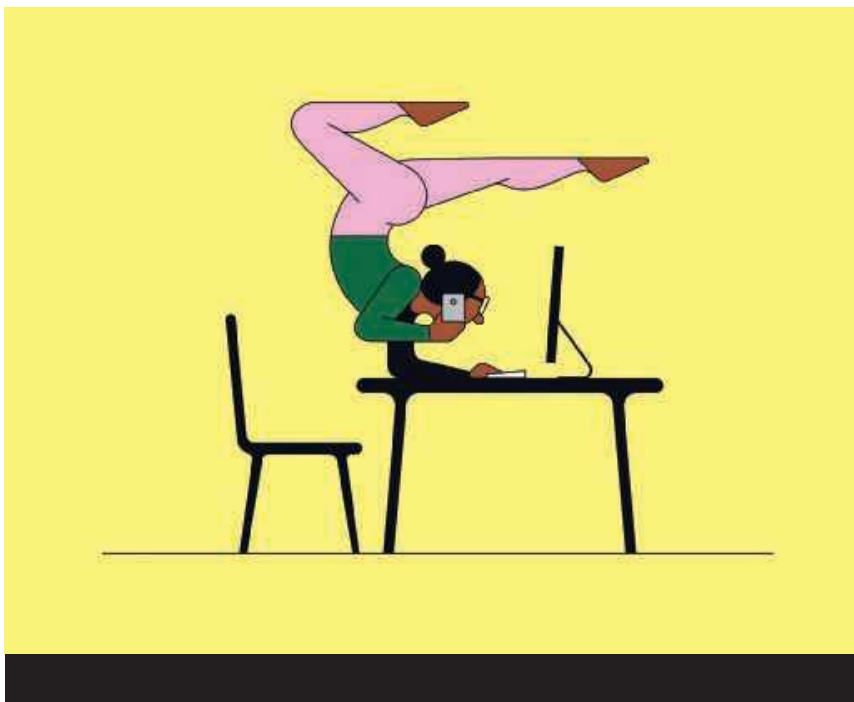
Mais on sait aussi dans quelle aliénation enferme l'identification à l'image, serait-elle la sienne propre. Je ne suis pas l'image qu'on renvoie de moi et n'ai aucun pouvoir sur elle. Si un effort m'incombe, c'est bien plutôt celui de m'en détacher. On s'alarme actuellement à juste titre d'une proposition de loi sur les images policières. Si tout ce qui déplaît est irrespect, la fonction critique ne peut plus s'exercer. La critique est irrévérencieuse. Pour espérer faire surgir des questionnements, il faut pouvoir compter sur la faculté de chacun-e à se décoller un peu de soi-même. Les identifications fondamentales d'un sujet humain sont toujours beaucoup plus complexes que la reconnaissance dans un trait possédé en commun avec d'autres. Le vrai respect est un art de la bonne distance qui est aussi distance avec soi-même. ◀

Cette chronique est assurée en alternance par Michaël Fessel, Sandra Laugier, Frédéric Worms et Hélène L'Heuillet.



Avoir plusieurs vies pour surmonter la crise

Emploi. La génération slashers revisite la pluriactivité pour valoriser les expériences plutôt que la carrière et contourner la précarité. Rencontre au Portugal avec des trentenaires touche-à-tout.



— **Jornal de Negócios**
Lisbonne

C'est parce qu'ils font plusieurs choses à la fois qu'ils utilisent le slash, la barre oblique typographique, pour se décrire. Mariana Cáceres est illustratrice/tatoueuse, Gonçalo Vicente coach/ostéopathe/formateur. Soraia Tomás est infirmière/DJ, Filipa Costa orthophoniste/danseuse. Tous ont la trentaine, et plusieurs identités professionnelles. Appartenir à la génération slashers, c'est placer les expériences avant la carrière, donner la priorité au sens plus qu'au statut social. Et en temps de crise, cela peut être une planche de salut.

Elle a toujours eu envie de faire du dessin. Mariana Cáceres, 28 ans, a hésité un temps entre des études d'architecture et de design et a fait un tour du côté de la restauration d'œuvres d'art.

Elle est finalement entrée en filière dessin à la faculté des beaux-arts de Lisbonne, tout en étudiant l'illustration et la bande dessinée à l'Ar. Co, un centre d'art et de communication visuelle. C'est après qu'est venu le tatouage. Devenir illustratrice/tatoueuse n'était pas un plan de carrière, c'est le fruit du hasard. Mariana est entrée un jour chez un tatoueur alors qu'elle accompagnait un ami. "J'aime bien tes dessins, ça te dit d'apprendre à tatouer ? lui a-t-on proposé. Ça a commencé comme ça, à partir de rien."

"Je n'attendais rien, et aujourd'hui encore, par moments, j'en reviens pas, je me dis : 'Ouah, je fais beaucoup de tatouage, en fait !'" La jeune femme possède un style bien à elle, un coup de crayon facilement reconnaissable, qu'elle décline sur une affiche, dans un journal ou sur la peau. Il y a quatre ans qu'elle a arrêté de faire des

mi-temps dans des bars et des restaurants pour payer ses factures. Choisir entre l'illustration et le tatouage n'est pas dans ses projets : Mariana Cáceres appartient à une génération qui vit dans l'"envie de faire plus de choses", d'"expérimenter" – mais aussi dans la précarité.

Plan B. "On a tous un slash quelque part ! Être juste illustratrice ou juste tatoueuse, c'est très compliqué", explique-t-elle. Quand on a ni poste fixe ni contrat, être un travailleur multicare donne une certaine liberté et l'assurance d'un plan B si besoin. Ces dernières années, raconte Mariana, c'est grâce au tatouage qu'elle a pu voyager et travailler à Berlin et ailleurs (les échanges entre salons sont communs dans la profession). En 2020, il a fallu survivre au confinement : "Pendant la pandémie, les salons de tatouage

ont fermé. Du coup, je me suis remise à faire davantage d'illustration."

Le terme slashers apparaît pour la première fois pour désigner la polyvalence dans le travail en 2007, dans un article du *New York Times* signé de la journaliste Marci Alboher. Depuis, c'est toute une génération slashers qui est apparue : elle a donné son nom à un ouvrage signé Susan Kuang, paru en 2016 [en chinois, non traduit en français], et a même eu droit en Chine à un festival, nous apprend le média *Jing Daily*. C'est que l'appellation convient bien à ces milléniaux, jeunes adultes aujourd'hui âgés de 20 à 35 ans,

"On a tous un slash quelque part ! Être juste illustratrice ou juste tatoueuse, c'est très compliqué."

Mariana Cáceres,

ILLUSTRATRICE/TATOEUSE

qui se distinguent par un haut niveau d'études et travaillent en indépendants dans différents métiers à la fois.

Si la description recoupe largement, dans les pays occidentaux, la réalité ancienne, et assez hétérogène, des free-lances, elle renvoie en Chine à une élite urbaine plus homogène, qui a fait le choix de l'indépendance et du cumul d'expériences pour ne pas avoir à s'enfermer dans une seule carrière professionnelle.

"Le free-lance est assez banal dans le contexte occidental, alors qu'en Chine c'est un phénomène beaucoup plus disruptif", explique Carolina Afonso, spécialiste en marketing et professeure à l'Institut supérieur d'économie et de gestion de l'université de Lisbonne. Pour cette génération de Chinois, "the coolest identity is to have more than one", affirme *Jing Daily* – "être multicare est le summum du cool". Dans l'empire du Milieu, les slashers sont ainsi près de 80 millions, pour la plupart diplômés de l'enseignement supérieur et habitants des grandes villes. Cette population en pleine croissance se distingue aussi par ses choix de consommation, qui font d'elle un défi pour les marques. Comme la plupart des milléniaux, elle apprécie "l'engagement des marques" et aspire à des "expériences nouvelles".

Comme le rappelle Carolina Afonso, la période précise de

↳ Dessin de Harry Haysom, Royaume-Uni

naissance des milléniaux ne fait pas l'objet d'un consensus. "Mais être un millénial est au fond moins une question d'âge qu'une affaire de style de vie", estime Carolina Afonso. Un style de vie marqué par une existence professionnelle qui, au lieu de se vivre par séquences successives, s'autorise le cumul de fonctions. "Ce n'est pas la profession qui les définit – d'où le slash, qui permet la juxtaposition." Ces jeunes gens "valorisent beaucoup le développement personnel et les compétences relationnelles, connaissent la valeur de l'argent et s'intéressent de près à la culture, aux enjeux écologiques, à l'éthique des marques, autant de choses plus importantes à leurs yeux que le statut social."

Sortir du lot. Ce que nous confirme Gonçalo Vicente, slashers de 27 ans. "Maintenant, je préfère acheter moins, mais je veux que ça ait du sens. Les chaussures sont un bon exemple : je cours moins après l'esthétique ou la mode, je ne cherche pas la marque la plus connue, mais celle qui propose des chaussures vraiment bien dessinées pour le pied, qui m'aident à préserver la santé de mes pieds." Ce coach/ostéopathe/formateur était encore récemment chef d'entreprise. "J'ai une licence en sciences du sport de la faculté de motricité humaine de l'université de Lisbonne, et le coaching a toujours été une passion pour moi, mais surtout je n'aime pas ne rien avoir à faire."

Le tourisme était ces trois dernières années une autre de ses activités annexes : Gonçalo avait des parts dans une entreprise de tuk-tuks, qui a mis la clé sous la porte à cause du Covid-19. Sa passion pour l'anatomie et la physiologie est en revanche intacte. Il s'est tourné vers l'ostéopathie pour y trouver des connaissances thérapeutiques qui complètent ses compétences d'entraîneur dans son offre de coaching personnalisé, en salle et ailleurs. Gonçalo Vicente assure aussi, à la Fitness Academy Portugal, des formations qui donnent accès à la qualification professionnelle d'entraîneur personnel. L'objectif pour lui, plus que de cumuler les identités ou les métiers, est de sortir du lot. Les jeunes actifs sont de plus en plus souvent multicaretes, et Gonçalo aspire à pouvoir se présenter comme "thérapeute du mouvement" – et à supprimer un autre slash de sa présentation.

Ostéopathie et coaching sportif "sont des domaines complémentaires", explique-t-il.

Pour Vítor Sérgio Ferreira, chercheur en sciences sociales à l'université de Lisbonne, l'emploi du terme "génération" n'est pas pertinent - "comme si tous les jeunes étaient identiques !" D'autant, rappelle-t-il, que "ces concepts (milléniaux, génération X, génération Y, génération Z) reposent presque toujours sur des recherches étrangères ; or les phénomènes ne surviennent pas partout en même temps, ni sous la même forme." Il prend l'exemple des fameux baby-boomers : "Au Portugal, la Seconde Guerre mondiale a eu des conséquences démographiques limitées. Pour nous, le vrai tournant a été la révolution des œillets, en 1974."

Cela dit, le sociologue ne jette pas le slash avec l'eau du bain. C'est une tendance qui "se vérifie concrètement, et elle est le produit social du néocapitalisme". Dans un monde marqué par des évolutions technologiques permanentes, la main-d'œuvre se doit d'être "la plus flexible et la plus polyvalente possible".

Doubles journées. "Par rapport à ce que la sociologie du travail connaît depuis longtemps sous le nom de 'pluriactivité', le phénomène du slash ne décrit rien de nouveau. C'est un concept très associé à des conditions de vulnérabilité sociale", rappelle Vítor Sérgio Ferreira. C'est la nécessité, plus que l'envie, qui explique que le Portugal compte 16,5 % de travailleurs indépendants, et beaucoup d'actifs faisant des doubles journées, comme le montrent les données de l'Institut portugais de la statistique. Si le chiffre est retombé à 154 300 au deuxième trimestre 2020 en raison de la pandémie, près de 226 000 Portugais cumulaient deux emplois en 2019, soit 4,6 % des actifs.

Dans la catégorie free-lance et plus proche aussi de la génération slashers, Vítor Sérgio Ferreira cite l'exemple de jeunes évoluant dans le milieu artistique, qu'il a rencontrés dans le cadre de ses recherches sur "les nouveaux métiers de rêve". "Dans le tatouage par exemple, auparavant, les professionnels ne faisaient que ça. Aujourd'hui, ce sont des jeunes issus de filières artistiques, qui sont aussi designers, ou autre chose. L'idée est qu'une compétence, par

exemple le dessin, est applicable à plusieurs activités professionnelles, décrit le sociologue. Les métiers manuels deviennent plus glamours et plus valorisés. Aujourd'hui, dire 'Je suis cuisinier' ou 'Je suis brasseur', ça n'évoque plus du tout la même chose qu'il y a vingt ans, il y a une nouvelle dimension créative."

Pour autant, si être multicarte et faire plusieurs choses en même temps peut être un choix, "cela dépend toujours des conditions de vie, insiste-t-il. Le capitalisme néolibéral a besoin d'individus polyvalents. Il y a tout un discours autour de l'indépendance, autour des soft skills, ou compétences relationnelles, qui sont des compétences transversales... Aujourd'hui on valorise la polyvalence et l'adaptabilité, deux qualités que le slasher pousse à l'extrême." Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Cette polyvalence apporte-t-elle vraiment plus de sécurité en temps de crise ? "Les individus sont le produit de leur époque. Ce discours est dans l'air du temps et satisfait aux besoins du capitalisme néolibéral. C'est bien pour certains individus, mauvais pour d'autres. Cela dépend toujours d'où l'on part. Si la personne vient d'un milieu favorisé, elle va voir comme une chance le fait de pouvoir ainsi multiplier les expériences. Dans le cas contraire, la flexibilité est surtout synonyme de précarité. Tout dépend du contexte social."

Internet joue un rôle clé dans le phénomène slasher. Soraia Tomás, 27 ans, est infirmière/DJ à Coimbra. Elle étudie la démocratisation des applications thé-

"Le phénomène du slash est un concept très associé à des conditions de vulnérabilité sociale."

Vítor Sérgio Ferreira,
SOCIOLOGUE

rapeutiques du cannabis pour l'association [100 % en ligne] Portugal Medical Cannabis. La jeune femme a aussi été vendeuse de hamburgers végétariens, sous sa propre enseigne. Elle se revendique comme une jeune slasher dans un monde globalisé et numérique, mais la polyvalence des plus jeunes n'est pas à ses yeux un phénomène de génération. "Autrefois, les gens étaient plus combatifs, dit-elle. Pour avoir deux identités professionnelles ou plus, il faut travailler

beaucoup, y mettre beaucoup d'énergie, d'abnégation, et beaucoup de jeunes n'ont pas cette constance."

Elle a toujours alterné sans problème ses nuits à l'hôpital et son travail derrière les platines dans les soirées et les raves, et aujourd'hui elle n'est plus embarassée par ses tatouages et ses piercings quand elle porte sa blouse d'infirmière. Sa polyvalence lui a permis de continuer à avoir des revenus pendant la pandémie alors que ses cachets de DJ avaient disparu, faute de soirées. "Après un diplôme de spécialisation, j'avais décidé de démissionner pour ne plus travailler qu'à temps partiel, et j'ai même pensé me faire embaucher comme infirmière sur une croisière pour me constituer un pécule", se rappelle la jeune femme. Mais la pandémie est passée par là, et Soraia a dû revoir ses projets. Elle ne manque pas de travail, et elle a trouvé dans sa passion pour l'étude du cannabis thérapeutique, qu'elle a découvert lorsque sa grand-mère était malade, la motivation dont elle avait besoin.

Revendiqué. Filipa Costa elle aussi a vu son existence chamboulée par la pandémie. Cette orthophoniste/danseuse âgée de 30 ans avait pris l'habitude de partager son temps entre la scène et sa clinique, à Guimarães. Mais depuis mars, les concerts de musique populaire portugaise qu'elle accompagnait se sont faits rares. "J'ai juste pu décrocher quelques cachets pour la télévision."

Elle qui pratique intensément la danse depuis qu'elle a 12 ans a suivi des formations dans des domaines variés et appartient aussi à une compagnie de danse orientale régulièrement sollicitée pour des événements. Filipa Costa a pensé à la pédiatrie avant de se tourner vers des études d'orthophoniste. Les études universitaires ont toujours été le "plan A" pour elle, mais elle est tout aussi fière de contribuer à diffuser la danse orientale et la danse folklorique. Ce qui avait commencé comme un petit boulot à l'adolescence alliant l'utile à l'agréable est devenu une deuxième casquette professionnelle. Filipa Costa se revendique comme slasher et entend le rester : "Aujourd'hui, entre l'une et l'autre de mes casquettes, je n'ai aucune intention de choisir."

—Helena Viegas
Publié le 16 octobre

LA LETTRE
TECH



Tous les quinze jours,
l'actualité de la Silicon
Valley vue des États-Unis

PHILIPPE COSTE, à New York

L'ennemi Dominion et les migrants du Twexit

Donald Trump redouble d'imagination. Dans un tweet daté du jeudi 12 novembre, le futur ex-président des États-Unis accuse carrément Dominion, l'un des plus grands fournisseurs américains de machines électroniques de vote, d'avoir "effacé 2,7 millions de voix" lors des dernières élections et d'avoir transféré illégalement 221 000 suffrages pro-Trump à Joe Biden en Pennsylvanie. Bien évidemment, ce réquisitoire ne repose sur rien. Le journal **The Hill** publie le tweet de démenti immédiat de Dominion et rappelle que le fleuron de la high-tech électorale fournit des machines et des logiciels à 28 États - dont l'Ohio et la Floride, tous deux gagnés par Donald Trump. Dominion a dû aussi réagir officiellement à des attaques pernicieuses prétendant qu'une mise à jour "suspecte" de logiciel aurait eu lieu la veille des élections, et que l'entreprise serait de connivence avec l'extrême gauche, car prétendument liée aux familles de Nancy Pelosi, présidente démocrate de la Chambre des représentants, et de la sénatrice de Californie Dianne Feinstein. C'est archi faux, mais ce délire diffamatoire de la Maison-Blanche reflète une stratégie. Dominion a passé un contrat énorme avec la Géorgie pour équiper tous ses bureaux de vote, or des élections sénatoriales décisives

auront lieu dans cet État le 5 janvier, qui pourraient donner aux démocrates le contrôle des deux chambres du Congrès. La campagne de Donald Trump n'a d'autre but que de jeter aussi le doute sur la régularité de ce prochain scrutin, au cas où les résultats seraient, là encore, défavorables aux républicains.

Parler ou MeWe ?

Au même moment, les pro-Trump émigrent par millions. Le **New York Times** rapporte qu'ils quittent en masse Twitter et Facebook pour s'abonner à d'autres réseaux sociaux qui, eux, ne s'ingénient pas à "censurer" leur prose en y apposant des mises en garde ou à fermer leurs comptes en cas de propos racistes ou d'appels à la violence. Selon le site de la télévision **WXYZ**, les adeptes du nouveau mouvement Twexit, (la sortie de Twitter), rejoindraient en priorité Parler, un réseau social fondé en 2018 et financé par le milliardaire Robert Mercer, gros bailleur de fonds de l'extrême droite, et dont l'audience est passée de 4,5 millions à 8 millions d'abonnés en quelques jours. Le site MeWe fait lui aussi recette, et Rumble, un concurrent de YouTube fort de 60 millions de visiteurs, annonce qu'il pourrait en gagner 15 à 30 millions de plus ce mois-ci. Dans ces paradis de la liberté d'expression, les fans de Donald Trump palabreront sans entraves. Mais ne risquent-ils pas de s'ennuyer dans ce vase clos idéologique ? Shannon McGregor, chercheuse au Center for Information, Technology and Public Life, se pose la question : "S'il n'y a personne avec qui se quereller, pas de journalistes ou d'institution médiatique à contrer, combien de temps cela va-t-il durer ?" —



SUR NOTRE SITE

courrierinternational.com

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir chaque mardi **La Lettre tech.**

ÉDITORIAL

Par
ALEXANDRA
SCHWARTZBROD

Affligeant

L'affaire du site Bridgestone de Béthune est affligeante. D'abord parce que tout indique, comme nous le révélons dans ces pages, que la maison mère japonaise a orchestré elle-même la fuite de l'activité de cette usine vers d'autres implantations européennes du groupe pour mieux «tuer» son site français dont la productivité était devenue trop faible. Une faillite sciemment et froidement organisée. Ensuite parce que la même histoire semble se répéter année après année : les politiques poussent des cris d'orfraie alors qu'ils étaient informés depuis un certain temps de la liquidation prochaine de l'usine, puis signent leur impuissance en faisant le dos rond – a fortiori en période électorale. Souvenons-nous de Continental, Florange, Goodyear... Autant de luttes emblématiques, parfois violentes, qui ont chaque fois meurtri le pays. Et la coloration politique du président alors en fonction n'y a jamais rien changé. C'est arrivé sous Chirac (Metaleurop) comme sous Sarkozy (Continental), Hollande (Florange) ou Macron. C'est la face sombre de la mondialisation : les entreprises vont là où le travail coûte le moins cher et la France, dans ce domaine, n'est pas la mieux placée ; les acquis sociaux, qui servent d'amortisseurs en période de crise – comme actuellement – font parfois fuir des investisseurs en quête de main-d'œuvre moins coûteuse et peu regardants sur les conditions de travail. Faut-il instaurer des barrières douanières comme aux États-Unis ? Renforcer la loi Florange de 2014 qui oblige toute entreprise de plus de 1000 salariés à chercher un repreneur ? Créer un vrai ministère de l'Industrie qui suive pas à pas tous ces sites vitaux pour le tissu régional ? Harmoniser le coût du travail en Europe ? Tout doit être tenté car les dégâts humains, à l'arrivée, sont colossaux. ◀

Bridgestone Béthune

Chronique d'une mort orchestrée

Un document émanant de la direction européenne du manufacturier de pneus, que «Libération» s'est procuré, expose sans filtre la logique financière qui a scellé le sort de l'usine du Pas-de-Calais.

ENQUÊTE

Par
JÉRÔME LEFILLIÂTRE

La fin de l'usine Bridgestone de Béthune (Pas-de-Calais) est tristement exemplaire d'un processus bien connu : une entreprise mondialisée cherchant la rentabilité à tout prix délocalise vers des pays où la rémunération des ouvriers est moins lourde et la fiscalité plus légère, accélérant sans états d'âme la désindustrialisation d'un territoire déjà marqué au fer par la litanie des plans sociaux... Jeudi, le groupe Bridgestone a donc confirmé la fermeture de son site de Béthune le 1^{er} avril 2021. Cette décision sans appel entraînera la destruction de 863 emplois directs. C'est une histoire de mondialisation malheureuse, qui fait écho à des événements survenus dans la même industrie du pneumatique il y a quelques années, au détriment des salariés de Continental à Clairoix (Oise) et de Goodyear à Amiens

(Somme). L'agitation des pouvoirs publics n'y a rien fait. Le 16 septembre, les ministres du Travail et de l'Industrie, Elisabeth Borne et Agnès Pannier-Runacher, et le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, disaient dans un communiqué commun «contester la brutalité, la pertinence et les fondements» du choix de Bridgestone. Les mêmes ont élaboré un contre-plan pour maintenir l'activité à Béthune, nécessitant 100 millions d'euros d'investissement pour sauver environ 500 emplois. Après examen, le leader mondial des pneus a rejeté ce scénario alternatif.

La détermination du groupe japonais est expliquée, argumentée, justifiée dans un document interne confidentiel, rédigé par la direction de sa filiale européenne en septembre, que s'est procuré Libération. Une note d'une centaine de pages, bourrée de chiffres, de graphiques et d'informations, dont les résultats

financiers de l'usine de Béthune, son niveau de performance industrielle et l'analyse de la concurrence. Ce texte offre une plongée rare et saisissante dans la brutalité de la réalité industrielle contemporaine, avec toute la froideur clinique et comptable du capitalisme. Il assume sans barguigner l'extinction du seul site de production français de la multinationale, qu'il présente comme la suite inévitable d'une tendance partagée dans le secteur du pneu : «Après avoir ouvert de nouveaux sites industriels en Europe de l'Est pour accompagner la migration des constructeurs automobiles, les leaders historiques du marché ferment de nombreuses usines [...] en Europe de l'Ouest, considérées comme non compétitives dans l'environnement actuel.» Clair et net.

Le discours de Bridgestone est rodé : l'usine ferme car elle n'est pas rentable. Si l'activité était poursuivie, «on continuerait à perdre de l'argent sur chaque pneu produit», a redit Laurent Dartoux, le patron de la filiale européenne, à la Voix du Nord. Quel est le problème ? Il ne s'agit pas d'une décroissance du marché. Les ventes de pneus ont progressé en Europe entre 2007 et 2019 – certes, à un rythme lent de +0,8% par an –, pour passer de 357

à 391 millions d'unités. Pour les grands noms du secteur (Bridgestone, Michelin, Continental, Goodyear, Pirelli), le vrai souci vient de la concurrence exercée par de jeunes fabricants asiatiques, surtout chinois, mais aussi indiens ou coréens. Ces nouvelles marques comme Linglong, Apollo ou Nexen, ont pris des parts de marché importantes avec leurs pneus très bon marché : elles sont passées de 6% des ventes mondiales en 2000 à 25% en 2018. L'Europe a particulièrement subi ce déferlement, surtout après que les États-Unis ont voulu freiner ces nouveaux acteurs en instaurant en 2015 à leurs frontières des taxes douanières importantes sur les pneus. Les ouvriers de Bridgestone sont aussi les victimes de l'incapacité de l'Union européenne à se protéger.

ENTRÉE DE GAMME

Les nouvelles marques asiatiques se sont développées de façon agressive sur le créneau d'entrée de gamme, les pneus dits «LRD» (Low Rim Diameter), inférieurs à 18 pouces (45 centimètres) de diamètre. C'est la spécialité de Béthune, dont la capacité de production est positionnée à 80% sur ce segment. Pas le plus porteur : le marché automobile européen est tiré depuis





Marche en soutien aux salariés de Bridgestone, à Béthune, le 4 octobre.
PHOTO STÉPHANE DUBROMEL

quinze ans par la croissance des ventes de voitures SUV, ces faux 4×4 de ville, et des véhicules haut de gamme. Ceux-là ont besoin de pneus «HRD» (High Rim Diameter), supérieurs à 18 pouces.

Prise entre ces deux évolutions de fond, l'usine française de Bridgestone souffre. Selon la note consultée par *Libération*, son chiffre d'affaires a reculé depuis 2017, passant de 180 millions d'euros cette année-là à 165 millions en 2019. Et son résultat opérationnel «hors ajustement» est tombé dans le rouge: le site a enregistré 28 millions d'euros de pertes cumulées ces trois dernières années. Pour le groupe japonais, qui évoque la crise de 2020 liée au Covid comme un simple facteur aggravant, ces résultats sont le signal d'une «surcapacité» de production structurelle et de la nécessité de réduire son «empreinte industrielle». A la différence de ses grands rivaux, Bridgestone, rappelle la note, «n'a pas fermé d'usine de fabrication de pneumatiques en Europe depuis des décennies». Façon de dire qu'il est temps de rattraper le retard.

Ces chiffres sont-ils fiables? «Nous ne les contestons pas», dit Stéphane Ducrocq, avocat de l'intersyndicale, qui dénonce néanmoins un «affaiblissement cal- Suite page 4

«Ce n'est pas le groupe qui va nous dire qui va reprendre le site»

Le président Les Républicains des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, assure que la décision de Bridgestone de fermer Béthune était «prévüe de longue date».

Xavier Bertrand, le président de la région des Hauts-de-France, où est située l'usine Bridgestone, ancien ministre du Travail de Nicolas Sarkozy et candidat à la future élection présidentielle, a été omniprésent dans ce dossier. Il est adepte du coup de gueule, pour porter, dit-il, «la colère des salariés» contre une multinationale japonaise à qui il veut faire payer son départ au prix fort.

Vous accusez les dirigeants de Bridgestone d'avoir organisé «un assassinat prémédité». Pourquoi?

En mai 2019, l'accord de performance collective est repoussé par le personnel et je me de-

mande alors si le groupe ne va pas en tirer profit pour décider de la fermeture de l'usine. Je propose alors au directeur du site, Philippe Burnage, de cofinancer une étude sur la modernisation du site, la région s'engageant à cofinancer les investissements nécessaires. Bridgestone n'a pas donné suite, et je suis persuadé que le scénario était déjà écrit. En novembre 2019, j'obtiens une réunion à Bercy. Lors de celle-ci, la direction européenne nous dit, les yeux dans les yeux, que la situation est tendue sur le marché du pneu mais qu'il n'est pas question de fermer Béthune. Sauf que leur stratégie était prévue de longue date, la signature de l'accord n'aurait pas changé les choses puisqu'il n'y avait qu'un faible montant d'investissements prévus. Je suis convaincu que le rôle de M. Burnage n'est pas celui d'un directeur, mais d'un liquidateur.

Ne trouvez-vous pas qu'il existe peu de moyens de pression sur la direction de Bridgestone?

Ne nous racontons pas d'histoire. Quelqu'un qui veut partir, qui ne veut pas investir, il n'y a aucune législation au monde qui l'en empêche. Mais nous sommes en France, et on ne jette pas les salariés comme des Kleenex! Nous avons des moyens pour obtenir le maximum, à la fois pour les salariés et pour le territoire, pour recréer des emplois et permettre le rebond économique.

Lesquels?

L'Etat, via la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, a le pouvoir de ne pas accepter un PSE [plan de sauvegarde de l'emploi, ndr] qui n'est pas à la hauteur des capacités du groupe. Pour l'instant, Bridgestone met 120 millions d'euros sur la table. La somme peut sembler conséquente vu de l'extérieur, mais par rapport au préjudice subi, le compte n'y est pas. La direction du groupe pensait qu'on serait moins mobilisés avec la crise sanitaire... Je souhaite qu'une entreprise qui emploie un ex-Bridgestone obtienne que Bridgestone finance une partie des premières charges sociales. Bien souvent, les salariés nous disent «vous allez recréer de l'emploi, mais ce ne sera pas forcément pour nous». La direction doit prendre cet engagement.

La direction de Bridgestone annonce avoir des repreneurs potentiels pour le site, une obligation que lui impose la loi Florange. Qu'en pensez-vous?

Quand Bridgestone et ses conseils nous disent qu'ils ont contacté plus de 600 entreprises... c'est facile de faire un simple mail. Florange est une loi de circonstance, et sur de nombreux points on sait pertinemment qu'elle est incomplète. Il faudrait assurer une meilleure couverture des salariés en attendant qu'ils retrouvent un emploi, et avoir une contribution plus importante des entreprises qui ferment dans de telles conditions.

Pour l'instant, la direction de Bridgestone nous dit la main sur le cœur qu'elle serait tout à fait disposée à accueillir un fabricant de pneus concurrent. Excusez-moi, j'ai envie de me pincer! Une entreprise qui a décidé de partir a encore la possibilité de freiner ou d'empêcher la reprise par d'autres concurrents. On l'a vu avec Whirlpool. Il n'est pas question que l'Etat et les collectivités soient exclus des discussions, ce n'est pas Bridgestone qui va nous dire qui va reprendre le site. Nous créons une task force avec l'Etat et la communauté d'agglomération, qui se réunit dès la semaine prochaine.

Quel est votre rapport avec la direction de Bridgestone?

Je ne leur fais plus confiance depuis longtemps; je suis prêt à changer d'avis s'ils changent enfin d'attitude. Mais quand l'annonce de la fermeture du site est faite aux salariés via un vidéo, que les dirigeants européens n'ont daigné se déplacer que la semaine dernière, que les dirigeants japonais disent «ce n'est pas

nous, c'est la direction Europe qui gère», tout cela n'est pas acceptable. J'ai rarement vu une telle attitude, une telle froideur.

Y a-t-il une impuissance de l'Etat et des pouvoirs publics?

Aujourd'hui, il y a 120 millions d'euros sur la table et zéro emploi sur le site en juin. Si nous obtenons plus que 120 millions et que demain et après-demain il y a des centaines d'emplois avec de nouvelles entreprises sur ce site, alors ça vaut la peine de se battre.



REUTERS
INTERVIEW

Recueilli par
STÉPHANIE MAURICE
Correspondante à Lille



Les délégués CGT Jean-Luc Ruckebusch, Bruno Wable et Christian Duchateau à Béthune, le 21 septembre. PHOTOS STÉPHANE DUBROMEL

Suite de la page 3 culé» de l'usine. Ces résultats n'ont en vérité pas beaucoup de sens. Le site de Béthune n'a pas de service commercial propre pour lui trouver de nouveaux débouchés. Son seul client est, par convention, sa société-holding, Bridgestone Europe, installée à Bruxelles, qui lui passe commande en fonction de la demande. Un contrat de «prix de cession interne» lie les deux entités: la seconde achète les pneus fabriqués par la première à un tarif couvrant le coût de production, assorti d'une «marge» de 7% et, si cela ne suffit pas pour être dans le vert, d'un «ajustement» comptable permettant à la filiale française d'être bénéficiaire en façade. Ensuite, Bridgestone Europe vend les pneus moulés à Béthune à ses clients, des constructeurs automobiles ou des réseaux de distribution, avec une marge beaucoup plus importante. Celle-ci est imposée en Belgique, où la fiscalité des entreprises est plus douce qu'en France.

SÉPARATION JURIDIQUE

Ce système de «prix de transfert» n'a pas toujours eu cours. Encore récemment, l'usine de Béthune et la division commerciale de Bridgestone en France étaient regroupées dans une seule entité juridique, forte de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires. D'après un autre document financier consulté par Libération, les deux activités ont été dissociées en janvier 2019 et la division commerciale a été directement intégrée à Brid-

gestone Europe, au risque d'affaiblir le site industriel du Pas-de-Calais. Parce que sa fermeture était déjà actée à l'époque? «*Ils ont préparé le terrain, croit savoir Stéphane Ducrocq. Pour nous, la fermeture de Béthune est la chronique d'une mort annoncée.*» Auprès de Libé, Bridgestone Europe explique avoir procédé à cette modification car «*la production de l'usine de Béthune irrigue l'ensemble du marché européen.*»

Cette séparation juridique a renforcé la dépendance économique de Béthune au centre de décision européen du groupe: le carnet de commandes de l'usine se remplit au seul bon vouloir de la direction installée à Bruxelles, qui répartit la production entre ses différents sites. «*Dire que Béthune perd 10 millions d'euros est un calcul très théorique, puisque nous sommes face à un groupe intégré,*» nuance une source au ministère de l'Économie, qui suit le dossier de près. «*Cette délocalisation industrielle n'est rien d'autre qu'une réorganisation financière,*» commente l'avocat Fiodor Rilov. Ce dernier, qui représente une association de salariés, Les Affranchis (lire page 5), a prévu d'attaquer en justice Bridgestone Europe pour rupture abusive des relations commerciales avec sa filiale française.

La longue note d'information déjà citée montre surtout que la sous-performance de Béthune est le résultat d'une volonté économique de Bridgestone, d'une vieille préférence pour l'Europe de l'Est. Le groupe japonais possède cinq usines de production de pneus pour

véhicules de loisirs et utilitaires légers sur le continent: trois historiques à l'Ouest, à Béthune, Burgos (Espagne) et Bari (Italie), et deux récentes, Poznan (Pologne) et Tatabanya (Hongrie), ouvertes respectivement en 1998 et 2008 et agrandies régulièrement depuis. «*La spécialisation des usines de Poznan et de Tatabanya dans la pneumatique HRD [c'est-à-dire haut de gamme, ndlr] en comparaison des trois usines d'Europe de l'Ouest s'explique par la stratégie industrielle déployée par Bridgestone sur les vingt-cinq dernières années,*» est-il écrit noir sur blanc dans ce document. Ce choix a permis au groupe japonais d'investir sur le segment de marché le plus porteur et de profiter d'une main-d'œuvre moins onéreuse. De quoi doubler nécessairement sa marge, tout en se rapprochant géographiquement des constructeurs automobiles ayant délocalisé leurs propres usines en Europe de l'Est.

POZAN ET TATABANYA

Dans le même temps, Béthune n'a pas fait l'objet de l'investissement nécessaire à l'augmentation de sa capacité de production de pneus à diamètre large, actuellement de l'ordre de 1,4 million d'unités par an. Le document est précis: pour monter à 5,2 millions de pneus HRD, il faudrait mettre 168 millions d'euros dans l'outil de fabrication, essentiellement pour l'acquisition de nouveaux moules et machines. Trop cher pour Bridgestone, qui préfère accroître la cadence à Poznan et Tatabanya, dont la capacité

de production cumulée de pneus haut de gamme est désormais de 14,8 millions. Ces deux sites tournent à pleine charge, jusqu'à 100% de leurs possibilités, quand Béthune a oscillé entre 76% et 84% entre 2015 et 2018.

Face à cette situation, la firme japonaise a donc choisi la solution radicale: fermer un site de production à l'Ouest. Pourquoi Béthune plutôt que Bari ou Burgos? Là encore, l'analyse purement mathématique a primé. Au sein de Bridgestone, on mesure la «performance opérationnelle» des usines avec un indicateur très particulier: le nombre de «kilos de caoutchouc transformés par heure [et par] homme». A ce jeu-là, les ouvriers français n'avaient aucune chance, eux qui ont vu leur «productivité» diminuer de 44% entre 2010 et 2019. A contrario, celle de leurs collègues italiens s'est accrue depuis 2016 et celle des Espagnols s'est maintenue. Cette différence s'explique notamment par le fait que les sites de Burgos et Bari ont accepté de signer des «accords de compétitivité» passant par des baisses de rémunérations et des aménagements du temps de travail. Appelés à voter sur un plan similaire en 2019, les salariés de Béthune l'ont rejeté à 60%. Cruelle logique de l'industrie moderne: il faut renoncer à ses acquis et droits sociaux ou prendre le risque de la fermeture.

Dans le nord de la France, 863 salariés font à leur tour la douloureuse expérience de cette nouvelle maxime économique. Pour la direction de Bridgestone, la décision de cessation de l'activité à Béthune est officiellement «difficile» et «humainement dure». Elle est surtout très rémunératrice. Avec la répartition de la majorité de la production française vers les sites de Poznan et Bari, le groupe japonais va améliorer sa rentabilité. Selon le document confidentiel déjà cité, sa marge opérationnelle devrait gagner 58 millions d'euros dès 2024. ◀



A Beuvry (Pas-de-Calais) le 10 novembre. David D'Hornes (veste noire)

«Bridgestone a les moyens de donner une grosse enveloppe»

A Béthune, l'intersyndicale de Bridgestone continue de miser sur la négociation pour obtenir un plan social digne. Mais tous les salariés ne sont pas convaincus par cette méthode.

Deux mois de négos balayés en cinq minutes. Jeudi, Bridgestone a confirmé sa volonté de fermer son usine de pneus à Béthune (Pas-de-Calais). Le plan de poursuite d'activité présenté par Accenture, soutenu par le gouvernement, les élus locaux et l'intersyndicale, n'a pas convaincu la multinationale japonaise. Et tant pis pour les 863 salariés de l'usine. La fermeture devrait être effective fin avril avec lettres de licenciement dans la foulée. En première ligne, la ministre de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, qui a rencontré l'intersyndicale à de multiples reprises à Bercy et à Béthune, a réitéré son engagement auprès des salariés. «Nous allons nous battre pour que ce site reste industriel», s'est engagée la ministre. «L'espoir, ce sont les solutions qu'on va trouver avec les salariés pour faire en sorte que ces gens qui ont travaillé trente, quarante ans dans l'usine aient un avenir», a-t-elle ajouté sans plus de précisions.

Image exemplaire. Agnès Pannier-Runacher a promis de mettre une «pression incroyable» sur Bridgestone, malgré l'échec de cette première tentative de conciliation, dont le scénario prévoyait le licenciement de la moitié des salariés et un euro d'investissement public pour un euro privé. «Maintenant, l'heure est pour nous au combat sur les mesures sociales pour obtenir le maximum pour chacun des sa-

lariés», explique plus concrètement Stéphane Ducrocq, l'avocat de l'intersyndicale. Dans l'usine qui tourne encore au ralenti, les syndicats demandent toujours à leurs collègues de montrer une image exemplaire à de possibles investisseurs. L'absence de débrayages et de manifestations depuis l'annonce de la fermeture, mi-septembre, traduit la confiance d'une grande partie des salariés dans les négociations en cours.

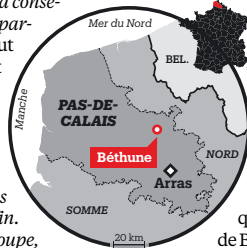
«Bridgestone a les moyens de donner une grosse enveloppe. J'espère qu'elle sera conséquente et que tout le monde repartira sur de bonnes bases», veut croire Jean-Luc, 55 ans dont trente passés dans l'usine. Il espère un accord intéressant pour envisager son départ en préretraite. Mais s'inquiète pour ses collègues plus jeunes. «Il ne faut pas laisser les gens sur le trottoir et puis clap de fin. On a bien travaillé pour ce groupe, j'espère qu'ils vont nous le rendre. Si le groupe est radin, ce sera plus compliqué de garder son sang-froid.»

Certains salariés s'organisent déjà pour faire valoir leurs droits en justice. «Je ne vois pas l'intérêt d'aller chercher un gros chèque si vous n'avez pas un rapport de force», estime David D'Hornes, salarié et ancien délégué CGT de l'usine. Notre directeur ne va pas nous donner une image et de l'argent parce qu'on aura été sages jusqu'au bout de la fermeture.» Depuis le 10 novembre, David D'Hornes préside une association baptisée Les Affranchis de Bridgestone. «Je n'ai rien contre l'intersyndicale mais je n'aime pas sa façon de faire. Elle veut négocier, négocier, négocier... Comme elle

l'a fait pendant deux mois. Je ne dis pas qu'elle ne va pas se battre mais je pense que si la direction refuse ses demandes, elle sera aussi dans l'obligation d'entamer une procédure mais elle aura attendu trop longtemps.»

Les Affranchis, regroupant une quarantaine de salariés, ont fait appel à l'avocat Fiodor Rilov pour tenter de retarder la fermeture et conserver leur salaire versé le 15 du mois, «le plus longtemps possible». L'avocat, connu pour avoir fait condamner Continental et Goodyear pour licenciements abusifs, va saisir la justice. «Les chances de succès ne sont pas très élevées mais il reste quelques leviers, pose-t-il. On est en "macronie": tous les articles qui existaient pour contester un plan social ont été démolis. La route est plus sinueuse.»

Celle de Rilov a croisé il y a quelques années celle d'ouvriers de Bridgestone lors d'une action des Goodyear mobilisés contre la fermeture de l'usine d'Amiens-Nord. A l'époque, les investissements sont inexistant à Béthune. Rilov prédit alors aux Bridgestone la même destinée qu'aux Goodyear. Sans se tromper... Mais les Goodyear, eux, avaient choisi d'emblée les pneus brûlés devant l'usine. «Le jour où ils annoncent la fermeture (en 2007), je réunis tous les salariés dans l'usine, se souvient Mickaël Wamen, ancien leader CGT chez Goodyear. Je leur dis: "Si on s'organise, on n'est pas sûrs de gagner mais ça va être plus compliqué pour eux de nous fermer." Ce jour-là, je n'aurais jamais cru qu'on tiendrait sept ans.» A chaque audience, les Goodyear partent, par cars entiers, dire aux juges: «On se bat pour



garder notre travail.» Ils fabriquent toujours des pneus. Et parfois votent la grève. «On maintient l'activité et on fait grève quand on le décide. C'est comme ça qu'on instaure un rapport de force. Allez négocier sans rapport de force, c'est comme aller nu dans le bureau», explique Mickaël Wamen.

Le 22 janvier 2014, un accord entre la direction et la CGT met fin au conflit. «On a eu nos sept ans de salaires, de treizième mois, de cotisations retraites et sécurité sociale et des indemnités trois fois supérieures à ce qu'on voulait nous donner au départ. On a gardé notre dignité pendant sept ans, répète l'ex-leader cégétiste, qui ne regrette rien. Sept ans! Vous imaginez pour ceux qui ont réussi à aller jusqu'à la retraite, qui ont pu finir de payer leur maison et voir leurs enfants grandir.» Chez les Bridgestone, peu de monde souhaite s'embarquer dans un tel bras de fer. «Avant, on combattait pour poser les conditions de la négociation, justifie l'avocat de l'intersyndicale, Stéphane Ducrocq. Depuis 2013, pour avoir un plan social avec des mesures dignes de ce nom, il faut les négocier. Si ça se termine mal, on ira peut-être en justice, mais on n'en est pas là.»

Vies foutues. Les condamnations de Continental et Goodyear, arrivées après la fermeture des deux usines, n'ont pas empêché le lot de suicides, de divorces, de dépressions et de vies foutues en l'air par la violence des délocalisations. Plus de dix ans après l'arrêt des machines, Xavier Mathieu, ancien meneur CGT de la lutte des Continental, estime que 500 de ses 1120 anciens collègues sont toujours sans travail stable. «Nous, ils nous ont oubliés. Ils sont où, tous ceux qui ont crié au scandale, qui disaient que c'était honteux? fulmine-t-il. Il n'y a qu'une chose qui marche: ne faire confiance à personne et aller à la bagarre. La négociation autour d'une table, ce sont leurs armes à eux. Pas les nôtres. Si les mecs ne font pas de bruit, négocient dans un petit coin, qu'on ne parle plus de Bridgestone, que le nom de l'entreprise n'est pas sali, ils n'auront que des miettes.»

SHEERAZAD CHEKAIK-CHAILA

Envoyée spéciale à Béthune

Photos **STÉPHANE DUBROMEL**



et Patrice Peschet ont fondé l'association Les Affranchis de Bridgestone pour défendre les intérêts des salariés, indépendamment de l'intersyndicale.

L'événement

27 000

C'est l'échantillon de femmes et d'hommes sur lequel repose la très attendue nouvelle enquête « Violences et rapports de genre » (Virage), réalisée en 2015, qui sortira le 25 novembre, quinze ans après l'« Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France » (Enveff).

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

« Ça a commencé par un phallus dessiné... »

Invisibilité, menace de censure, agressions verbales, cyberattaques : le backlash, ou retour de bâton, vécu par les féministes actuellement nourrit un continuum des violences qui autorise et permet tous les débordements.

Pourquoi tant de haine ? L'élue écologiste à la mairie de Paris, Alice Coffin, ne peut sortir rencontrer des gens sans protection policière depuis la parution de son livre *Le Génie lesbien* (1). Comme elle, la jeune autrice Pauline Harmange subit un cyber-harcèlement depuis l'écriture de son ouvrage *Moi, les hommes, je les déteste* (2), titre provocateur qui lui valut l'ire d'un chargé de mission au ministère délégué à l'Égalité femmes-hommes désirant la censurer. Sa volonté personnelle n'aura pas été prise en compte et, au contraire, aura suscité de la curiosité. Résultat, la publicité fut telle que la petite maison d'édition Monstrograph a vendu tous ses exemplaires et que le Seuil en a organisé la réédition avec succès en quelques mois.

Les chiffres l'attestent : les livres féministes intéressent en France. Mais ces ouvrages entraînent une levée de boucliers de mâles inquiets de voir sans doute leur pouvoir vaciller. C'est le fameux backlash, ou retour de bâton, démontré par l'Américaine Susan Faludi (3), revers réactionnaire systématique à chaque avancée. « On vit un vrai backlash qui est à la hauteur du flux actuel du féminisme, confirme l'historienne Mathilde Larrère (4). Ce n'est pas surprenant, car, dans toute l'histoire, ces flux se sont toujours accompagnés de backlashes, et ce, depuis la Révolution française. »

Trois ans après #MeToo, la vague d'adhésion d'un large public aux questions féministes ne faiblit pas. En attestent les déferlantes de la Journée des droits des

femmes, le 8 mars, dernière manifestation cette année avant le premier confinement, ou de celles contre les violences sexistes et sexuelles chaque mois de novembre, qui n'auront finalement pas lieu en 2020 (voir ci-contre). Mais, alors que ce mouvement se démocratise au-delà des cercles militants ou intellectuels, des vents contraires se lèvent et soufflent aujourd'hui dans les médias contre ces autrices avec une mauvaise foi et une désolante interprétation trompeuse de leurs écrits. Que leur reproche-t-on ? D'affirmer leur misandrie, de revendiquer leur indépendance, de ne plus vouloir se refléter dans un œil d'homme. Sans aigreur, Pauline Harmange résume : « Je n'ai pas besoin des hommes pour me construire. Quand nous détestons les hommes, au mieux nous continuons de les tolérer avec froideur (...). Au pire, nous cessons de les inviter dans nos vies. » Son argument est simple : tant qu'il y aura des misogynes et une société qui les encourage, il y aura des femmes misandres qui n'aimeront plus les hommes par défaut. Il faudra mériter leur attention. « La colère d'être traitées en inférieures n'est pas comparable avec la violence des hommes qui nous humilient, nous violent et nous tuent », ponctue-t-elle.

La violence, Alice Coffin l'a aussi subie. « Tout se passait très bien depuis huit ans que j'enseignais en master. Mais, tout à coup, mon militantisme serait incompatible avec les valeurs de la Catho (Institut catholique

de Paris - NDRL). Or ce n'est pas nouveau, et même marqué noir sur blanc dans les brochures de présentation de mon cours.

La direction de la Catho ne m'a même pas envoyé un courrier. »

Sommée de disparaître des couloirs de cette université parisienne, la militante lesbienne va poursuivre son ex-employeur aux prud'hommes. Cet été déjà, une protection fonctionnelle avait été mise en place par la Mairie de Paris, à la suite de courriers et de menaces de mort sur Twitter, après qu'Alice Coffin a demandé la démission de l'adjoint Christophe Girard, proche de Gabriel Matzneff.

On provoque les manifestants pour faire dégénérer un mouvement

« Dans mon livre, je n'avais pas l'impression de dire un truc super-novateur, s'étonne-t-elle. J'évoque juste des pratiques que j'observe dans mon entourage : des féministes qui ont envie de lire plutôt des femmes, des militants antiracistes qui préfèrent des auteurs noirs. Je dis qu'on a besoin de décentrer les choses, de cesser avec l'androbession. Pour moi, les travaux des femmes sont extrêmement plus fouillés. C'est plus difficile pour elles d'accéder à la publication, du coup, c'est plus travaillé. Et les lire me protège davantage contre des écrits qui me conduiraient à être encore soumise à la culture du viol. »

Est-ce si révolutionnaire et dérangeant ? Avant elle, pourtant, Benoîte Groult (5) écrivait : « Ce n'est pas en continuant à lire les livres des hommes, à écouter ce qu'ils disent en notre nom ou pour notre bien depuis tant de siècles que nous pourrions guérir. » C'était il y a quarante-cinq ans... En 1967, *Scum manifesto* (6), de Valérie Solanas, était autrement plus violent. L'homme y était un « accident biologique » qu'il fallait « tailler en pièces ». Pour peu qu'on lise Alice Coffin sans tronquer ses phrases en la citant, non, elle ne veut pas « éliminer » les hommes, mais les « éliminer de nos esprits ». Contrairement au faux discours relayé sur des émissions à grande écoute qui s'énervent plus sur cette littérature que sur ce que subissent les femmes. Et qui pose la question de la responsabilité des

journalistes. Le fond est effectivement tu. On génère du bruit pour ne rien entendre. « Il y a deux manières, en général, pour refuser un discours, analyse Alice Coffin. D'abord invisibiliser, comme ne jamais inviter de militantes lesbiennes pour discuter de la PMA sur les plateaux, comme si elles n'existaient pas. Autre technique : déformer, biaiser et désigner des propos à la vindicte. »

Malheureusement, cette méthode s'étend. On provoque les manifestants pour faire dégénérer un mouvement, ne parler que des violences et oublier le contenu. Des colleuses sont empêchées, fichées comme délinquantes plutôt qu'écoutées dans leur dénonciation des féminicides. Un séminaire universitaire à Toulouse vient d'en faire les frais. « Nous voulions que le colloque "Nos luttes changent la vie entière, 50 ans de MLF" soit ouvert sur l'extérieur, raconte Sylvie Chaperon, professeure des universités. Nous avons vu le nombre de personnes connectées augmenter. J'ai pensé qu'il s'agissait de lycéens qui étaient invités à participer à un concours d'une association partenaire. Les messages étaient mal orthographiés, ça a vite dégénéré avec des "Heil Hitler", un phallus dessiné sur une vidéo, des personnes qui se réclamaient d'Alain Soral ou de Faurisson. L'un d'entre eux est apparu torse nu avec une croix gammée. C'était notre premier séminaire sur Zoom. Nous étions à deux milles lieux d'anticiper ce genre de chose. » Les six coanimateurs expulsent la trentaine de trolls malveillants. Le colloque sera finalement interrompu et reporté.

« La cible de masculinistes néonazis »

« Spontanément, des étudiants sont allés regarder sur le site jeuxvideo.com et ont trouvé des messages qui appelaient à venir sur notre colloque. Des textes anodins pour passer l'étape du modérateur, expliquant que ce colloque était très très intéressant, mais qu'il fallait prendre des pseudonymes féminins pour y entrer... Ils se sont organisés à partir de cette plateforme de jeux qui n'est pas à sa première affaire. » Depuis, l'université et cette professeure ont porté plainte, la plateforme s'est excusée, assurant qu'elle avait supprimé plusieurs fois les messages portant le lien du colloque. Cette professeure s'étonne cependant qu'aujourd'hui un colloque

« C'EST UNE GUERRE SANS MONUMENTS AUX MORTES. »
ALICE COFFIN

126 000 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2019

Les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur révèlent une hausse de 16 % des victimes de violences conjugales signalées à la police ou la gendarmerie en France, en 2019, par rapport à l'année précédente. Sur les 142 310 cas, 88 % sont des femmes.

Une proportion qui atteint 98 % s'agissant de victimes de viols et agressions sexuelles au sein d'un couple. Le nombre de morts violentes au sein du couple avait également augmenté de 16 % en 2019. Par ailleurs, depuis le début du reconfinement,

le 30 octobre, la plateforme du gouvernement dédiée au signalement des violences conjugales, sexistes et sexuelles a enregistré une hausse de 15 % des appels. Le premier confinement, lui, avait vu multipliés par cinq les appels au secours.

LA VIOLENCE POUR NIER LES VOIX

«La violence est un moyen parmi d'autres de faire taire les gens, de nier leur voix et leur crédibilité. D'affirmer que votre droit de les contrôler prime sur leur droit d'exister», décrit **Rebecca Solnit** dans *Ces hommes qui m'expliquent la vie*.

#SAUVONS LE 3919

La Fédération nationale solidarités femmes (FNSF) gère le numéro d'écoute 3919 pour les femmes victimes de violences depuis sa création en 1992. Or le gouvernement envisage une procédure de mise en concurrence, et pourrait lui préférer une entreprise privée.

L'événement

Le 10 Juillet. Rassemblement de féministes devant l'hôtel de ville de Paris, contre les nominations de Gérald Darmanin et Éric Dupont-Moretti. Amaury Cornu/Hans Lucas

scientifique « devienne la cible de masculinistes néonazis ».

« Les menaces précédant souvent les actes, écrit l'écrivaine américaine Rebecca Solnit (7), c'est pourquoi les victimes de menaces de viol ou de mort en ligne les prennent au sérieux, alors que, apparemment, les sites les tolèrent et les forces de police les ignorent souvent. Un nombre assez élevé de femmes sont tuées après avoir quitté un petit ami ou un mari persuadés qu'elles étaient leur possession et qu'elles n'avaient aucun droit à l'autodétermination. » Commençons par être vigilants dans nos médias, sur les réseaux, plutôt qu'interdire celles qui essaient de reformuler le monde. •

KAREEN JANSELME

« Notre objectif est de faire monter le niveau de conscience global »

Conséquence de la crise sanitaire, la grande manifestation #NousToutes contre les violences sexistes et sexuelles se transforme en événement en ligne. Entretien.

En quoi les formations en ligne ont-elles créées pendant le confinement ont inspiré cette action du 21 novembre ?

CAROLINE DE HAAS Nous aurions bien voulu faire une grande marche comme chaque année. Mais le deuxième confinement nous a décidés à basculer intégralement en ligne, pour respecter les consignes sanitaires et ne pas exclure les personnes les plus vulnérables, qui n'auraient pas pu participer à des événements en présentiel en cette période. Les formations organisées dès le premier confinement ont inspiré le programme du 21 novembre : elles peuvent accueillir jusqu'à 1 000 personnes, seront enregistrées, interprétées en langue des signes et postées sur les réseaux sociaux. Il y a aura des live sur Instagram, avec des féministes inspirantes et une dizaine de

groupes WhatsApp de 250 personnes vont partager des messages et actions à faire toute la journée. Nous avons formé pendant deux heures trente quelque 30 000 personnes pendant le premier confinement, et nous approchons maintenant des 50 000. C'est très impressionnant. Nous élargissons le cercle : 70 % des personnes en ligne affirmaient que c'était la première fois qu'elles suivaient une action #NousToutes. Notre objectif est de faire monter le niveau de conscience global, l'un des deux leviers majeurs avec celui des politiques publiques. Mais ce dernier est bloqué.

Quel constat faites-vous, un an après le Grenelle ?

CAROLINE DE HAAS Le 23 novembre 2019, plus de 100 000 personnes ont manifesté en France pour réclamer des moyens et des mesures contre les violences. Deux jours plus tard, le premier ministre n'a pas eu un mot sur les ma-

nifestations et n'a répondu à aucune des revendications. Un mur. Un an après le Grenelle, il y a toujours deux angles morts : l'éducation - la prévention et les moyens. Le 21 novembre, nous interpellons Jean-Michel Blanquer sur les violences sexistes et sexuelles à l'école. Il n'a jamais répondu à la mobilisation du 14 septembre, qui a donné lieu aux débats sur les tenues, mais rien sur les violences sexistes et sexuelles, cœur de la mobilisation.

Nous interpellons aussi les ministres Darmanin et Dupont-Moretti sur les dysfonctionnements de la police et de la justice dans l'accueil des plaintes, rapport du ministère de la Justice 2019 à l'appui qui montrait que 41 % des victimes de féminicides avaient fait un signalement à la police, mais leurs plaintes avaient été classées sans suite à 80 %. On aurait pu voir le danger. •

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR K. J.



Alain Legend
Caroline De Haas
#NousToutes

- (1) Le Génie lesbien, d'Alice Coffin, Grasset.
- (2) Moi, les hommes, je les déteste, Pauline Harmange, éditions du Seuil.
- (3) Backlash, la guerre froide contre les femmes, de Susan Faludi, prix Pulitzer, édition Des femmes.
- (4) Rage against the machisme, de Mathilde Larrère, éditions du Détour.
- (5) Ainsi soit-elle, de Benoîte Groult, Grasset.
- (6) Scum Manifesto, de Valerie Solanas, Mille et Une Nuits.
- (7) Ces hommes qui m'expliquent la vie, de Rebecca Solnit, éditions de l'Olivier.

Covid : une campagne de vaccination en préparation en France

● Le gouvernement a pré-réservé 90 millions de doses de vaccins auprès de plusieurs fournisseurs pour le premier semestre et provisionné 1,5 milliard d'euros pour 2021.

● En l'absence de traitement, l'effort vaccinal devra être massif et la participation des professionnels de santé libéraux paraît indispensable.

SANTÉ

Solveig Godeluck
@Solwii

Depuis que Pfizer et BioNTech ont révélé, lundi dernier, des résultats préliminaires très encourageants pour leur vaccin contre le Covid, les Etats sont dans les starting-blocks pour immuniser leur population, et la France ne fait pas exception. Dans quelques semaines, la Haute Autorité de santé (HAS) devrait rendre son avis sur les populations prioritaires. Une fois que l'Agence européenne du médicament aura délivré la première autorisation de mise sur le marché conditionnelle, probablement avant la fin de l'année, la HAS dira où et comment administrer le vaccin. Le ministre de la Santé, Olivier Véran, pourra alors donner le top départ d'une campagne de vaccination extraordinaire, plus massive que celle qui avait été lancée lorsque la grippe H1N1 avait fait trembler la France, en 2009.

« Nous nous préparons pour débiter le plus tôt possible une campagne vaccinale », « c'est un chantier monumental », a assuré le ministre jeudi dernier. Il a précisé avoir déjà acheté « 50 supercongélateurs », « qui seront reliés à des alarmes, entreposés dans des endroits sécurisés » afin de stocker les vaccins à -80°C.

Pour immuniser la population française, on considère généralement qu'il faudrait vacciner de 60 à 70 % de la population, soit 40 à 47 millions d'habitants.

Les vaccins en troisième phase d'essai clinique doivent d'abord faire la preuve de leur efficacité et de leur sûreté. L'Europe n'a pas affiché de critère strict, mais il est admis que 50 % d'efficacité pourrait suffire pour obtenir le feu vert. « Tous les vaccins autorisés auront probablement leur place dans un premier temps, car ils arriveront en quantité limitée, et il faudra donc les panacher », explique Elisabeth Bouvet, la présidente de la commission technique des vaccinations de la HAS.

Elle et son équipe se préparent à piloter au jour le jour une « campagne inédite » : « C'est un virus totalement nouveau, la morbidité et la mortalité sont énormes, et nous

« Tous les vaccins autorisés auront probablement leur place dans un premier temps, car ils arriveront en quantité limitée, et il faudra donc les panacher. »

ÉLISABETH BOUVET
Présidente de la commission technique des vaccinations de la Haute Autorité de santé

allons voir arriver plein de vaccins les uns après les autres, dont certains basés sur des technologies nouvelles, comme l'ARN messager ou les vecteurs viraux », souligne ce médecin universitaire. La pression est d'autant plus forte qu'il n'y a pas de traitement, ce qui n'était pas le cas en 2009. Selon nos informations, le gouvernement a d'ores et déjà sécurisé 90 millions de doses auprès de sept fournisseurs dans le courant du premier semestre, à travers des pré-réservations européennes. Pour rappel, 94 millions de doses avaient été commandées pour H1N1, mais 50 millions avaient été rappelées, et 8,5 % de la population seulement avait été immunisée.

Si tous les projets industriels concernés faisaient leurs preuves, cela permettrait théoriquement de vacciner 45 millions de personnes en comptant deux doses pour chacune d'entre elles. Les premières livraisons interviendraient mi-janvier, avec 4,4 millions de doses AstraZeneca et 3,5 millions de doses BioNTech/Pfizer. Les vaccins des biotechs américaines Moderna et Novavax suivraient dès février.

Impliquer les professions de santé en ville

Pour immuniser la population française, on considère généralement qu'il faudrait vacciner 60 % à 70 % de la population, soit 40 à 47 millions d'habitants. Le gouvernement vise pour l'instant 35 millions de personnes pour l'année prochaine, ce qui est phénoménal en douze mois, surtout dans un pays champion, si l'on en croit les sondages, en matière de réticence aux vaccins. Un signe encourageant : la campagne grippale en cours bat des records, avec 16 millions de doses qui sont inoculées en un temps record. Une provision de 1,5 milliard d'euros a été votée dans le budget 2021 de la Sécurité sociale,



Le Premier ministre, Jean-Castex, et le ministre de la Santé, Olivier Véran. Le gouvernement vise pour l'instant la vaccination de 35 millions de personnes l'année prochaine, ce qui est phénoménal en douze mois.

Photo Ludovic Marin/AFP

afin d'acheter les vaccins, mais aussi d'organiser la logistique et de rémunérer ceux qui distribuent, inoculent ou tracent administrativement chaque injection. Tout le monde a en tête l'échec de la campagne H1N1, avec l'ouverture de « vaccinodromes » désertés par le public. « La grosse erreur a été de ne

pas impliquer les généralistes, ce qui a aussi eu un impact négatif sur les populations, qui n'ont pas adhéré. Les Français sont très attachés à leur médecin traitant. Il faut aussi éviter de mener la vaccination dans des gymnases ou d'autres lieux déconnectés du soin », estime Elisabeth Bouvet. « Si on autorise tous les

médecins et infirmiers de France à vacciner, on pourra aller très vite. Il faut tendre la main à tous les professionnels de santé libéraux », renchérit le député (LR) Jean-Pierre Door, coauteur d'un rapport cinglant sur la vaccination H1N1. A l'époque, il y avait eu une défiance vis à vis du vaccin. « Il faut impérativement

immuniser 60 % de la population », estime-t-il, « cela nécessite de lutter contre les lobbies et les sectes antivax, et lancer dès maintenant des campagnes de communication auprès du grand public. »

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre Page 16

Livrer les doses, un défi historique

Livrer 10 à 15 milliards de doses de vaccins dans le monde entier, jamais une telle opération n'avait été montée. Les grands transporteurs mondiaux sont dans les starting-blocks.

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

C'est un défi d'une ampleur totalement inédite que sont en train de préparer la petite dizaine de grands logisticiens du monde entier : acheminer à bon port et en un temps record de 10 à 15 milliards de doses de vaccin anti-Covid sur toute la planète ! Jamais un tel pont aérien n'avait été imaginé, a fortiori dans des délais aussi courts.

Un produit attendu partout avec urgence, mais délicat à transporter et distribué de façon différente dans chaque pays : c'est le cauchemar parfait pour les convoyeurs. Le transport des vaccins génère une avalanche d'inconnues opérationnelles qui agite déjà toute la chaîne logistique. Dans une large mesure, les transporteurs, qui cherchent à caler leurs flottes d'avions ou de camions, guettant les appels d'offres, travaillent encore à l'aveugle. Quels seront les laboratoires autorisés à se lancer parmi les 20 à 30 d'entre eux qui travaillent sur quelque 250 formules de vaccins ? Sur quels continents ces industriels vont-ils produire et avec quelles dates de disponibilité ?

Quelle sera la stratégie de vaccination de tel ou tel pays et son mode de distribution ? Comment trouver des soutes dans les avions, alors que les compagnies aériennes ont réduit leurs vols ? Et, surtout, comment garantir le respect de la chaîne du froid ? « Il existe certes bien des inconnues, sur les quantités à transporter ou sur leur planification, mais les laboratoires vont très vite et nous avons déjà des réponses à plusieurs questions. Nous avons un réseau global et des équipes formées aux bonnes pratiques de la santé : nous ferons notre partie du travail », affirme Michèle Benattar, responsable pour l'Europe des produits pharmaceutiques et santé chez Kuehne + Nagel, le deuxième logisticien mondial, basé près de Zurich.

Pour le moment, le pendule de l'anti-Covid semble tourner autour de deux sites de Pfizer, le laboratoire qui avance avec son partenaire BioNTech : Kalama-zoo, dans le Michigan et Puurs, près d'Anvers en Belgique. De là, le groupe pense produire 50 millions de doses avant la fin de l'année, puis surtout 1,3 milliard en 2021. De quoi commencer à servir les marchés nord-américain et européen. Mais ce vaccin suppose deux injections à trois semaines d'intervalle et doit aussi être impérativement maintenu à une température constante de -80 degrés. Soit six fois plus froid qu'un congélateur domestique.

Une contrainte énorme, qui suppose l'emploi de conteneurs ad hoc. Comme ceux prévus par

Pfizer, munis d'une sonde de température et d'un GPS, voire d'entre-pôts spéciaux, comme ceux dont s'équipe UPS sur son « hub » américain. De plus, l'ajout constant de « glace sèche », c'est-à-dire du dioxyde de carbone solidifié, un produit récupéré par exemple lors de la fabrication d'éthanol, que l'on ne saura pas fabriquer en quantités massives... Tout aussi épineuse, cette glace carbonique inscrite sur la liste des produits dangereux à bord des avions, qui ne peut être embarquée qu'en petite quantité. Selon un professionnel, un débat a déjà lieu pour remonter ces tolérances, mais il n'est pas sûr que les assureurs et les pilotes d'avion soient enthousiastes... « Transporter des vaccins de 2 à 8 degrés, c'est relativement

« Transporter des vaccins de 2 à 8 degrés, c'est relativement classique, on sait bien le faire [...]. Mais à -80 degrés et en grande quantité, c'est beaucoup plus compliqué. »

ÉRIC MARTIN-NEUVILLE
Directeur général de l'activité commission de transport international chez Geodis

classique, on sait bien le faire pour les autres vaccins comme pour du chocolat. Mais à -80 degrés et en grande quantité, c'est beaucoup plus compliqué. De plus, on ne connaît pas les quantités à venir : transporter 200 kilos ou 200 tonnes, ce n'est pas du tout la même chose », souligne Eric Martin-Neuville, directeur général de l'activité commission de transport international chez Geodis, un autre grand de la logistique.

Pour l'instant, le groupe français, qui avait monté au printemps un pont aérien entre la Chine et l'Europe pour livrer des masques chirurgicaux, est donc dans « un travail de pré-études ». « Nous n'en sommes pas encore à parler d'appels d'offres », précise Eric Martin-Neuville. Pour lui, « le but n'est pas d'en faire le plus possible, mais de relier les paires de pays les plus pertinentes. A mon avis, plus qu'une compétition entre nous, ce sera plutôt une coopération ». Du côté des compagnies aériennes, on est conscient des limites actuelles du secteur. « Même si nous supposons que la moitié des vaccins nécessaires peuvent être transportés par voie terrestre, l'industrie du fret aérien sera toujours confrontée à son plus grand défi de transport [...]. Si les frontières restent fermées, les voyages limités, les flottes bloquées, et les employés en congé, la capacité de fournir des vaccins vitaux sera très compromise », déclarait dès septembre Alexandre de Juniac, le président de l'Association du transport aérien international (Iata). ■

Retrouvez Nicolas Barré à 7h15 pour « L'éclairage éco » dans le 7h-9h de Matthieu Belliard

Europe 1

massive



Comment les vaccins vont être administrés

Les professions de santé et médico-sociales seront les premières à accéder au vaccin. En ville, les médecins pourront vacciner, mais probablement pas en cabinet isolé. Pharmaciens et infirmiers espèrent avoir un rôle important à jouer.

Solveig Godeluck
@Solwii

● QUI POURRA ÊTRE VACCINÉ ?

La Haute Autorité de santé (HAS) a élaboré de premières recommandations en juillet, sur la base de l'avis de plusieurs comités scientifiques. Dans toutes les configurations, les 2,8 millions de professionnels de santé et du médico-social de première ligne sont les « cibles prioritaires incontournables ». Ils doivent se protéger eux-mêmes, protéger leurs patients et préserver des activités essentielles du pays en période épidémique.

Si l'objectif est de réduire la diffusion de l'épidémie, on vaccinera le « réservoir » de population adulte pouvant être infectée, afin de fabriquer une immunité de groupe. Mais le besoin en vaccin serait énorme, avec environ 53 millions d'adultes. Si l'objectif est de maintenir les fonctions vitales du pays, il faudrait plutôt cibler, outre le secteur sanitaire et social, les travailleurs de la sécurité, de la défense, de l'énergie, de l'agroalimentaire, de l'éducation, du secteur bancaire, entre autres.

Dans un scénario où l'on chercherait principalement à réduire les formes graves du Covid et les

décès seraient prioritaires « les personnes à risque de formes graves qui paient le plus lourd tribut en termes d'hospitalisation et de décès » : seniors de plus de 65 ans et malades chroniques, soit environ 23 millions de personnes, plus 8 millions de personnes obèses (ces catégories peuvent se recouper). Il faudrait alors 46 millions de doses, estime la HAS.

C'est ce scénario qui tient la corde aujourd'hui : « La stratégie visant à vacciner prioritairement les personnes à risque et les professionnels de santé ne permettra pas de réduire la transmission du virus dans la population générale, mais aura un impact sur la morbidité et la mortalité et donc soulagera le système de santé », explique Elisabeth Bouvet, qui préside la commission technique des vaccinations. « Les personnes à vacciner pendant la première phase représentent environ un tiers de la population, précisez-t-elle. Ensuite, on verra s'il faut poursuivre l'effort, et vers quelle cible. »

● OÙ POURRA-T-ON SE FAIRE VACCINER EN VILLE ?

En octobre, le ministère de la Santé a mis sur pied des groupes de travail réunissant les professionnels de santé pour réfléchir au déploiement des vaccins en France. A la différence de ce qui s'était passé pour le vaccin H1N1 en 2009-2010, les professionnels exerçant en ville ont été conviés, avec pour objectif de les faire participer à l'effort collectif.

Cela ne signifie pas forcément qu'on pourra se faire vacciner chez son généraliste. Les premiers vaccins qui arrivent sur le marché sont conditionnés en flacons mult-

tidoses, à consommer rapidement après ouverture. Or un médecin seul n'aura pas forcément l'usage de dix doses dans la journée. De plus, le vaccin de BioNTech-Pfizer se conserve à -80 °C, celui de Moderna à -20 °C, et les médecins n'ont pas de réfrigérateur pour cela.

La solution pourrait être d'autoriser la vaccination non uniquement à l'hôpital mais aussi dans les centres de santé, les maisons pluriprofessionnelles de santé, et les « centres Covid » créés par les professionnels de santé, qui jouent déjà un rôle dans le déploiement des tests antigéniques. Les frigos, flacons et les tâches administratives (afin d'assurer la traçabilité de la vaccination) pourraient ainsi être mis en commun.

Quant à la chaîne du froid, elle serait remplacée par des livraisons fréquemment renouvelées, le vaccin de Pfizer pouvant se conserver jusqu'à cinq jours dans un frigo normal. « Nous pouvons approvisionner des centres Covid ou des Ehpad comme nous le faisons pour les 21.000 officines », assure un grossiste répartiteur, profession habituée à livrer 21.000 officines en moins de deux heures sur tout le territoire grâce à ses 182 centres logistiques. Il faudra cependant investir, sinon dans des camions réfrigérés, du moins dans des superfrigos.

Il n'est pas exclu non plus que l'armée soit appelée à jouer un rôle dans une campagne de vaccination extraordinaire, nécessitant une logistique massive.

● COMMENT LE VACCIN SERA-T-IL ADMINISTRÉ ?

Il y a un débat entre les profession-

nels de santé. A ce stade, le gouvernement souhaite réserver l'acte de vaccination à un médecin ou bien à un paramédical accompagné d'un médecin. Ce que Jacques Battistoni, président du syndicat MG France, justifie par le risque associé à des vaccins très innovants : « Le problème n'est pas de savoir piquer, c'est ce qu'on met dans la piqûre, avec peut-être des effets secondaires. Si le patient fait un malaise, il faudra avoir le matériel pour le réanimer », pointe-t-il, en rappelant que la primovaccination grippale doit toujours être réalisée par un médecin.

A l'hôpital, la réanimation n'est pas un souci. « Chez nous, plein de professionnels savent vacciner, on pourrait immuniser tout le personnel en un semestre. Il faudrait pour cela mettre au point des protocoles de coopération innovants pour que des infirmiers puissent le faire hors de la présence d'un médecin », juge un responsable hospitalier.

Mais les 120.000 infirmiers et les 21.000 titulaires d'officines s'insurgent contre la nécessité d'être chaperonnés par un médecin – il n'y en a pas assez. « On n'a pas tout de suite été associés aux discussions avec le gouvernement, c'est incohérent, alors que nous avons déjà vacciné 2,8 millions de personnes contre la grippe en quatre semaines », s'exclame Gilles Bonnefond, du syndicat de pharmaciens Uspo. Comme les infirmiers, ces professionnels ont l'habitude de travailler sur la base de protocoles de soins établis sous la responsabilité d'un médecin, mais hors de sa présence. « On a de l'adrénaline, on a des Ambu [des masques pour ventiler un patient évanoui] », clame Gilles Bonnefond. ■

« La défiance porte sur les bienfaits de la science et la parole publique »

Propos recueillis par
Pierre-Alain Furbury
@paFurbury

Un Français sur deux dit ne pas vouloir se faire vacciner contre le Covid-19 et un sur six refuse tout vaccin. Comment expliquer une telle hostilité ? L'épidémie est venue réactiver dans certains segments de l'électorat un sentiment de défiance qui n'est pas nouveau. Le doute sur les bienfaits de la vaccination était déjà important avant la crise du Covid. A la fin de 2018, 34 % des Français considéraient qu'il y avait plus de risques que d'avantages à être vaccinés, dans l'enquête de la confiance politique du Cevipof. Quand on regarde plus en profondeur, on observe que la défiance porte sur les bienfaits de la science. Au tout début du premier confinement, au printemps, seuls 39 % des Français déclaraient que la science faisait plus de bien que de mal à l'homme.

Faut-il y voir un rejet des élites ?

Indiscutablement. Il n'y a pas de malédiction qui fait que les Français, par nature, n'aimeraient pas être vaccinés. Le mal est bien plus profond. La défiance sur la science et le doute sur la vaccination s'inscrivent dans le cadre de la crise de confiance, plus large, vis-à-vis des autorités et de la parole publique. L'action du gouvernement dans l'opinion est d'ailleurs jugée de manière bien plus sévère en France, depuis le début de la crise, que dans d'autres pays européens où le soutien des pouvoirs publics, en particulier sur le front économique et social, a été moins important. La perception de la crise sanitaire, c'est, en France, la crise de défiance politique par d'autres moyens : le sentiment persistant que les responsables ne savent pas s'occuper des Français, le doute sur les vraies motivations de leurs décisions et la recherche de personnalités qui diraient davan-

BRUNO CAUTRÈS
Chercheur au CNRS
et au Cevipof,
professeur
à Sciences Po

tage la vérité. Comme le professeur Raoult, perçu par une partie de l'opinion comme celui qui ose braver le mur de la science officielle.

Malgré sa convocation par le Conseil de l'Ordre... ?

Le convoquer pour « charlatanisme », c'est activer, parmi ses soutiens, un sentiment de chasse aux sorcières. Si on voulait renforcer sa popularité, on ne s'y prendrait pas mieux...

La défiance envers les vaccins est donc un signe de la « gilet-jaunisation » de la société...

Cette expression est un peu biaisée, mais c'est un fait : la démocratie

française ne va pas bien. Il y a une toile de fond générale, de doute sur la parole des institutions et d'opposition à tout ce qui vient d'en haut, que rien n'arrive pour l'instant à atténuer. Seules les institutions qui incarnent le soin, la protection et la proximité, comme les hôpitaux, la médecine générale de ville et les élus locaux, s'en tirent à peu près bien dans l'opinion. Il est aussi notable que la sociologie de l'attitude négative vis-à-vis du vaccin recoupe celle du chômage, des catégories populaires, des petits travailleurs indépendants. Et que, sur le plan politique, la méfiance soit beaucoup plus forte aux extrémités du spectre politique, en particulier dans l'électorat de Marine Le Pen.

Cela traduit-il aussi la montée en puissance du complotisme ?

L'explication me semble trop facile. La crise de confiance envers les autorités existait avant l'émergence des réseaux sociaux et de leur lot

« Tant que les Français n'auront pas le sentiment que ceux qui les représentent sont comme eux, la crise va se poursuivre. »

de fake news. Il y avait beaucoup de méfiance à l'égard des vaccins dans l'ancien électorat d'Eva Joly en 2012, pour lequel trop médicaliser n'est pas si bon que ça. Ce qui me semble plus intéressant, c'est comment on en est arrivé là. Le problème est dans ce chantage sans cesse remis au lendemain : les insuffisances de la démocratie française. Malgré des avancées, il y a beaucoup de progrès

à faire dans la connaissance des institutions, l'instruction civique tout au long de la vie, le rapprochement de la vie politique et des citoyens, la diversification sociologique de la représentation nationale. La clé est là. Tant que les Français n'auront pas le sentiment que ceux qui les représentent sont comme eux, la crise va se poursuivre.

Dans ce contexte, rendre le vaccin obligatoire serait-il politiquement opportun ?

Cela semble difficile, notamment dans la première phase où le vaccin commencera à être disponible. Le rendre obligatoire ne suffirait pas à faire taire les doutes dans certains secteurs de l'opinion. Je suis persuadé qu'une immense majorité de Français seront sur l'idée de se faire vacciner, mais il faudra un immense travail de pédagogie. Améliorer l'information et l'éducation sanitaire des Français serait plus porteur, sur le long terme, qu'une obligation. ■

Les anti-vaccins entrent déjà en ébullition

Un Français sur deux déclare ne pas vouloir se faire vacciner. Le mouvement « antivax » est omniprésent sur les réseaux sociaux et pourrait compliquer la tâche du gouvernement.

Grégoire Poussielgue
@Poussielgue

« Le meilleur conseil que je peux vous donner c'est, surtout, ne vous faites pas vacciner... » Le nom de Kim Glow, starlette de télé-réalité ne dira sans doute rien aux plus de 20 ans. Mais le 11 novembre, sa vidéo sur Instagram, où elle compte 1 million de fans, pour dénoncer le prochain vaccin contre le Covid-19 n'est pas passée inaperçue.

Sa vidéo est digne des meilleurs scénarios complotistes : le vaccin inoculerait des nanoparticules activées par la 5G, le Covid serait une maladie inventée pour lutter contre la surpopulation mondiale... Elle est aussi le reflet, déformé par les réseaux sociaux, d'une défiance généralisée et croissante en France contre les vaccins ces dernières années, que l'annonce par Pfizer d'un prochain vaccin efficace à 90 % contre le coronavirus a réveillée.

Les Français sont les moins prêts à se faire vacciner

Plusieurs sondages parus ces derniers jours montrent qu'un Français sur deux n'a pas l'intention de se faire vacciner contre la maladie. Il y a ceux qui souhaitent encore

être rassurés sur le vaccin à venir, et ceux qui, structurellement, sont contre les vaccins.

Selon Odoxa, les irréductibles, ceux « refusant systématiquement tout type de vaccin », représentent 15 % des Français. Ils n'étaient que 10 % en 2015. « Les Français remettent plus systématiquement en cause le bien-fondé de certains progrès. C'est vrai pour les médicaments et les vaccins », analyse Céline Bracq, directrice générale d'Odoxa. Selon Ipsos, qui a publié début novembre une étude sur 15 pays, c'est en France que le consentement à se faire vacciner contre le Covid est le plus faible.

S'il dépasse la seule sphère complotiste, le mouvement anti-vaccin trouve dans les réseaux sociaux une spectaculaire caisse de réso-

nance. Facebook et YouTube ont certes pris des dispositions pour limiter les contenus anti-vaccins – Facebook a récemment décidé de ne plus autoriser la publicité anti-vaccin –, mais ce ne sont pas les

S'il dépasse la seule sphère complotiste, le mouvement anti-vaccin trouve dans les réseaux sociaux une spectaculaire caisse de résonance.

seuls réseaux sociaux. Sur Twitter ou encore Instagram, ceux disposant d'une large audience – les « influenceurs » – jouent égale-

ment un rôle crucial. « Quand quelqu'un a 1 million d'abonnés, l'impact est clair car ces abonnés ont confiance en lui », note un spécialiste des réseaux sociaux.

« Il y a un écosystème qui permet la promotion des contenus anti-vaccin. Les algorithmes y participent activement en les recommandant des centaines de millions de fois. Les plateformes s'alimentent les unes avec les autres, ce qui crée une répétition de théories infondées. Cette répétition massive arrive à convaincre une partie de la population », analyse le spécialiste des algorithmes Guillaume Chaslot, fondateur d'Algo Transparency et ancien de YouTube.

« Pédagogie et transparence »

Dans ce contexte, la préparation

par le gouvernement de la campagne vaccinale contre le coronavirus s'annonce délicate. Déjà critiqué pour sa gestion de la crise, l'exécutif doit préparer cette campagne vaccinale dans un contexte de défiance. Au ministère de la Santé, on promet « pédagogie et transparence » sur le futur vaccin, qui ne sera pas obligatoire. « On ne distribuera pas un vaccin dont on ne sera pas sûr », promet-on dans l'entourage d'Olivier Véran, le ministre de la Santé. « Le gouvernement ne pourra pas parler tout seul dans cette campagne. Il devra être relayé par des scientifiques, mais aussi des médecins et des associations actives dans la santé », ajoute Céline Bracq. Nécessaire mais sans doute insuffisant pour calmer le mouvement anti-vaccin. ■

Daniel Cordier

Compagnon de la Libération, ancien secrétaire de Jean Moulin

Daniel Cordier, grand résistant, ancien secrétaire de Jean Moulin, est mort vendredi 20 novembre, à l'âge de 100 ans. Il naît Bouyjou-Gauthier à Bordeaux le 10 août 1920 au sein d'une famille de négociants aisés (les Bouyjou, lignée paternelle et les Gauthier lignée maternelle). Il a 4 ans quand sa mère divorce et 6 quand elle se remarie avec Charles Cordier (il adoptera le patronyme de son beau-père, qu'à l'adolescence il admire « sans limites », pour des raisons de « commodité orthographique », dira-t-il lors de son engagement à Londres en 1940).

De ces ascendants, il hérite un étonnant cocktail d'influences : le culte napoléonien d'un aïeul, la « tentation d'une anarchie esthétique » d'une grand-mère américaine, les « sortilèges de l'élégance » de sa mère et « la tolérance et les voluptés de la musique classique » de son père, enfin la passion des automobiles et du fanatisme politique que lui inculque le second époux de sa mère. Gazé à Verdun, royaliste et antisémite, l'homme a une influence déterminante sur le jeune Daniel. Ce dernier fonde le Cercle Charles-Maurras à Bordeaux, vend à la criée *L'Action française* et milite contre la République que ses détracteurs n'appellent que « la gueuse ».

Placé très jeune dans un pensionnat dirigé par des dominicains, le jeune homme y découvre tout à la fois l'austérité et la rigueur de la morale catholique et, plus intimement, son homosexualité. *Les Confessions*, d'Augustin d'Hippone concurrencent donc la découverte du *Cahier gris*, de Roger Martin du Gard où l'amitié entre adolescents est « chaste mais excessive » et celle de *L'Immoraliste* de Gide. Un dilemme dont, nonagénaire, Cordier livrera le bouleversant aveu dans *Les Feux de Saint-Elme* (Gallimard, 2014).

Impatient de se battre

Mais l'adolescent, sur le terrain politique, n'est pas travaillé par le doute. Lui qui fut camelot du roi à 14 ans ne doute pas que le Front populaire a scellé la faillite de la France. Dès que la guerre éclate, il attend avec impatience de se battre pour sauver, en patriote, l'honneur de la France. Si la débâcle de mai 1940, conforme aux sombres prophéties de Maurras, ne le surprend pas, alors qu'il attend à Bayonne son ordre de mobilisation, la demande d'armistice de Pétain, le 17 juin, le scandalise. Il y voit une insupportable trahison de l'idéal patriotique. Et bien que son idole, théoricien du nationalisme intégral, se rallie au maréchal désormais aux commandes, Cordier, lui, choisit de combattre.

Avec une quinzaine de camarades, il embarque le 21 juin à bord d'un cargo belge, le *Léopold-II*, qui devait rallier l'Algérie. Finalement, le bateau cingle vers le Royaume-Uni. Débarqués au sud des Cornouailles à Falmouth le 25 juin, les jeunes gens s'engagent à Londres le 28 dans la « Légion française », embryon des Forces françaises libres. Là, Cordier – il vient d'adopter ce patronyme –

découvre effaré que certains des patriotes qui partagent son choix sont socialistes ou communistes.

Il fait la connaissance de Raymond Aron et de Stéphane Hessel, nouant d'indéfectibles amitiés, et plus tard de Georges Bidault, farouche adversaire de Maurras, dont il reconnaît l'« esprit brillant ». Il amorce une radicale révision de ses convictions politiques, hormis l'antisémitisme, malgré Aron et Hessel, puisque la lecture du pamphlet de Lucien Rebatet *Les Décombres*, quelques jours seulement après la rafle du Vél'd'Hiv « éblouit » Cordier.

Passé par les camps d'entraînement, où les échanges avec les autres volontaires sont autant d'électrochocs pour celui dont les réflexes d'extrême droite peinent à s'estomper jusqu'à la lettre de rupture qu'il adresse à Maurras le 2 décembre 1941 (« comment pouvez-vous continuer à vivre après cette trahison ? »), Cordier intègre le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) que dirige le colonel Passy. Il y suit une formation intense pour agir sur le terrain car il ne rêve que de « tuer du Boche ». D'où sa déception lorsqu'il est parachuté près de Montluçon le 25 juillet 1942 pour servir d'assistance radio à Georges Bidault, chef du bureau d'information et de presse (BIP), agence de presse clandestine.

Fidélité à sa mission

Mais dès le 30 juillet, à Lyon, il rencontre celui que de Gaulle a chargé d'unifier les mouvements de résistance intérieure. Venu pour lui remettre des documents, Cordier découvre une personnalité simple, directe, souriante qui l'invite aussitôt à dîner et le teste. Le jeune homme se livre sans fard. Cette franchise plaît et « Rex », alias Jean Moulin, recrute aussitôt comme secrétaire cet homme de 21 ans aux origines et aux convictions premières si diamétralement opposées aux siennes. Sans doute discerne-t-il immédiatement l'idéalisme de Cordier, son dévouement et sa fidélité à sa mission.

Durant plus de dix mois, ils vont travailler ensemble à la mission capitale fixée par Londres. Collaborateur inestimable par sa rigueur et son dévouement, Cordier, qui a choisi « Alain » comme identité de clandestinité en référence au philosophe, seconde le « patron », pour mettre sur pied un état-major clandestin, sans moyen et quasiment sans personnel au départ. Patiemment, il gère courrier et liaison radio, étoffant tant à Lyon qu'à Paris l'équipe pour sa plus grande efficacité, attribuant les subsides quand Moulin est absent. Ce qui ne lui vaut pas que des amis.

Témoin privilégié de la naissance du Conseil national de la Résistance (CNR) comme des luttes âpres qui l'ont freinée, Cordier connaît si bien le fonctionnement de la Résistance et les liens, plus ou moins délicats, qu'entretiennent entre eux les différents courants, qu'il est indispensable. Et malgré l'hostilité de beaucoup qui s'affiche dès l'arrestation de Jean Moulin à Caluire



A Paris, en 1945.

DANIEL CORDIER/
ORDRE DE LA LIBÉRATION

en juin 1943 (Pierre Brossolette le déclare « nul et imprudent » et exige son rappel), Cordier reste en place et poursuit auprès de Claude Bouchinet-Serreulles, successeur par intérim de Jean Moulin, sa mission en zone nord comme secrétaire de la Délégation générale de France.

En danger dès qu'il apprend que la Gestapo a sa photo et peut l'identifier, il demande à être relevé. En mars 1944, il entend rejoindre Londres via Marseille, puis l'Espagne. Mais il est arrêté par les franchistes et interné à Pampelune, puis au camp de Miranda de Ebro, dans la province de Burgos. Quand il parvient à rejoindre Londres à la mi-mai, nommé chef de la section des parachutages d'agents du BCRA, il se prépare à la confrontation physique à l'ennemi qui était son premier vœu en 1940. Mais il doit patienter, manque le débarquement, comme le parachutage sur les zones de combat et ne regagne la France qu'en bateau, par Le Havre, pour rejoindre Paris début octobre.

En novembre, il devient compagnon de la Libération par décret du général de Gaulle et retrouve le colonel Passy, promu à la tête des services secrets, qui le prend comme chef de cabinet. A la Direction générale des études et recherches (DGER), dont Jacques Soustelle prend la tête en novembre 1944, Cordier découvre le monde des espions et des agents secrets. Il est même envoyé en Espagne évaluer la solidité du régime de Franco pour de Gaulle. Un rapport qu'il conservera comme un trésor. Mais ce milieu n'est pas pour lui. Pas plus que l'autocélébration des anciens résistants à l'heure du retour à la paix, qui fait en lui écho au discours des anciens combattants de la Grande Guerre et dont il ne se sent pas solidaire. De fait, il démissionne de son poste après le retrait politique du général de Gaulle en janvier 1946.

Une galerie à Paris

Un bref instant tenté par l'engagement politique – il se dit alors « presque communiste » –, il y renonce bientôt cependant pour se consacrer à l'art moderne que lui a fait découvrir et apprécier Jean Moulin, dont il a enfin percé l'identité sans masque. Alors

qu'il ignorait tout de la création contemporaine, il a appris au contact de Jean Moulin à se passionner pour ces aventures esthétiques qu'il rejetait jusqu'ici. Il faut dire que, pour déjouer les indiscretions, Rex avait établi un code qui valait initiation : « *Quand nous serons dans la rue, au restaurant ou dans n'importe quel endroit où nous risquons d'être entendus, je me mettrai à vous parler d'art pour que nous ne soyons suspectés.* » D'où leurs échanges sur Cézanne et Renoir ou la découverte de Kandinsky...

Grâce à un héritage bienvenu – son père est mort en 1943 –, Daniel Cordier s'essaie à la peinture, en s'inscrivant à une école d'art privée, l'Académie de la Grande Chaumière ; achète sa première œuvre, une toile de Jean Dewasne, membre du comité fondateur du Salon des réalités nouvelles, temple de l'abstraction ; découvre l'œuvre de Nicolas de Staël dont il recherche et achète les toiles, et, collectionneur, se rêve déjà galeriste.

Ce rêve, il l'accomplit en ouvrant à Paris sa galerie, rue de Duras, en 1956. Adresse qu'il transfère trois ans plus tard rue de Miromesnil. Accompagnant un monde artistique en pleine révolution, il donne à André Breton carte blanche pour une nouvelle célébration surréaliste, dialogue avec le poète et écrivain Henri Michaux tout en devenant le marchand de Jean Dubuffet, premier théoricien de l'« art brut ». Cordier impose le premier l'artiste yougoslave Dado et le peintre et écrivain Bernard Réquichot, ouvre des antennes à Francfort et New York, se passionne pour les arts qui viennent d'ailleurs que d'Occident et finalement ferme boutique en 1964 quand il estime que l'essentiel se joue ailleurs et que Paris n'est plus qu'un foyer secondaire. Il poursuit toutefois son engagement de collectionneur et organise, grâce à un carnet d'adresses exceptionnel, de grandes expositions.

Sans doute serait-il resté un « homme ordinaire » comme il se définissait au lendemain de la Libération, quand il renonçait à capitaliser sur son épopée de résistant, mais le retour médiatique de l'Occupation dans les années 1970 en décida autrement. Tout vient des propos d'Henri Frenay, fondateur

« La fraternité de la peur et de l'espoir »

Issu de conversations que Daniel Cordier a menées avec l'historien Paulin Isnard pendant plusieurs années, De l'Histoire à l'histoire a été publié en 2013 chez Gallimard. Extrait des pages 13-14.

« La Résistance était un bloc. » Cette affirmation répétée, que mille faits historiques contredisent, contient une vérité intime : celle de nos souffrances partagées. La clandestinité exigeait un fractionnement de nos activités en groupes de quelques personnes. Mais ce que chacun d'entre les résistants nomme dans son cœur « la Résistance », ce sont les camarades à qui il était soudé par la fraternité de la peur et de l'espoir. Si, au-delà des mots, j'essaie de scruter l'obscurité de ma mémoire, apparaissent d'abord pour moi, en Angleterre, mes compagnons de la France libre de juin 1940 puis, à partir de juillet 1942, la vingtaine de volontaires qui m'ont aidé, à tout va, en France, dans la tâche qui nous avait été assignée.

Aussi comprendra-t-on le souvenir lumineux que je conserve de cette période atroce. Je crois que, dans tous les autres groupes de la clandestinité, qu'ils aient ou non fait de la politique, il en est allé de même.

Chacun d'eux a connu le sentiment d'une unité réelle, en dépit, bien souvent, d'une grande diversité : les étoiles n'ont pas besoin d'être identiques pour illuminer la même nuit. C'est pourquoi lorsque l'on touche à la Résistance, chaque ancien résistant se sent atteint dans sa propre existence. En dépit de tout, nous étions unis contre ceux que nous avons combattus et dont nous sommes séparés à jamais par la muraille des corps de nos martyrs.

Ce simple fait est sans doute difficilement compréhensible, mais aujourd'hui encore, avec les camarades que je rencontre de temps à autre, nous ne parlons pas de la Résistance. Nous savons pleinement ce qui nous a unis et qui demeure entre nous : le moindre mot serait une trahison du passé. Si vous vivez un grand amour, vous n'en parlez pas. Une fois mort, il devient le rêve d'un passé regretté. Il en va de même des œuvres d'art : que dire devant le Parthénon ou la cathédrale de Chartres ? J'ai passé des heures dans cette dernière en y vivant une expérience esthétique incommunicable : celle d'un attachement à soi-même. Ces heures sont fragiles, on peut les détruire ; seul le silence est capable de les conserver. ■



Le sculpteur Jean Dubuffet et Daniel Cordier, à la Cartoucherie de Vincennes, en 1972. FRANCIS CHAVEROU/GETTY IMAGES

Ci-dessous : à Delville Camp, près d'Aldershot, en Angleterre, en juillet 1940. DANIEL CORDIER / ORDRE DE LA LIBÉRATION



Iconoclaste amateur d'art

Peintre lui-même, le résistant a notamment exposé la peinture des autres, s'intéressant au surréalisme, à l'abstraction ou aux graffitis

**DANIEL CORDIER
FUT AUSSI L'UN
DES PLUS GRANDS
BIENFAITEURS
DU CENTRE
POMPIDOU**

A l'origine de l'amour de Daniel Cordier pour la peinture, il y a un artiste nommé Romanin. C'était le pseudonyme choisi par Jean Moulin quand il dessinait – surtout des caricatures – dans les années 1930, repris durant la guerre pour se cacher de l'occupant, alors qu'il prétendait exercer l'activité de marchand de tableaux. Il initia son jeune assistant (entre juillet 1942 et juin 1943) aux choses de l'art et, écrit Cordier dans le catalogue que le Centre Pompidou consacra à ses collections en 1989, lui « *en communiqua le goût et la curiosité* ».

Il lui avait aussi promis qu'une fois la France libérée, il l'emmènerait dans ce qu'il tenait pour l'un des plus beaux musées du monde, le Prado. Sa fin tragique, suite à son arrestation par les Allemands, ne le permit pas et c'est seul que Cordier vit les Goya de Madrid, qui le bouleversèrent.

Rompant à la Libération avec son passé de soldat et de résistant, il se plonge dans ce nouveau monde. En 1944, à 24 ans, il achète un petit tableau peint à la manière de Brueghel, puis une aquarelle d'un artiste dont il ignore tout et que le marchand lui dit se nommer Henri Michaux. Suit un tableau abstrait de Jean Dewasne. En 1946, il s'inscrit à l'Académie de la Grande Chaumière, à Paris, où il suit les cours d'Yves Brayer, qui dispense un enseignement traditionnel. Le sont beaucoup moins les conférences que donne au même endroit le sus-dit Jean Dewasne, à propos de l'art abstrait.

Des succursales

Après une dizaine d'années d'apprentissage, Daniel Bouyjou-Cordier fait sa première exposition, dans la galerie de la légendaire (elle était l'héritière d'une remarquable collection de primitifs flamands qu'elle vendait pour soutenir les jeunes artistes) Suzanne de Coninck. Michel Conil-Lacoste en donna un compte rendu plutôt positif dans *Le Monde* du 24 juin 1955 et Roger Van Gindertael, un des grands critiques de l'époque, loua les qualités techniques du jeune homme tout en regrettant que ses tableaux n'aient « *qu'une fonction ornementale* »...

Cordier devait partager son avis puisqu'il cessa de peindre pour se consacrer au commerce de l'art. Il ouvrit une première galerie, toute petite, rue de Duras en novem-

bre 1956, qu'il inaugura avec une exposition de Claude Viseux, puis une plus grande, rue de Miromesnil, en mai 1959. Celle-ci fut lancée avec une exposition de Jean Dubuffet intitulée « La Célébration du sol ». Leur collaboration dura huit ans et les mena à Francfort, où Cordier avait ouvert une succursale en 1958, et New York où il avait fait de même en 1960. La pratique, aujourd'hui courante, l'était alors fort peu.

Cordier était également assez proche des surréalistes pour qu'André Breton et Marcel Duchamp choisissent sa galerie afin d'organiser en décembre 1959 la 8^e exposition du groupe, intitulée Exposition internationale du Surréalisme (soit EROS). Elle comptait 75 participants – dont Robert Rauschenberg et Jasper Johns, alors inconnus en France – et fut inaugurée avec toute la pompe propre au mouvement, dont une dame toute nue qui, allongée sur une table le soir du vernissage, faisait fonction de plateau de fruits de mer...

Tout en montrant parfois de l'abstraction géométrique, par fidélité à Jean Dewasne, il s'intéressait aussi à l'art brut, aux graffitis (la série de photographies qu'en avait fait Brassai), ou à des artistes singuliers comme Bernard Réquichot ou Dado. C'est ce dernier qui amena à la galerie un gamin des rues échappé de l'orphelinat et crevant de faim, avec lequel il avait partagé son sandwich. Cordier adopta le petit, et, lorsque ce dernier commença à gagner quelque argent, lui conseilla de le placer dans des Dubuffet. C'est ainsi que grâce à Dado, à son marchand, et à Capri c'est fini, le jeune Hervé Vilard constitua une jolie collection...

En 1964, toutefois, après une dernière exposition intitulée « Huit ans d'agitation », Cordier adressa aux 6 000 personnes de son fichier une « Lettre pour prendre congé ». Il y déplorait la

crise financière, les difficultés du marché et – déjà – la spéculation sur l'art et concluait par un constat : « *Le véritable goût des collectionneurs français (...), c'est une peinture traditionnelle sans lyrisme et sans vérité, mais aussi sans danger.* » Il prédisait la disparition de Paris comme capitale de l'art moderne au profit de New York, prophétie qui se réalisa quelques mois plus tard.

Un don de 500 œuvres

La fermeture de la galerie n'éloigna pas Cordier du monde de l'art. Il participa, comme conseiller, à l'exposition au Grand Palais confiée à François Mathéy par Georges Pompidou pour redorer le blason de l'art français, « 72/72 - Douze ans d'art contemporain en France ». Il y rencontra un jeune conservateur, Alfred Pacquement, et plusieurs autres jeunes gens chargés de la préfiguration de ce qui allait devenir le Centre Pompidou.

Membre de son conseil d'administration, Cordier fut aussi un de ses plus grands bienfaiteurs. D'abord, et longtemps, de manière anonyme : les collections s'accroissaient régulièrement d'œuvres portant la mention « don D.B.C », pour Daniel Bouyjou-Cordier. Puis, en 1989, il accepta le principe d'une exposition. Elle était sous-titrée « Le regard d'un amateur » et comprenait plus de 500 œuvres, la plus grosse donation jamais faite au Musée national d'art moderne, et d'autant plus remarquable qu'à l'époque elle n'était l'objet d'aucune déduction fiscale. Remarquable aussi par ses choix, différents de ceux des conservateurs du musée. Cordier espérait que « *la masse de ces irréductibles* » apporterait « *un élément de chahut à l'intérieur du musée* », et ajoutait : « *Vous pensez bien que je m'en réjouis* ».

De fait, ces artistes-là étaient si perturbants qu'ils furent rapidement transférés au musée des Abattoirs, à Toulouse, ce dont le donateur ne se formalisa pas. Parmi eux figure un curieux tableau, œuvre de Christian Zeimert, ancien de la coopérative des Malassis, membre fondateur du groupe Panique, intitulé le *Monument aux ivres-morts*. Ce choix, iconoclaste de la part d'un compagnon de la Libération, montre toute la liberté de penser de Daniel Cordier. ■

HARRY BELLET

du mouvement de résistance Combat, qui initia Moulin à la clandestinité. Dès 1973, dans *La Nuit finira* (éd. Robert Laffont), le grand résistant accuse le « patron » de Cordier d'incompétence et de mégalomanie. Moins de dix ans après l'entrée au Panthéon de Jean Moulin, la charge est sévère. Elle devient insupportable quand paraît, en 1977, *L'Enigme Jean Moulin* (éd. Robert Laffont) où Frenay insinue que Rex était en fait un agent communiste.

Historien reconnu

Quand les rumeurs et les calomnies salissent la figure de son « patron », Cordier s'indigne et sort de sa réserve. Pour Moulin. Convaincu que la mémoire des protagonistes n'est pas sûre, plus apte à recomposer le passé qu'à l'éclairer, il se lance à corps perdu dans une enquête où le témoignage oral est secondaire, suspect de brouiller le trait et de multiplier confusions et approximations. Venant d'un témoin de première force, la posture est singulière alors que la concurrence des mémoires partisans fait rage. Il s'y tiendra, strictement, et très longtemps, au prix d'un travail digne d'un moine copiste, compilant, croisant, éprouvant chaque information, sans abdiquer sa démarche aussi radicale qu'austère.

En plusieurs volumes, parus entre 1983 et 1999 (*L'Inconnu du Panthéon* et *La République des catacombes*), tous centrés sur la figure de Jean Moulin, il définit un jalon historiographique essentiel de la Résistance. Si d'anciens camarades de lutte boudent ou critiquent, les historiens de métier, eux, sont impressionnés par cette œuvre, menée en solitaire par un témoin qui se défie du témoignage seulement humain. Quand il se résout à écrire ses propres souvenirs (le premier volume, *Alias Caracalla*, paru en 2009), Daniel Cordier séduit même l'Académie Goncourt qui l'inscrit parmi les postulants aux lauriers d'automne, malgré la nature atypique de l'ouvrage.

Résolument, comme ses engagements politiques et artistiques, le legs de Daniel Cordier historien est aussi singulier qu'unique. ■

PHILIPPE-JEAN CATINCHI

10 AOÛT 1920 Naissance à Bordeaux

1940 Engagement dans la « Légion française » en Angleterre

1942-1943 Secrétaire de Jean Moulin.

1944 Compagnon de la Libération

1946 Achète ses premières toiles (Jean Dewasne, Nicolas de Staël)

1956-1964 A la tête de sa propre galerie à Paris, il est actif en Europe comme aux États-Unis

1977 Henri Frenay accuse Jean Moulin d'avoir été « cryptocommuniste »

1983 Publie « Jean Moulin et le Conseil national de la Résistance » (CNRS éd.)

1989 Don d'une partie de sa collection d'art (514 objets) à Beaubourg

1989-93 « Jean Moulin, L'Inconnu du Panthéon » (JCLattès, 3 vol.)

1999 « Jean Moulin. La République des catacombes » (Gallimard, « La suite des temps »)

2009 « Alias Caracalla - Mémoires 1940-1943 » (Gallimard, « Témoins »)

2013 « De l'Histoire à l'histoire » (Gallimard, « Témoins »)

2014 « Les Feux de Saint-Elme » (Gallimard)

20 NOVEMBRE 2020 Mort

ENTRETIEN

A l'occasion de la mort de Daniel Cordier, nous republions un entretien accordé au Monde et paru le 9 mai 2018.

Un petit appartement avec vue panoramique sur la baie de Cannes (Alpes-Maritimes). C'est là, juste au-dessus du square du 8-Mai-1945 – cela ne s'invente pas –, que Daniel Cordier s'est installé il y a quelques années, après avoir quitté son appartement parisien du Palais-Royal. A 97 ans, celui qui fut l'un des tout premiers à rallier la France libre du général de Gaulle, à Londres, en juin 1940, est resté d'une humilité déconcertante. « Si vous trouvez que ce que je vous ai dit n'a pas d'intérêt, vous le mettez à la poubelle, je ne vous en voudrai pas. Surtout, sentez-vous libre ! » a prévenu, après notre entretien, l'ancien secrétaire de Jean Moulin, entre juillet 1942 et juin 1943.

Se définissant comme un « vieux monsieur très, très heureux », Daniel Cordier porte aujourd'hui un regard apaisé sur ses « vies successives et si différentes les unes des autres ». Celle du jeune militant maurassien, monarchiste et antisémite, d'avant 1940. Celle du « Français libre » – il préfère ce terme à celui de « résistant », pour bien marquer sa distance avec les mouvements de la Résistance intérieure pour lesquels il n'a pas grande considération –, parti à 19 ans pour « tuer du Boche ». Celle de marchand d'art et de galeriste, qui l'occupa pendant plus de trente ans. Celle, enfin, de l'historien qu'il est devenu « par hasard et par accident » autour de la soixantaine, afin de « rétablir la vérité » sur Jean Moulin, dont il ne supporta pas de voir l'image salie, selon lui, par un ancien cadre de la Résistance, Henri Frenay.

Ancien secrétaire de Jean Moulin, compagnon de la Libération... c'est ainsi que l'on vous connaît aujourd'hui. Et, pourtant, ce que beaucoup de gens ignorent ou ont oublié, c'est que, pendant des décennies, vous avez totalement mis de côté cette part de votre vie. Vous n'en parlez pas. Pourquoi ?

Il y a d'abord quelque chose qui a été très douloureux pour moi, c'est la disparition de mon patron, Jean Moulin. Je crois que c'est ça, au fond, la raison principale. C'était pénible de vivre avec ce souvenir. Vraiment trop pénible. Alors, quand la guerre a été terminée, j'ai voulu effacer tout ça...

Dans un de vos livres, « De l'Histoire à l'histoire » (Gallimard, 2013), vous donnez une autre raison. Vous dites que cette volonté de mettre le souvenir de la guerre à distance est également liée à la génération à laquelle vous appartenez...

Absolument. Je suis né en 1920. Cela veut dire que j'ai passé toute mon enfance au milieu des anciens combattants de la guerre de 1914. Ils étaient partout. Je dirais même plus : ils étaient les maîtres. Toute ma génération a grandi dans cette ambiance, celle des décorations de guerre, des monuments aux morts, de *La Marseillaise* à tout bout de champ... Après, chacun a ses goûts, et d'ailleurs je ne juge pas, mais moi, honnêtement, ce sont des choses qui ne m'ont jamais intéressé. Du coup, il était inimaginable de devenir à mon tour un ancien combattant. Alors, quand la guerre a été terminée, elle a été terminée pour moi aussi. J'avais quel âge, déjà, en 1945 ? 25 ans... Eh bien, à 25 ans, voyez-vous, je ne voulais pas vivre dans le passé. A cet âge-là, c'est l'avenir qui m'intéressait. J'avais trop souffert d'être « prisonnier » de la guerre de 1914 pour vouloir reproduire ça après 1945.

Qu'entendez-vous par « prisonnier de la guerre de 1914 » ?

Oui, prisonnier de ce souvenir, prisonnier des anciens combattants. Quand j'étais enfant puis

« Même quand tout paraît bouché, il peut rester un espoir »

Alors âgé de 97 ans, Daniel Cordier avait reçu « Le Monde » chez lui, à Cannes, le 19 avril 2018, pour un long entretien publié dans nos colonnes. Extraits

adolescent dans les années 1920 et 1930, le discours général, c'était un peu : « Tais-toi ! Quand tu auras fait la guerre, tu pourras parler... » Non, franchement, je n'étais pas du tout là-dedans.

D'ailleurs, vous étiez tellement loin de tout cela qu'en décembre 1964, quand les cendres de Jean Moulin ont été transférées au Panthéon, personne n'a même pensé à vous inviter, vous, son ancien secrétaire. Cela paraît incroyable aujourd'hui !

Pour vous peut-être, mais pas pour moi. Non, en effet, je n'y étais pas... Mais, justement, cela illustre ce que je vous dis. Cela vous montre à quel point j'étais devenu étranger à toute cette histoire. Je ne sais pas comment vous le dire. Cela a l'air de vous étonner. Mais, pour moi, c'était assez simple : à partir du moment où on avait gagné la guerre, une page était définitivement tournée, et pour moi il s'agissait de passer à autre chose.

Et vous avez vécu comme ça pendant trente ans. Jusqu'en 1977, quand un ancien chef de la Résistance, Henri Frenay, le fondateur du mouvement Combat, a publié « L'Enigme Jean Moulin » (Robert Laffont), un livre dans lequel il insinuaient que ce dernier était un agent communiste. Vous avez trouvé ça... Insupportable !

Et cela a provoqué chez vous un déclic...

Oui. Comme je vous l'ai dit, j'étais en marge de tous ces débats sur la guerre, sur la Résistance. Mais là, Frenay allait trop loin. Sous-entendre que Moulin avait été un espion soviétique, cela m'a mis totalement hors de moi. Car, voyez-vous, on peut porter tous les jugements qu'on veut sur les gens, les apprécier ou pas, discuter du rôle qu'ils ont eu dans l'Histoire, tout ça je suis d'accord. Mais il y a une chose avec laquelle on ne peut pas transiger, c'est la vérité. Et là, ce qu'il disait, c'était tout simplement un mensonge. Je ne l'ai pas supporté.

Et c'est donc ainsi, à la fin des années 1970, que vous avez décidé de vous replonger dans ce passé que vous aviez mis de côté. Pour défendre l'honneur de Jean Moulin...

Pour défendre son honneur, oui, et pour défendre la vérité !

Cela n'explique cependant pas que vous ayez ensuite passé vingt ans dans les archives à faire des recherches sur Jean Moulin. Un immense travail

« Il était inimaginable de devenir à mon tour un ancien combattant »

qui vous a conduit d'abord à publier « Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon », trois volumes parus chez Lattès entre 1989 et 1993, près de 3 000 pages au total. Puis, en 1999, « Jean Moulin. La République des catacombes », encore 1 000 pages, cette fois chez Gallimard ! Qu'est-ce qui vous a si profondément marqué chez cet homme pour que vous fassiez tout cela ?

C'est difficile, votre question... Mais peut-être que je vous répondrai ceci : il m'a marqué parce qu'il m'a choisi...

Comment cela ?

Quand j'ai été parachuté en France [le 25 juillet 1942], j'étais censé entrer au service de Georges Bidault, qui dirigeait le Bureau d'information et de presse, une sorte d'agence de presse clandestine. Mais, avant cela, je devais rencontrer un certain Rex, qui était le représentant personnel du général de Gaulle en France, et à qui je devais remettre des documents.

J'arrive donc à Lyon, à l'adresse indiquée. Un vieil immeuble du XVII^e ou du XVIII^e siècle, dans une de ces rues tortueuses du centre-ville. Je sonne. Une femme m'ouvre, m'introduit dans le salon, une très grande pièce où, presque au fond, j'aperçois un homme penché sur une pile de documents. J'entre, il lève la tête, sourit, vient vers moi et la première chose qu'il me dit est : « Vous avez fait bon voyage ? »

C'était Jean Moulin ?

Oui, mais je ne le savais évidemment pas à l'époque... Sur le moment, j'ai surtout été surpris quand il s'est adressé à moi, parce que je ne savais pas, moi, comment je devais me présenter à lui. Fallait-il que je me mette au garde-à-vous ? Après tout, j'étais un soldat, et c'était le patron, donc cela aurait été logique. Mais, en même temps, il était habillé en civil, donc ça m'a un peu perturbé. Est-ce qu'on doit se mettre au garde-à-vous devant quelqu'un qui ne porte pas d'uniforme ?

Et alors, vous vous êtes mis au garde-à-vous ?

Oui, plus ou moins, mais pas vraiment non plus... C'était un peu déroutant. Mais, enfin, ce dont je me souviens surtout, c'est qu'il a été très gentil. Il m'a tout de suite dit : « Si vous êtes libre, je vous garde à dîner... » J'étais sans voix. Il a alors ajouté : « Alors, à ce soir ! » A 19 heures, on s'est donc retrouvés dans un petit bistrot pour dîner. Et c'est comme ça que tout a commencé...

Ce premier dîner, vous vous en souvenez ?

Le menu, je ne sais plus trop. Il me semble qu'on a mangé des saucisses... En revanche, je me rappelle très bien ce qu'il m'a dit : « Vous étiez donc à Londres pour faire la guerre. Pourtant, quand vous êtes arrivé, la guerre était finie. » Ce à quoi je lui ai répondu du tac au tac : « Non, la guerre n'était pas finie. Elle a été perdue,

donc il s'agissait de la gagner. » On a continué à parler comme ça. Comme il avait finalement décidé de me prendre comme secrétaire pour lui-même, il voulait savoir qui j'étais.

Quel type d'homme était-ce ?

Il avait l'âge de mon père. Il était très mince, il était très beau. C'était aussi quelqu'un de très attentionné, malgré tout ce qu'il avait à faire et qui était considérable. Au début, par exemple, il me donnait, je crois, quelque chose comme 1 000 francs par mois. Mais, un jour, il me dit : « Dites donc, vous avez très mauvaise mine. » Ce à quoi je lui ai répondu : « Mais vous m'avez donné très peu d'argent pour me nourrir ! » Là-dessus, il m'a tout de suite dit : « Bon, eh bien, prenez ce dont vous avez besoin, gardez les factures et vous serez remboursé... » C'était comme ça, avec lui...

Vous racontez cela de façon très naturelle. Mais cette confiance qui s'est établie entre vous est tout de même étonnante. Lui, le préfet républicain, homme de gauche, radical-socialiste ; vous, qui aviez vingt ans de moins et qui étiez à l'époque un jeune monarchiste élevé dans une famille d'extrême droite. A priori, vous n'aviez pas grand-chose en commun. Pourtant, le courant est tout de suite passé. Comment l'expliquez-vous ?

Je ne sais pas. C'est vrai que tout cela est un peu fou. Quand je pense que je lui ai tout de suite raconté ma vie de garçon militant à l'Action française, qui plus est avec beaucoup de passion... En même temps, je ne connaissais pas non plus ses idées politiques, à l'époque. Comme je vous l'ai dit, je ne savais pas que c'était Jean Moulin. On m'avait juste dit qu'il s'appelait Rex et que c'était le patron, en France, de tous les gens qui venaient de Londres.

C'est d'ailleurs ce qui m'a étonné dans son attitude à mon égard. J'avais pensé qu'entre nous ce serait juste : « Bonjour, bonsoir... » Je ne pensais pas qu'il m'inviterait à dîner presque tous les soirs, ni que, dès notre première rencontre, il me poserait toutes ces questions, bref, qu'il s'intéresserait comme cela à moi, et tout ça avec une telle gentillesse...

Vous avez dit : « Il m'a choisi. » En fait, c'est bien plus que cela, parce que Jean Moulin est aussi celui qui vous a initié à la peinture. Au fond, sans lui, vous ne seriez peut-être jamais devenu galeriste et marchand d'art. Il ne vous a donc pas seulement choisi, il vous a aussi aidé à choisir votre vie.

Oui, c'est vrai, on peut résumer les choses comme ça. Mais la façon dont tout cela s'est passé est tout de même un peu plus compliquée. Car cette initiation à l'art, comme vous dites, s'est faite dans des circonstances assez particulières.

C'est-à-dire ?

Au moment où j'ai commencé à

travailler avec lui, l'une des premières choses qu'il m'a dites est ceci : « Quand nous serons dans la rue, au restaurant ou dans n'importe quel endroit où nous risquons d'être entendus, je me mettrai à vous parler d'art pour que nous ne soyons pas suspectés. » Que voulez-vous ? C'était lui le patron, c'est lui qui décidait. Donc ça s'est passé comme ça : quand on était ensemble et qu'il sentait qu'il y avait un danger, il se lançait, il me parlait de Cézanne, de Renoir, de Kandinsky. La peinture moderne le passionnait.

En somme, durant vos journées avec Jean Moulin, il vous arrivait de passer de façon soudaine de la Résistance à l'art moderne, comme deux vies parallèles, cloisonnées... Dans vos Mémoires, vous racontez ainsi que c'est ce qui s'est passé le 27 mai 1943, quand a eu lieu la première réunion du Conseil de la Résistance, rue du Four (Paris 6^e). Une date historique, puisque c'est là que la Résistance intérieure s'est unie pour se mettre sous la tutelle du général de Gaulle...

Oui, en effet. Pour être exact, je n'ai pas assisté personnellement à cette réunion, où il y avait Moulin et les grands chefs de la Résistance. Moi, j'étais dehors, rue du Four, entre la rue de Rennes et le carrefour de la Croix-Rouge, je devais récupérer des gens pour les amener dans l'appartement que nous avait prêté un médecin. J'étais aussi censé téléphoner pour prévenir ceux qui étaient à l'intérieur en cas de problème. D'ailleurs, quand j'y repense, c'était un peu enfantin : qu'est-ce que j'aurais bien pu faire s'il s'était passé quelque chose ? Je préfère ne pas y penser...

Mais bon, voilà, quand la fameuse réunion a été terminée, Moulin m'a donné rendez-vous dans une galerie près de la Seine. Il y avait des Kandinsky. Il m'a expliqué qui c'était. Pour moi, c'était une découverte. Après, nous sommes allés dîner du côté de Montmartre...

Pour vous, ce monde de l'art, c'était nouveau ?

Oui, complètement nouveau ! A cette époque-là, je n'étais encore jamais entré dans un musée. Je venais d'une famille de la vieille bourgeoisie de Bordeaux. C'était des gens qui avaient de l'argent, mais j'ai l'impression qu'eux non plus n'étaient jamais allés dans un musée... C'est grâce à Jean Moulin que j'ai su ce qu'était un musée, mais malheureusement il n'était déjà plus là...

Comment cela ?

Un jour, il m'avait dit : « Après la guerre, je vous emmènerai au Prado, à Madrid, et je vous montrerai quelque chose qui a beaucoup d'importance. » Il parlait de la peinture de Goya. Alors, quand vers la fin de la guerre je me suis retrouvé en Espagne, après avoir franchi les Pyrénées à pied et fait un peu de prison, j'y suis allé.

Je me trouve donc à Madrid avec quelques camarades. Ils me di-

« Je ne savais pas que c'était Jean Moulin. On m'avait juste dit qu'il s'appelait Rex et que c'était le patron des gens qui venaient de Londres »

sent : « Viens avec nous au bordel. » Je leur réponds : « Ah non, moi je vais au Prado ! » Eux : « C'est quoi ? » Moi : « C'est un musée. » Je peux vous dire qu'ils s'en foutaient complètement. Alors, j'y suis allé tout seul. Et c'est là que j'ai rencontré la peinture.

Et c'est donc un peu plus tard que vous êtes devenu marchand d'art. Mais ce n'est pas quelque chose que vous avez décidé quand vous étiez avec Jean Moulin ?

Non, pendant la guerre, je n'avais pas ça en tête. A vrai dire, je ne savais pas ce que j'allais faire de ma vie. Je ne me posais pas la question. Je me disais que, une fois la guerre terminée, je continuerais volontiers à travailler avec mon patron... Je n'y pensais pas... Mais, après sa disparition [à l'été 1943], la guerre a encore duré deux ans. C'est après que j'ai commencé à acheter quelques tableaux.

Vous souvenez-vous des premières toiles que vous avez achetées ?

L'un des tout premiers peintres dont j'ai acheté un stock était Nicolas de Staël. Une quinzaine de tableaux, dans mon souvenir. Mais, à l'époque, c'était invendable... Ensuite, j'ai ouvert une galerie dans une petite rue en face du palais de l'Élysée, puis une autre, nettement plus grande, pas loin de là, rue de Miromesnil, que j'ai gardée bien plus longtemps. J'en ai eu aussi une autre à New York et une troisième à Francfort pendant quelques années. Ça a été ma vie, mon bonheur.

Revenons à votre famille, que vous évoquiez tout à l'heure. Comment a-t-elle vécu tout cela ? Votre départ pour l'Angleterre, en juin 1940, alors que vous n'aviez que 19 ans...

J'étais à l'époque un jeune monarchiste. Mes parents avaient divorcé quand j'avais 4 ou 5 ans, et ma mère s'était remariée avec un homme qui était d'extrême droite, un grand admirateur de Maurras. Moi-même, avant la guerre, j'étais un activiste, pas un intellectuel. Tous les soirs, vers 17 heures, avec quelques copains, on se baladait en groupe dans le centre de Bordeaux et on vendait *L'Action française*. Cela ne me dérangeait pas de me battre, d'avoir un œil poché ou de casser le nez de mon voisin.

Mais qu'est-ce qui explique que ce jeune homme ait été un des premiers à rejoindre de Gaulle ?



Daniel Cordier chez lui, à Cannes, en avril 2018.
OLIVIER MONGE/MYOP POUR « LE MONDE »

Comme je vous ai dit, je suis le fils de la guerre de 1914. Mon enfance, ce sont les monuments aux morts, les mutilés, etc. Alors, en 1940, quand la France a perdu la guerre qu'elle avait gagnée vingt ans plus tôt, ça a été pour moi insupportable. Je me souviens du discours que Pétain a fait à ce moment-là, ce discours où il a dit qu'il fallait négocier la paix avec les Allemands. Nous étions dans notre grand salon. En l'écoutant, ma mère s'est effondrée dans les bras de mon beau-père, et moi, j'ai grimpé à toute vitesse dans ma chambre et je me suis jeté sur mon lit pour sangloter. Excusez-moi, mais de vous raconter ça aujourd'hui, c'est... [Il s'interrompt, la voix étranglée.]

Ce discours de Pétain date du 17 juin 1940. Le lendemain, de Gaulle lance son célèbre appel à la radio, mais, comme la plupart des gens à l'époque, vous ne l'entendez pas et n'en prenez connaissance que le lendemain en lisant le journal. Et c'est donc à ce moment-là que vous décidez de partir. Le 21 juin, vous embarquez sur un bateau à Bayonne; le 22, l'armistice est signé avec l'Allemagne; le 25, vous arrivez en Angleterre...

Oui, et c'est là que je dois rendre hommage à mon beau-père. Il dirigeait une compagnie régionale d'autobus. Grâce à lui, nous avons pu en prendre un, avec quelques autres garçons, pour re-

joindre Bayonne. C'est lui aussi qui a trouvé le bateau et qui a payé les billets pour tout le monde. Bref, il a compris.

Revenons à Jean Moulin. Au total, vous avez été son secrétaire pendant environ onze mois, jusqu'à son arrestation. Sur cet épisode, qui a fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à de très vifs débats, avez-vous finalement trouvé la vérité? Je pense au rôle de René Hardy, ce membre du mouvement Combat qui a été accusé d'avoir trahi en permettant aux Allemands d'arrêter Jean Moulin lors de la fameuse réunion organisée chez le docteur Dugoujon, à Caluire, près de Lyon, le 21 juin 1943. Vous pensez qu'il était coupable?

C'est quelque chose que je n'ai pas le droit de dire, mais je le pense.

Pourquoi dites-vous cela ?

« Vous savez, quand on se met au travail pour rechercher la vérité, c'est très long, très difficile et, quelquefois, on n'y arrive pas »

Parce que j'essaie de faire de l'histoire. Après, Hardy a été jugé deux fois après la guerre, et, les deux fois, il a été acquitté. Je ne peux rien vous dire d'autre. Mais, personnellement... Vous savez, quand on se met au travail pour rechercher la vérité, c'est très long, très difficile et, quelquefois, on n'y arrive pas. C'est ça, la vie.

Sur le reste, après toutes ces années passées à vous replonger dans les archives, avez-vous le sentiment d'avoir les réponses aux questions que vous vous posiez?

Globalement, oui. Mais ça a été long. Tout ça m'a donné beaucoup de mal. Rechercher la vérité, vous savez, ce n'est pas facile. Et puis, travailler dans les archives, c'est compliqué, c'est un univers avec lequel j'ai dû me familiariser. C'est un océan, les archives, on n'y entre pas comme ça.

Avec Jean-Louis Crémieux-Brilhac (1917-2015), qui a publié une histoire de la France libre qui fait autorité, vous êtes, à ma connaissance, le seul acteur de cette époque à être considéré par les historiens professionnels comme l'un des leurs. Cela compte pour vous?

Oui, énormément. J'ai eu la chance de rencontrer et de discuter avec beaucoup de grands historiens de cette période, comme Jean-Pierre Azéma. Leur reconnaissance est très importante pour moi, qui ne suis pas un uni-

versitaire et qui ne suis devenu historien que par accident, ou par hasard.

A propos de reconnaissance, vous êtes grand-croix de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération... Est-ce un motif de fierté?

La Légion d'honneur, ça ne m'intéresse pas spécialement... La croix de la Libération, c'est autre chose. Ça oui, ça m'a fait très plaisir de la recevoir en rentrant en France après la guerre. Je ne la portais pas, mais j'étais quand même très fier.

Je dis cela parce que, au fond, vous savez, il y a une chose que je n'ai jamais regrettée dans ma vie, c'est d'être parti en juin 1940. Je crois que c'est la seule chose dont je peux vous dire aujourd'hui avec certitude que, si c'était à refaire, je la referais exactement comme à l'époque. Exactement!

Après la mort de Fred Moore, en septembre 2017, vous avez été élu chancelier d'honneur de l'ordre de la Libération. A ce titre, vous serez aux côtés du président de la République pour la commémoration de l'appel du 18 juin 1940, au Mont-Valérien. Même si, pendant longtemps, vous n'y avez pas participé, c'est important pour vous, aujourd'hui, ce genre de cérémonie?

Oui, c'est important, car nous ne sommes plus tellement nombreux, sept, je crois. Ce qui m'in-

« Il faut être optimiste. Je ne crois pas que c'était pire ou mieux avant en général »

quière un peu, d'ailleurs, car je n'ai pas envie que cet endroit [la crypte du mémorial de la France combattante, au Mont-Valérien] devienne ma tombe.

Car, normalement, le dernier compagnon doit être là. Ah ça, non, je n'ai pas envie d'être enterré là, dans le noir. Je préférerais être enterré ici, au soleil. Cela dit, il va falloir que je commence à chercher, car ça n'est pas évident, vous savez: tout le monde veut être enterré ici, à Nice, à Cannes, dans ce coin-là...

Quand vous repensez à ces années-là, à votre jeunesse, vous diriez que vous étiez heureux?

Aujourd'hui je suis heureux, je suis même un vieux monsieur très, très heureux. Peut-être parce que je suis en règle avec moi-même, et surtout avec la vérité.

Mais, à 20 ans, est-ce que j'étais heureux? Je ne dirais pas les choses comme ça. La question ne se posait pas. Je crois surtout pouvoir dire que j'ai fait mon devoir. Alors heureux? Je dirais plutôt que j'étais fou, car il fallait une sorte de folie pour faire ce que nous avons fait. Partir, comme ça, à même pas 20 ans...

Politiquement, en quoi la guerre vous a-t-elle transformé?

Elle m'a d'abord transformé parce qu'au début, j'étais non seulement royaliste, mais aussi féroce antisémite. Là-dessus, je peux vous assurer que la guerre m'a changé. Vous savez, il y a des choses qui vous marquent à vie.

Ce que je vais vous raconter se passe, je crois, au début de l'année 1943. J'avais été envoyé en mission à Paris. Ce jour-là, donc, j'arrive à la gare de Lyon, je laisse ma petite valise à la consigne et, comme mon premier rendez-vous était aux Champs-Élysées, je décide d'aller d'abord m'incliner devant la tombe du Soldat inconnu. Il faisait un temps magnifique, Paris était très silencieux, il n'y avait quasiment pas de voitures, c'était superbe.

Mais là, arrivé à l'Arc de triomphe, l'horreur: tout autour de la tombe du Soldat inconnu, il n'y avait que des soldats allemands qui se prenaient en photo. C'était terrible... Je pensais encore à cela en descendant les Champs-Élysées quelques minutes plus tard quand, tout à coup, je croise un homme et un enfant, bien habillés, remontant vers l'Arc de triomphe. Ils avaient le mot « juif » et l'étoile jaune cousus sur leur veste. En vous le racontant aujourd'hui, j'ai envie de pleurer, tellement ça a été un choc. Oui, un choc! C'était inacceptable. Là, d'un coup, je me suis dit: mais pourquoi? Pourquoi? Qu'ils soient juifs ou pas, qu'est-ce que ça peut faire? Je ne sais pas comment vous dire, mais ça a brisé d'un coup mon antisémitisme.

Cela reste un moment unique dans ma vie. Cet homme et son fils, au fond, j'aurais voulu les serrer dans mes bras, et puis en même temps on était à Paris, entourés d'Allemands... Après cela, le type avec qui j'avais rendez-vous au café m'a dit: « Vous êtes bien livide. » C'était abominable.

Comment réagissez-vous au fait que l'antisémitisme redevienne un sujet d'actualité dans certains pays d'Europe, surtout à l'Est, mais pas seulement, comme on l'a vu à Paris, en mars, avec l'assassinat de cette octogénaire, Mireille Knoll...

Que puis-je vous dire? Je ne comprends pas qu'on en soit toujours là. Pour moi, c'est quelque chose de très douloureux. En par-

lant de ça aujourd'hui, je repense à mes camarades qui sont morts. Après la guerre, nous pensions que c'était fini, que ça ne recommencerait jamais plus. Et, au fond... c'est encore là. C'est terrible. Mais je ne sais pas ce qu'on peut faire contre ça. C'est peut-être parce que je suis maintenant très vieux...

Quand vous êtes partis à Londres, c'était pour défendre la France contre les Allemands. En somme, c'était par patriotisme. Est-ce que la guerre vous a rendu européen?

Oui, absolument. Comme je le dis souvent, mais c'est la plus stricte vérité, j'étais parti pour tuer du Boche... Avec le recul, je crois pouvoir dire que la guerre a fait de moi un Européen. Ce que je souhaite, c'est qu'on arrive à construire enfin une très large Europe, débarrassée de la guerre, des nationalismes, de l'antisémitisme.

Mais je m'aperçois que c'est difficile, très difficile, et même de plus en plus difficile. Je ne sais pas ce qui s'est passé pour que tout cela revienne. Longtemps, j'ai cru que toutes ces horreurs étaient plus ou moins définitivement derrière nous. Eh bien, il faut croire que non. Ce n'est pas pour revoir tout cela en Europe que nous nous sommes battus...

Malgré cela, vous restez optimiste?

Oui, bien sûr. Il faut être optimiste. L'histoire des hommes, ce sont des périodes successives, je ne crois pas que c'était pire ou mieux avant en général. Ça va, ça vient. Mais, ce qui est sûr, c'est que, même quand tout paraît bouché, il peut rester un espoir.

C'est ça, la leçon de 1940?

Oui, en quelque sorte, même si je ne me sens pas de donner des leçons à quiconque. Mais il faut dire qu'on a eu tout de même beaucoup de chance d'avoir de Gaulle à ce moment-là. Il fallait être fou pour faire ce qu'il a fait. Et nous aussi, il fallait que nous soyons assez fous pour le suivre! Heureusement qu'il y a eu cette petite bande d'illuminés dont j'ai fait partie. En 1940, ça faisait rigoler, on n'était pas pris au sérieux, car à peu près tout le monde était d'accord pour que Pétain fasse la paix. Oui, pour la plupart des gens, Hitler était le plus fort et l'Europe allait devenir allemande. Ça, il ne faut jamais l'oublier. Jamais.

Il y a neuf ans, quand nous nous étions rencontrés à l'occasion de la parution de la première partie de vos Mémoires, vous m'aviez montré un manuscrit de plusieurs centaines de pages qui en constituait la suite, la période postérieure à 1943. Vous m'aviez dit qu'il était presque achevé, mais vous aviez ajouté: « Il manque encore ma vie amoureuse. Or je suis homosexuel, et, même si je ne m'en suis jamais caché, je n'en ai jamais parlé, car ce sont des choses difficiles à écrire, surtout pour un homme de ma génération. »

Où en êtes-vous aujourd'hui?

Je suis toujours dessus... Le manuscrit est toujours là, à côté de moi... Quant à parler de ma vie amoureuse? Oui, ça reste difficile, parce que, au fond, je pense que je suis quelqu'un de très pudique. Je pense surtout que chacun doit vivre sa sexualité comme il l'entend et que ça ne regarde personne. D'ailleurs, je trouve cela très bien que les homosexuels puissent se marier aujourd'hui. Votre corps vous appartient. Si vous aimez les filles et que vous êtes une fille, c'est très bien. Si vous êtes un garçon et que vous aimez les garçons, c'est très bien aussi. Cela, je le pense depuis très longtemps. Depuis Londres, peut-être. Cela va avec l'idée de liberté. Et la liberté, c'est aussi celle de faire ce qu'on veut avec son corps et avec son sexe. C'est très important. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR THOMAS WIEDER

Edgar Morin

« Que serait un esprit critique incapable d'autocritique ? »

Après les attentats de Conflans et de Nice, le sociologue et philosophe analyse le raidissement des antagonismes entre deux France – l'une humaniste, l'autre identitaire – et explique comment y résister

ENTRETIEN

Directeur de recherche émérite au CNRS, récompensé par trente-huit doctorats honoris causa dans le monde entier, le sociologue et philosophe Edgar Morin, né en 1921, a notamment écrit *La Méthode* (Seuil, 1977-2004) et *Les souvenirs viennent à ma rencontre* (Fayard, 2019). Son dernier ouvrage, *Changeons de voie. Les leçons du coronavirus* (avec la collaboration de Sabah Abouessalam, Denoël, 160 pages, 14,90 euros), donne des clés pour le « monde d'après ». Dans l'entretien qu'il accorde au *Monde*, il analyse les nouvelles fractures idéologiques qui traversent notre pays.

Dans la France de 2020, cinq ans après « Charlie Hebdo » et le Bataclan, on tue encore au nom d'un dieu. L'assassinat de Samuel Paty et la tuerie de Nice sont-ils le signe que l'histoire est en train de se répéter ?

Tout d'abord, il me semble important de me situer avant de considérer ces tragiques événements et de dire, comme il fut autrefois exigé, « d'où parle » l'auteur de cet entretien. En ce qui concerne les religions, je pense que les esprits humains créent les dieux qu'ils adorent et auxquels ils obéissent. Je suis, comme on dit, agnostique. Ou, plutôt, je crois que l'univers comporte un mystère qui échappe aux capacités de nos esprits. Je considère la Bible, fondement des trois religions juive, chrétienne et musulmane, comme un tissu de légendes et de mythes ; mi-légendaires mi-historiques sont également les Évangiles et le Coran. J'admire Jésus sans croire en sa résurrection.

Quand les religions sont toutes-puissantes, comme aujourd'hui en Iran ou en Arabie saoudite, j'exècre leur haine des impies, des croyants autres, des non-croyants. J'exècre les interdits qu'elles imposent, notamment aux femmes. Ce fut le cas du judaïsme dans le passé et ça l'est encore pour ses orthodoxes. Ce fut le cas du christianisme pendant des siècles. C'est encore le cas en de nombreux pays de l'islam.

Je ne confonds pas pour autant islam et djihadisme : entre le pieux musulman et le fanatique meurtrier, comme entre François d'Assise et Torquemada, il y a tout un monde extrêmement divers. Le mot « islamisme » occulte cette diversité pour n'y voir que prosélytisme et refus de démocratie et de laïcité. Certes, la charia est incompatible avec les lois d'une République laïque. Mais la majorité des musulmans de France accepte les lois républicaines et les croyants sont d'autant plus pacifiques qu'ils pensent candidement que leur religion est une religion de paix. L'islam paraît aux Français comme une religion exogène, ce qu'elle est du fait de son origine et de sa langue arabe. Mais c'est en même temps

une religion totalement judéo-chrétienne, fondée sur le récit biblique et intégrant Jésus comme prophète.

J'ai horreur de tout fanatisme meurtrier comme celui qui a sévi au XX^e siècle et renaît sous des formes religieuses traditionnelles. J'aime discuter avec les croyants, mais je n'aime pas les offenser ; ne pas offenser ni humilier est mon credo éthique à valeur universelle : le respect d'autrui me demande de ne pas bafouer ce qui est sacré pour lui, mais je me donne le droit de critiquer ses convictions. Le respect de la liberté comporte ma liberté de parole.

J'ai ressenti combien pouvait être douloureuse pour les peuples indiens assujettis des Amériques la profanation par les conquérants de leurs lieux sacrés. En revanche, quand la religion est toute-puissante et condamne comme blasphématoire toute non-obéissance – comme le refus du chevalier de la Barre de saluer une procession religieuse ou la fatwa des ayatollahs contre Salman Rushdie –, je me sens du côté des condamnés.

D'où cet apparent paradoxe : je suis pour la liberté des femmes qui se dévoilent en Iran et pour la liberté des femmes qui se voilent en France. Voilà « d'où je parle » : ni islamiste ni gauchiste, mais montaigniste et spinoziste. Aussi je souhaite que nous regardions la situation dans toute sa complexité. Ce qui n'atténue en rien la condamnation du fanatisme meurtrier des djihadistes islamistes.

« LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE SAURAIT EXCLURE TOUTE PRÉVOYANCE DES MALENTENDUS, INCOMPRÉHENSION, CONSÉQUENCES VIOLENTE OU CRIMINELLES QU'ELLE PEUT PROVOQUER »

Que pensez-vous de la republication des caricatures de Mahomet et de leurs usages, notamment pédagogiques, politiques et idéologiques ?

Récapitulons : les caricatures de Mahomet sont une invention non pas française, mais danoise. Ces caricatures établissent un lien ombilical entre le prophète fondateur de l'islam, révéral par les musulmans pieux, et les terroristes djihadistes d'aujourd'hui, ce qui est pour le moins contestable. Elles n'ont pas été reproduites dans des pays libéraux comme la Grande-Bretagne ou les États-Unis, ni dans les pays comme l'Italie ou l'Espagne, dont les lois prohibent les insultes à la religion.

La publication des caricatures de Mahomet, même si elle est blasphématoire pour de pieux musulmans, est licite en France, et le droit au blasphème fait partie de nos libertés. *Charlie Hebdo* est le continuateur, voire l'amplificateur, d'une tradition anticléricale et libertaire française qui a été salubre tant que l'Église avait forte puissance sur notre société. Cet antichristianisme s'est atténué avec l'acceptation de la laïcité par l'Église, et il est devenu aujourd'hui caduc. L'hebdomadaire satirique a reproduit ces caricatures en 2006, suscitant des réactions laudatives et des réactions critiques, dont une plainte d'associations musulmanes qui est rejetée en procès, en 2007. En 2011, les locaux de *Charlie* subissent un incendie criminel, puis celui-ci s'oublie.

Les attentats de 2015 changent à la fois le sens de l'hebdomadaire et celui des caricatures : *Charlie* n'est plus feuille satirique mais devient symbole de la liberté d'expression ; les journalistes assassinés deviennent, à juste titre, des martyrs de la liberté ; les caricatures danoises deviennent patrimoine national français.

Puis, à l'occasion du procès des assassins de *Charlie*, l'hebdomadaire décide de republier les caricatures. Cette republication devient l'exemple même de la liberté française, et leur diffusion devient défense salutaire de l'esprit critique. Un professeur d'histoire épris de liberté pense qu'elles peuvent aider à susciter l'esprit critique de ses élèves. Cela provoque, au départ, peu de réactions, à part la plainte d'un père musulman et un apaisement apparemment réussi par la directrice. Mais un prédicateur de mosquée vient souffler sur une braise et la renflamme jusqu'à susciter chez un jeune Tchétchène le geste djihadiste terrifiant de la décapitation.

Cet assassinat suscite une immense émotion chez les enseignants et dans toute la société. Elle déchaîne les dénonciateurs du « laxisme officiel » et de la complaisance islamo-gauchiste (notion imaginaire qui unit en elle deux termes considérés comme horribles). Emmanuel Macron réaffirme la valeur fondamentale de la liberté républicaine et termine son propos, selon la version alors donnée par les médias, par la promesse que la France prendra la défense des caricatures, comme s'il s'agissait d'un devoir national. Ces propos ont été démentis et atténués par le président dans un récent entretien à la chaîne de télévision arabe Al-Jazira, où il affirme comprendre que les caricatures puissent choquer.

Après le choc de ces attentats, la critique de la transformation des caricatures danoises en emblème de l'identité française commence à se manifester. Est-ce légitime ?

L'horreur de la criminelle décapitation du professeur Paty, après celle des assassinats de *Charlie Hebdo*, a occulté, par son évidence, sa cruauté et sa folie, toute une part de la réalité d'où elle a surgi. Cette horreur inhibe toute tentative de réflexion et de contextualisation, comme si la compréhension portait en elle le vice de la justification. Or il ne faut pas oublier que de telles caricatures choquent les musulmans pieux. Pire, elles ont suscité des folles meurtrières. Enfin, leur officialisation a provoqué de délirantes et innombrables manifestations antifrancaises dans le monde islamique. Il y a certes des cas où l'on doit braver l'incompréhension étrangère, mais il y a aussi des cas où il vaut mieux ne pas la susciter ou l'exciter, surtout en des temps de tensions internationales extrêmes.

Il faut être attentif aux effets pervers d'actes à intentions salutaires. Il y a parfois contradiction entre liberté et responsabilité de parole ou d'écrit. Nous sommes dans un de ces cas, et nous devons savoir que le choix comporte un risque. Il y a parfois coïncidence entre responsabilité et irresponsabilité ; ainsi, il me semble irresponsable de prendre la responsabilité d'assumer

Un éternel franc-tireur de la vie des idées

SI LA VIE CONTINUE DE LUI SOURIRE, le 8 juillet 2021, Edgar Morin fêtera son corps-à-corps avec le siècle. Le sociologue de la « complexité » aura alors 100 ans. Et n'aura cessé de vivre autant que de penser les événements. Une façon de prendre part aux soubresauts de l'histoire qui commence dans la Résistance, lorsqu'il rejoint, en 1942, le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés qui allait fusionner avec l'organisation dirigée par François Mitterrand. Edgar Nahoum, issu d'une famille juive originaire de Salonique (Grèce), devient « Morin » à la suite d'une méprise : une camarade de l'armée des ombres de Toulouse transforma son pseudonyme de « Manin », choisi en référence à un personnage de *L'Espoir*, d'André Malraux, en « Morin ».

Résistant, communiste de guerre qui fuit l'atmosphère de l'épuration et portraitiste d'une Europe en ruines, antistalinien exclu du Parti, Edgar Morin sera de tous les combats, de tous les endroits : à Baden-Baden après la chute du Reich (*L'An zéro de l'Allemagne*, 1946), dans les rues de Paris avec la caméra de Jean Rouch et le micro de Marceline Loridan afin de questionner le rapport au bonheur des Français qui se débrouillent comme ils peuvent avec la vie (*Chronique d'un été*, 1961), pour l'Algérie indépendante mais

défendant l'honneur des messalistes contre le FLN, à l'université de Nanterre lors de la « brèche » de Mai 68, en Californie en plein mouvement hippie. Anthropologue de la mort, sociologue du temps présent, chroniqueur pour *Le Monde* du phénomène des « yé-yé », pionnier de l'ère écologique, philosophe de *La Méthode* (1977-2004) et prophète de la *Terre-Patrie* (1993), Edgar Morin est « mieux qu'un grand esprit », écrit son ami Régis Debray, il est « un grand vivant » (*Cahiers de L'Herne* n° 114, 2016).

Expert en « crisologie »

A 99 ans, Edgar Morin est confiné à Montpellier avec son épouse, la sociologue Sabah Abouessalam, qui a collaboré à l'écriture de *Changeons de voie. Les leçons du coronavirus* (Denoël, 160 pages, 14,90 euros). Rue Jean-Jacques-Rousseau, cela ne s'invente pas. Car si ce penseur de l'ère planétaire est avant tout un adepte de Spinoza (ce philosophe issu d'une famille marrane qui fut excommunié de la communauté juive d'Amsterdam), un admirateur de Montaigne et un lecteur passionné de Dostoïevski, il rédigea à sa manière un nouveau contrat social (*La Voie*), des confessions (*Autocritique, Mes démons. Les souvenirs viennent à ma rencontre*), quelques Emile (*La Tête bien faite, Sept savoirs*

nécessaires à l'éducation du futur) et de nombreuses rêveries de promeneur solitaire.

Plébiscité dans le monde entier, mais franc-tireur de la vie des idées, il se fit des ennemis aussi, dont certains lui firent des procès. Ses deux livres de dialogues avec Tariq Ramadan, publiés avant la mise en examen de ce dernier pour viols, lui valurent d'être accusé, selon une rhétorique désormais bien rompue, d'« islamo-gauchisme ». S'il ne minore pas « la contradiction » entre le « discours religieux de pureté et de pudeur » du théologien musulman et « son comportement très profane de séducteur et, pire, selon les accusations, de macho dominateur » – car « toute religion a ses Tartuffe, et l'islam peut avoir les siens » –, Edgar Morin justifie sa discussion avec Tariq Ramadan en ce que son « influence sur la jeunesse musulmane pieuse fut positive en la détournant de Daech ». Constatant que « l'incertitude s'est accrue » avec la seconde vague de l'épidémie, Edgar Morin reste un expert en « crisologie », le penseur d'une crise sanitaire et planétaire qui le « stimule énormément ». Conscient d'avoir accumulé les années, confie-t-il aujourd'hui, il reste « fidèle à l'injonction de Rita Levi-Montalcini : "Donne de la vie à tes jours plutôt que des jours à ta vie." » ■



LAURENT CORVAISIER

comme vérité de la liberté française la propagation à l'infini de caricatures danoises.

Selon ma conception, que je développe dans le tome V de *La Méthode*, l'éthique ne peut se borner aux bonnes intentions. Elle doit avoir le sens des conséquences de ses actions, qui souvent sont contraires aux intentions. Et surtout, toute décision prise dans un contexte incertain ou conflictuel comporte un risque d'effets contraires. Aussi les caricatures ne peuvent être jugées seulement selon les intentions libératrices ou libertaires de leurs auteurs et diffuseurs, mais aussi selon les possibilités de leurs néfastes ou désastreuses conséquences. La liberté d'expression ne saurait exclure toute prévoyance des malentendus, incompréhensions, conséquences violentes ou criminelles qu'elle peut provoquer. Est-ce que ces caricatures peuvent aider des êtres pieux et croyants à mettre en doute leur croyance? Nullement. Est-ce qu'elles peuvent contribuer à affaiblir le djihadisme? Nullement.

On a entendu des essayistes et des polémistes, mais aussi des ministres, soutenir que l'«islamo-gauchisme» armait intellectuellement le terrorisme. La charge est-elle justifiée? Et pourquoi une telle offensive idéologique?

Ce qui est terrible, c'est que cette affaire amplifie le développement de la pensée manichéenne, unilatérale, réductrice. Toute résistance à une islamophobie croissante devient signe abject d'islamo-gauchisme – lequel a cette particularité de n'être ni partisan de l'islam ni gauchiste –, voire de complicité avec les assassins. Malheureusement, comme en 1914, en 1933, en 1940, puis comme à chaque délire collectif, il y a des philosophes au premier rang de l'hystérie. Le plus dangereux est que, comme il est plusieurs fois arrivé dans le passé, deux France se dissocient et s'opposent; dans le cas heureux, comme au début du XX^e siècle, une France républicaine et laïque a vaincu la France monarchiste, catholique et conservatrice; dans le cas malheureux, comme en 1940, une France réactionnaire s'est imposée à la faveur du désastre militaire. Le confinement impose une mise au réfrigérateur provisoire du conflit, qui, sinon, risque d'exploser dans le pays. Qu'advient-il après le déconfinement?

Quelle nouvelle décomposition et recombinaison politique? Deux France s'affrontent déjà en paroles: la France identitaire et la France humaniste. Tout cela mérite donc un examen, mais examen et réflexion.

L'affrontement de deux Amériques peut-il préfigurer un conflit entre deux France lors de la prochaine présidentielle?

A l'heure où je vous réponds, nous ne savons pas si, après la victoire de Joe Biden, Donald Trump va tenter un coup de force pour sauver son siège. Les tensions sont énormes aux Etats-Unis, et je ne sais s'il y aura déflagration ou lente pacification. De ce côté-ci de l'Atlantique, pour le moment, les deux France ne sont pas encore cristallisées, et il va y avoir des décompositions et recombinaisons politiques. Je vois bien la possibilité d'une politique de salut public, qui réunirait des bonnes volontés de tout bord pour une nouvelle voie économique, sociale, écologique, mais je ne la vois incarnée jusqu'à présent ni en une organisation ni en un leader. Je vois, à gauche, des tentatives de regroupements brouillonnes. En revanche, je vois la possibilité du surgissement d'un outsider pour représenter l'ordre et la discipline, c'est-à-dire l'autre France, comme le général Villiers. Mais rien n'est joué, et bien des choses nous surprendront l'année prochaine.

Comment éviter cette dislocation?

J'ai, dans mon adolescence, adhéré à un petit parti, le Mouvement des étudiants frontistes, qui promouvait la lutte sur deux fronts: à la fois contre le fascisme et contre le stalinisme. Après ma conversion au communisme sous l'Occupation, puis ma déconversion au bout de six années, je me vois à nouveau lutter sur deux fronts: contre le communisme soviétique et contre le colonialisme européen. Depuis des décennies, j'essaie de résister à deux barbaries apparemment opposées: la barbarie venue du fond des temps historiques de la haine, de la domination, du mépris et la barbarie froide et glacée issue de notre civilisation, celle de l'hégémonie du profit effréné et du calcul. J'ai pu résister à l'hystérie de la guerre où tout Allemand était criminalisé, puis à l'hystérie stalinienne où toute critique du communisme était criminalisée, et je peux résister aux nouvelles hystéries.

«MALHEUREUSEMENT, COMME EN 1914, EN 1933, EN 1940, PUIS COMME À CHAQUE DÉLIRE COLLECTIF, IL Y A DES PHILOSOPHES AU PREMIER RANG DE L'HYSTÉRIE»

Dans les conditions de la France actuelle, je sens la nécessité de lutter sur deux fronts: celui de la résistance à la xénophobie, aux racismes, à l'islamophobie, à l'antisémitisme, qui sont des barbaries de civilisation moderne, et celui de l'action contre les fanatismes meurtriers qui portent en eux toute la vieille barbarie. Cette action comporte évidemment la répression de la violence meurtrière, mais elle comporte aussi la prévention qui elle-même comporterait une politique des banlieues, une réduction des inégalités sociales et économiques, et une éducation humaniste régénérée.

Que faire, plus particulièrement dans les écoles, sur le terrain pédagogique?

C'est dans ce sens que j'ai proposé, depuis les débuts du terrorisme islamiste, d'intégrer dans les programmes scolaires les préliminaires indispensables à l'esprit critique. Le premier est l'esprit interrogatif. Celui-ci est très présent chez les enfants mais peut s'atténuer avec l'âge. Il est nécessaire de l'encourager.

L'esprit interrogatif étant stimulé, il convient d'encourager l'esprit problématisateur. L'esprit problématisateur met en question des évidences qui semblent absolues, soit à notre perception naturelle, comme la course du Soleil autour de la Terre, soit qui nous sont imposées par la culture et la société, comme la légitimité d'un pouvoir dictatorial, la croyance en une supériorité raciale. Rappelons que la vertu essentielle de la Renaissance fut de problématiser le monde, d'où la science, de problématiser Dieu, d'où la philosophie, de problématiser tout jugement d'autorité, d'où l'esprit démocratique ou citoyen. C'est dans cette problématisation qu'est l'essence de la laïcité.

L'esprit critique suppose donc la vitalité de l'esprit interrogatif et de l'esprit problématisateur. Il suppose aussi l'autoexamen, que l'enseignement doit stimuler, afin que chaque élève accède à une réflexivité qui elle-même permette l'autocritique; l'esprit critique sans esprit autocritique risque de verser dans une critique incontrôlée de ce qui nous est extérieur. Que serait un esprit critique incapable d'autocritique?

L'esprit critique suppose nécessairement un esprit rationnel, c'est-à-dire capable d'appliquer induction, déduction et logique dans

tout examen de faits ou de données. L'esprit rationnel suppose non moins nécessairement la conscience des limites de la logique face à des réalités qui ne peuvent être reconnues qu'en acceptant des contradictions ou qu'en associant des termes antagonistes.

L'esprit critique ainsi nourri de tous ces préliminaires peut et doit librement s'exercer, mais il doit comporter aussi l'aptitude à la critique de la critique quand celle-ci devient intempérante ou ne porte que les seuls mauvais aspects de phénomènes, réalités ou idées. Enfin, l'enseignement de l'esprit critique doit accepter que celui-ci porte sur l'enseignement lui-même. Ainsi, l'esprit critique comporte toute une infrastructure intellectuelle, laquelle est généralement ignorée.

Ce sont des réformes considérables, à commencer par la réforme de la pensée. Avez-vous quelque espoir qu'elles puissent être réalisées?

Comme je vous l'ai dit, la conjoncture est régressive, tous les antagonismes se renforcent les uns les autres. Je n'ai cessé de rappeler que les deux décennies précédentes comportaient de graves régressions politiques, économiques, sociales, éthiques et intellectuelles: crise généralisée de la démocratie, nouvelles persécutions des minorités religieuses (Chine, Inde), hégémonie du profit, ravages économiques suscitant des révoltes populaires – toutes réprimées, comme en Algérie et Biélorussie –, domination d'un type de pensée fondée sur le calcul et l'hypermécialisation, qui rend incapable de concevoir et comprendre la complexité des problèmes humains, aussi bien individuels que nationaux et planétaires. On ne sait si la nouvelle présidence américaine atténuera l'antagonisme Etats-Unis-Chine comme l'affrontement entre la coalition Etats-Unis-Israël-Arabie saoudite et l'Iran des ayatollahs. Mais la Turquie est devenue une puissance interventionniste islamiste en Méditerranée. La Chine impériale détruit l'autonomie de Hongkong et entre en conflit avec l'Inde. Une guerre ethno-religieuse s'est déclenchée entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. La crise de la nation plurielle libanaise n'arrive pas à susciter un sursaut salvateur. La course aux armements se déchaîne partout. L'Europe n'arrive pas à surmonter ses désunions.

Les espoirs d'un grand réveil écologique, d'une grande réforme de la mondialisation, qui a créé une interdépendance généralisée sans aucune solidarité, décroissent partout. Il y a retombée, non pas dans un statu quo antérieur, mais dans un processus de régression. Très minoritaire est l'élan vers une renaissance de la pensée politique qui indiquerait une nouvelle voie démocratique-économique-écologique. En revanche, les manichéismes et fanatismes progressent, les nationalismes et racismes s'exacerbent. En même temps, le réchauffement climatique accroîtra la crise de la biosphère, qui accroîtra la crise de l'humanité. Nous sommes effectivement dans une crise planétaire géante, à la fois biologique, économique, civilisationnelle et anthropologique, qui affecte toutes les nations et toute l'humanité.

Or, je l'ai souvent dit: une crise suscite d'une part imagination créatrice de nouvelles solutions, d'autre part peurs et angoisses, qui favorisent les régressions et les dictatures. Si la grande régression se poursuit, nous allons vers des systèmes postdémocratiques disposant des moyens multiples de contrôle des individus, désormais offerts par les techniques selon le modèle pratiqué déjà par la Chine.

Le cours probable des événements est suprêmement inquiétant. On ne peut même écarter l'hypothèse d'une conflagration se généralisant à partir d'un accident du type Sarajevo, comportant des guerres de type nouveau menées par ordinateurs, piratages des réseaux des nations ennemies, batailles de robots et, pire, missiles nucléarisés. Mais l'improbable peut changer le cours de l'histoire.

Pouvons-nous faire advenir l'improbable en France?

Je crois en la nécessité d'organiser et de fédérer des oasis de résistance de vie et de pensée, de continuer à montrer la possibilité de changer de voie, de ne pas sombrer nous-mêmes dans les vices de pensée que nous dénonçons. J'ai vécu le somnambulisme dans la marche au désastre des années 1930. Aujourd'hui, les périls sont tout autres, mais non moins énormes, et un nouveau somnambulisme nous assujettit. Selon la formule d'Héraclite: «*Eveillés, ils dorment.*» ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS TRUONG

Famille d'accueil, une profession en déshérence

Si 76 000 mineurs sont hébergés chez des accueillants familiaux, ce métier pourrait disparaître d'ici dix ans

Il y a un an, lors du lancement de la « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 », le gouvernement annonçait plusieurs chantiers prioritaires pour les trois ans à venir. Parmi eux figurait l'ouverture de négociations collectives pour « rénover le métier » des assistants familiaux – ou plus précisément des assistantes familiales, la profession qui consiste à accueillir chez soi, contre rémunération, des mineurs placés étant largement exercée par des femmes.

La crise sanitaire a bouleversé l'agenda initial, et la feuille de route gouvernementale annoncée pour la rentrée de septembre a finalement été repoussée au premier trimestre 2021. D'ici là, les représentants syndicaux et ceux des employeurs (départements et associations) ont prévu de poursuivre leurs échanges sur les conditions d'exercice de cette profession méconnue mais centrale dans l'organisation de la protection de l'enfance en France. Près d'un jeune sur deux confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) est en effet hébergé chez une famille d'accueil, soit 76 000 mineurs à la fin 2018, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Aujourd'hui, la profession est « traversée de doutes, d'interrogations, de difficultés », avait reconnu devant le Sénat, le 5 février, le secrétaire d'Etat à l'enfance, Adrien Taquet. Depuis des années, le vivier s'épuise, sous l'effet conjugué d'une baisse des vocations et d'un vieillissement des professionnels, dont la moyenne d'âge tourne autour de 55 ans.

Dès 2013, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales alertait en ces termes : « La situation de l'offre en placement familial est déjà particulièrement tendue dans certains départements et risque de se dégrader encore du fait de pyramides des âges partout inquiétantes. » Sans plan d'action, le métier pourrait disparaître dans les dix ans à venir. Alors que, en 2012, 50 000 assistants familiaux étaient employés directement par les départements (à qui revient la

Les règles varient en fonction des départements, y compris sur la rémunération et le recrutement

charge de la protection de l'enfance), ils étaient 37 100 fin 2018.

Comment expliquer cette crise des vocations ? Les salaires peu attractifs et la difficulté pour les familles d'accueil de disposer d'un logement suffisamment grand pour accueillir des enfants sont souvent invoqués. Pour Anne Oui, chargée de mission à l'observatoire national de la protection de l'enfance, qui a coordonné en 2015 une étude sur le placement familial, « c'est un métier qui demande à la fois d'être très solide et d'avoir confiance dans la solidité de sa famille, ce qui n'est plus si fréquent ». L'implication de tous les membres du foyer, qui cohabitent avec les enfants accueillis, est en effet l'une des particularités de la profession ; une des questions soulevées lors des négociations collectives porte d'ailleurs sur la place du conjoint, dont le rôle mériterait d'être précisé.

Mauvaises pratiques

D'autres pistes sont sur la table depuis longtemps, comme l'embauche de personnes qui exercent un autre métier en parallèle. « Recruter de nouveaux profils s'impose pour lutter contre la pénurie », défend Michèle Créoff, l'ancienne vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance. Mais cela suppose de ne plus leur demander d'être disponibles 24 heures sur 24 et 365 jours par an sans relais. Et aussi d'accepter de changer toute l'organisation mise en place autour de l'enfant, avec des répercussions sur l'équipe, au-delà de l'assistant familial. »

Les négociations en cours pourraient aussi être l'occasion de répondre au sentiment d'isolement exprimé par de nombreux assistants familiaux, dont les relations avec les autres ac-



teurs entourant l'enfant (éducateur, psychologue...) laissent parfois à désirer. « Il y a un paradoxe fort entre, d'un côté, l'investissement total qui leur est demandé et, de l'autre côté, le fait qu'ils ne sont bien souvent pas associés aux décisions qui concernent les enfants », relève Sandra Onyszko, directrice de communication à l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternelles.

Malgré un cadre législatif commun, chaque département a son fonctionnement. Les règles va-

rient, y compris sur la rémunération et le recrutement et, en cas de pénurie, les mauvaises pratiques existent. Trop heureux de voir arriver un nouveau candidat, certains départements ont tendance à délivrer des agréments sans les vérifications nécessaires. Contrairement à ce que prévoit la loi, il arrive ainsi que les soixante heures de formation obligatoires ne soient pas effectuées en totalité ou qu'aucune visite au domicile du futur assistant familial ne soit organisée pour vérifier les bonnes condi-

tions d'accueil. « Aujourd'hui bien souvent on gère les places, ce qui est dramatique, pour les familles d'accueil mais surtout pour les enfants », déplore Christian Allard, ancien responsable d'un placement familial dans le Val-de-Marne. Or, souligne-t-il, « travailler avec une famille d'accueil implique de penser sur le long terme. Il faut se projeter à l'arrivée de l'enfant sur quel adulte il sera ». « La vraie question est de savoir vraiment on fait équipe autour de l'enfant », appuie Anne Oui. Dans ce contexte propice à une

refonte du statut d'assistant familial, qui date de 1977, se pose aussi la question des risques de la profession, pour les assistants familiaux mais aussi pour les enfants. « Combien de familles ont vu la police débarquer chez eux à cause de diffamations de la famille d'origine ? », interroge Christian Allard. Retraité depuis peu, l'auteur du guide *Prendre soin de l'enfant en accueil familial* (éd. ESF, 2019) estime que la judiciarisation de la société est aussi l'une des raisons de la baisse d'attractivité du métier.

Meilleur équilibre

« Dès qu'un signalement est fait auprès du département, les enfants sont quasi systématiquement retirés, ce qui peut se comprendre. Mais, tout le temps de l'enquête, l'assistante familiale ne reçoit plus de salaire. Or, sur le nombre d'affaires, très peu aboutissent. Résultat : une famille détruite, et des enfants qui vivent une énième rupture de parcours », appuie Evelyne Arnaud, assistante familiale depuis sept ans et porte-parole du syndicat professionnel des assistants familiaux SAF Solidaires.

L'un des enjeux est de parvenir à un meilleur équilibre entre présomption d'innocence et principe de précaution en cas de soupçon d'abus. Ponctuellement, des faits divers mettant en cause des agissements des familles d'accueil interrogent aussi le contrôle effectué par les départements, dont la mission reste de protéger les enfants qui lui sont confiés.

A cet égard, la création d'un fichier national des agréments est demandée de longue date. « En période de pénurie, cela permettrait d'éviter que des assistants familiaux qui sont sanctionnés et se voient retirer leur agrément puissent exercer dans un autre département, ce qui est aujourd'hui possible », explique Michèle Créoff. Les négociations engagées au niveau du secrétariat d'Etat à l'enfance suscitent un espoir légitime d'amélioration des pratiques. La plupart des acteurs préviennent : « Si rien ne se passe, c'est la fin du métier. » ■

SOLÈNE CORDIER

« J'aurais eu un château, il serait rempli d'enfants »

Pour les trois enfants dont elle s'occupe à temps plein, Sophie, assistante familiale de 51 ans, touche 2 600 euros net par mois

TÉMOIGNAGE

Celui qui pleurait beaucoup, celle qui mangeait mal, ceux qui ne s'endormaient que dans les bras... Tous ces enfants de passage qu'elle a accueillis sous son toit, Sophie Sanchis, assistante familiale à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) les a « aimés ». « J'aurais eu un château, il serait rempli d'enfants », plaisante cette jolie femme au regard bleu azur et à la singulière voix éraillée.

Depuis huit ans, elle exerce une profession peu connue, encore moins reconnue : « famille d'accueil » pour les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance de son département, le Val-de-Marne. En ce moment, ils sont trois. Anne-Sophie (tous les prénoms des enfants ont été changés), 2 ans, Paul et Marie, 5 ans, vivent avec elle, son mari, ainsi que leur fille de 18 ans.

Avant eux, une quinzaine de nourrissons ont trouvé refuge, au fil des ans, dans les bras de Sophie. La première, Julia, avait trois jours à son arrivée. « Je suis allée la chercher à la maternité, et elle est restée

chez nous trois ou quatre mois avant d'être adoptée. Je ne la laissais jamais pleurer, même la nuit après le biberon, je la gardais avec moi », se souvient en souriant l'assistante familiale de 51 ans.

Lorsqu'elle a quitté son emploi d'agent de service à l'éducation nationale pour demander son agrément auprès du département du Val-de-Marne, ses deux aînés étaient adolescents, sa cadette âgée de dix ans. « Certains parents, quand leurs enfants sont grands, se disent que c'est le moment d'en profiter. Nous non ! », plaisante son mari Vincent, agent de la RATP. « Quand Sophie m'a dit qu'elle voulait faire ça, on a longuement discuté. Je savais que c'était son domaine, et on s'est conditionnés », dit-il. « J'ai toujours aimé mater », explique-t-elle simplement, celle pour qui « faire famille » s'entend de façon très ouverte.

Leur maison est spacieuse et, à l'époque, les grands vivent en semi-autonomie dans des dépendances séparées du bâtiment principal. Mais pour les préserver et « éviter les risques » d'une cohabitation houleuse avec des adolescents, Sophie choisit de se

consacrer aux nourrissons. Elle travaille donc, pendant trois ans, avec le service de placement familial en charge des naissances sous le secret, prenant chez elle les tout-petits dès leurs premiers jours jusqu'à leur adoption, quelques mois plus tard.

Inertie

Les parents biologiques des « nés sous X » disposent d'un délai légal de deux mois pour se rétracter. Dans la carrière de Sophie, c'est arrivé une fois. Trois semaines après sa naissance, des parents sont venus récupérer leur fille. Elle n'a plus jamais entendu parler d'eux par la suite. Au contraire, des liens forts se sont tissés avec certains parents adoptifs, qu'elle et son époux continuent de voir des années après. D'autres maintiennent le contact de façon plus épisodique, en envoyant des photos à certains moments-clés, comme les anniversaires, l'entrée à l'école, pendant les vacances...

Pour l'assistante familiale, chaque séparation a été un déchirement. « Je me préparais toujours au moins quinze jours avant, mais j'ai pleuré à chaque fois, re-

connait-elle. Le jour du départ ce n'est pas moi qui donnais le bébé, c'est mon mari. » Ce dernier, s'il n'a aucune fonction officielle, participe activement. Son rôle ? « Fournir des repères à des enfants qui n'ont pas la chance d'avoir des parents sur qui compter », avance-t-il prudemment. Il le prend d'ailleurs très à cœur, en particulier depuis l'arrivée dans leur vie « des jumeaux », Paul et Marie.

Le couple est allé les chercher à la maternité à 1 mois, après leur naissance prématurée. « Ils pesaient 1,5 kg, étaient très sensibles

« Quand les jumeaux avaient 5-6 mois, on m'a demandé si je voulais les garder. J'ai dit je les garde, je les fais grandir »

SOPHIE assistante familiale

à tous les niveaux, très fragiles », se rappelle Sophie. « On savait juste qu'ils avaient besoin d'une famille, mais rien n'était décidé. » Cinq ans plus tard, les lettres de leurs prénoms ornent les murs des deux chambres de l'étage.

Ils appellent Sophie « maman » ou « mamie » et son mari « papa Vincent » mais continuent de voir tous les quinze jours leurs parents biologiques, dans les locaux du département prévus à cet effet. « Quand ils avaient cinq-six mois, on m'a demandé si je voulais les garder ou pas. J'ai dit je les garde, je les fais grandir », se souvient Sophie. Jusqu'à quand ? Même si, pour Vincent, « c'est ad vitam aeternam », cela dépendra. Du juge, d'abord, qui statue tous les deux ans sur la poursuite du placement. Mais aussi de la capacité de Sophie à poursuivre l'accueil de Paul en l'absence d'aide extérieure.

Le petit garçon, dont les troubles du comportement se sont manifestés au fil des ans et qui dispose d'une reconnaissance administrative de son handicap, nécessite une surveillance constante. Ses crises fragilisent l'équilibre de la maison. Certains jours, So-

ophie a envie de baisser les bras. Elle qui a « beaucoup bataillé » pour que le petit garçon soit suivi précocement par un psychomotricien et un psychologue estime qu'il a besoin d'être au quotidien dans un établissement spécialisé. « Même s'il a une AVS [auxiliaire de vie scolaire] à l'école, ce n'est pas adapté », assure-t-elle. Elle dénonce l'inertie de l'équipe du placement familial. « On m'a proposé de le prendre le week-end en relais pour souffler, mais mon mari ne veut pas. Il pense que, si on fait ça, il se sentira rejeté et que ce sera pire, et il n'a pas tort. »

Pour les trois enfants dont elle s'occupe sans répit, Sophie touche 2 600 euros net par mois, auxquels s'ajoutent des frais d'entretien de 13 euros par enfant et par jour. Un salaire peu attrayant, qui explique en partie la crise des vocations dont souffre la profession. « Pour faire ça, il faut aimer les enfants, et les contraintes qui vont avec », résume Sophie. Elle a d'ailleurs transmis le virus à ses propres enfants ; ses deux aînés ont décidé de devenir à leur tour famille d'accueil. ■

S.C.R.

Par
ISMAËL HALISSAT

Des risques d'atteinte aux droits fondamentaux en pagaille. Dans un avis publié mardi, la nouvelle Défenseuse des droits, Claire Hédon, dénonce plusieurs dispositions de la proposition de la majorité présidentielle sur la «sécurité globale». Un texte arrivé quelques heures plus tard en séance plénière à l'Assemblée nationale, où les débats doivent se poursuivre jusqu'au 20 novembre. Dans une première publication début novembre, l'autorité administrative indépendante, chargée d'une mission de contrôle externe des forces de police, avait déjà sonné «l'alerte». Sans être entendue, déplore-t-elle. Ni le gouvernement qui soutient le texte, ni la grande partie des députés de la majorité, ne remet en cause, pour l'heure, les dispositions de cette proposition de loi.

L'article 24 du texte est celui qui soulève depuis une quinzaine de jours la plus grande vague d'opposition. Il prévoit de réprimer la diffusion de l'image du visage ou de «tout autre élément d'identification» d'un policier ou d'un gendarme, à l'exception de son numéro de matricule, quand cette diffusion a pour «but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique». Restriction de la diffusion des vidéos pour les citoyens d'un côté et extension de leur communication, de l'autre, pour les images filmées par les forces de l'ordre.

Car ces dispositions s'articulent avec l'article 21 du texte, qui permettra un usage bien plus large des vidéos des caméras piéton, un dispositif dont la généralisation a été annoncée par Emmanuel Macron. Ces vidéos sont aujourd'hui seulement consultables par un nombre limité de personnes dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou de procédures administratives.

Si la proposition de loi est adoptée, elles pourront être diffusées par les services de communication de la police et la gendarmerie pour appuyer leur version des faits sur une intervention litigieuse. D'autres dispositions prévoient également un cadre d'utilisation très permissif pour les drones équipés de caméras. Ils pourront notamment être utilisés dans les manifestations par les forces de l'ordre. A l'occasion de la publication de cet avis au Parlement, la Défenseuse des droits, Claire Hédon, explique ses inquiétudes à Libération.

Dans deux avis rendus sur la proposition de loi «sécurité globale», vous dénoncez des «risques considérables» pour les libertés, notamment concernant l'article 24. Quels sont-ils ?

Cette disposition de la proposition de loi est soit nuisible, soit inutile. Le Défenseur des droits est chargé du contrôle externe des forces de sécurité. Le point de départ de notre inquiétude est que ce texte risque de nous empêcher d'exercer pleinement notre mission. Je ne comprends pas très bien quel est l'objectif de cette proposition de loi. D'une part, il n'est pas acceptable

«Il n'est pas acceptable de porter atteinte au contrôle externe des forces de sécurité»

La très polémique proposition de loi sur la «sécurité globale» est discutée depuis mardi à l'Assemblée. L'article 24, visant à restreindre la diffusion d'images de forces de l'ordre, est «soit nuisible, soit inutile», selon la Défenseuse des droits, Claire Hédon.

de porter ainsi atteinte au contrôle externe des forces de sécurité. D'autre part, je ne nie pas que ce soit compliqué pour les policiers d'être filmés en permanence mais la loi permet déjà, et c'est heureux, de réprimer les abus en la matière. Il y a aussi un risque d'atteinte à la liberté d'informer alors même qu'aujourd'hui les journalistes ont parfois des difficultés à filmer l'action des forces de l'ordre. J'ai aussi l'inquiétude que cette loi augmente la défiance de la population envers la police. La condition pour retrouver la confiance est que, lorsqu'il existe des dérapages, ils soient réellement sanctionnés. A plusieurs reprises, ce sont les vidéos qui ont permis de prendre connaissance de certains problèmes.

Les termes de l'article risquent également de créer un doute sur leur future interprétation, d'autant que les rapporteurs et le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, parlent bien d'un «nécessaire floutage» des forces de l'ordre...

Je sais que les députés répondent qu'il ne s'agit pas d'une interdiction de filmer, et que cela concernerait seulement la diffusion des images,

mais les termes sont effectivement extrêmement flous. Le critère d'intentionnalité, «dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique», est très difficile à définir. Il faut garder à l'esprit que

l'action des forces de sécurité a un caractère public. C'est un élément essentiel de notre démocratie. Quand je suis allée voir des policiers, ils nous ont dit qu'ils n'en peuvent plus du regard qu'on porte sur eux, mais on ne retrouvera la confiance entre la police et la population que si des condamnations sont prononcées et appliquées en cas de dérapage.

Vous relevez également un risque d'atteinte à la vie privée concernant les cadres d'utilisation extrêmement permissifs des drones et des caméras piétons ? Il existe effectivement un risque d'atteinte au droit à la vie privée. Le recours au drone dans les manifestations peut, par exemple, avoir un impact très important à l'avenir avec une reconnaissance faciale des manifestants. Concernant

les caméras piétons et la possibilité d'en diffuser les images, on peut se demander ce qui sera diffusé par les forces de l'ordre ? Ou encore quelles seront précisément les atteintes au droit à la vie privée : est-ce que les

personnes filmées seront floutées ? Ces questions sont tout à fait légitimes et n'ont pas de réponses. Là encore c'est inquiétant.

Estimez-vous justement que le contrôle de la police et de la gendarmerie est efficace ? Votre prédé-

cesseur, Jacques Toubon, relevait en juin qu'aucune de ses demandes de sanction, «pour-tant rares et circonstanciées», n'avait été suivie d'effet...

Pour être efficace, le contrôle doit être indépendant, c'est le premier point. Concernant les préconisations de sanction adressées par le Défenseur des droits aux forces de sécurité, je partage le point de vue de mon prédécesseur. Nous allons rendre plusieurs avis prochainement, dans lesquels, après des avis du collègue, des sanctions seront

peut-être demandées. Nous verrons si cela est suivi d'effet. Il faut bien comprendre que notre processus est approfondi et contradictoire, et quand nous arrivons, au bout du processus d'instruction, à dire qu'il y a eu une atteinte à la déontologie des forces de sécurité, que nous préconisons des sanctions et qu'ensuite ces sanctions ne sont pas prises, c'est un vrai sujet de préocupa-



INTERVIEW

AFP





Manifestation contre la loi sur la «sécurité globale» à Paris, mardi.

A Paris, une manif contre une loi «liberticide»

Journalistes, gilets jaunes et organisations de défense des droits de l'homme se sont réunis mardi pour dénoncer la proposition de loi de «sécurité globale».

Sur la place Edouard-Herriot, près de l'Assemblée nationale, s'est déroulée mardi après-midi une manifestation un peu particulière : les journalistes étaient présents, selon la coutume, mais filmaient et interviewaient cette fois... d'autres journalistes. A l'appel de plusieurs syndicats de la profession, notamment le Syndicat national des journalistes (SNJ), des dizaines de manifestants étaient mobilisés pour s'opposer à la proposition de loi sur la «sécurité globale», examinée à partir de mardi à l'Assemblée nationale. Ils étaient accompagnés de la Ligue des droits de l'homme, d'autres collectifs et organisations de défense des droits mais aussi par des centaines de gilets jaunes et de citoyens venus dénoncer le texte.

«C'est une journée historique», lance Emmanuel Poupard, secrétaire général du SNJ. La profession est unie contre une proposition de loi «attentatoire à la liberté de la presse et au droit à être informé», selon lui. Dans le viseur des syndicats : l'article 24 de la proposition de loi, qui prévoit de sanctionner la «diffusion du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de police» si elle a pour «but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique». Un article trop flou, selon Pauline Adès-Mével, porte-parole de Reporters sans frontières, qui craint «un effet dissuasif pour l'ensemble de la profession, une forme d'autocensure des journalistes pour ne pas être entravés dans leur travail».

«EXACTIONS»

Sur une longue banderole, le slogan «Journalism is not a crime» côtoie des images de reporters en train de filmer les forces de l'ordre. «C'est une atteinte à la nature même de notre métier, nous qui sommes les témoins de la vie du pays», tonne Michel Nicolas, 54 ans, journaliste depuis plus de vingt ans. Un texte «li-

berticide, inacceptable», continue-t-il. Il s'inquiète du fait que devoir flouter le visage des policiers ne limite l'instantanéité des images et les tournages en direct, en regrettant une énième attaque contre la liberté de la presse. «Il y a déjà eu des débordements dans les manifestations : des dizaines de confrères et consœurs ont pris des coups alors qu'ils font juste leur travail», se désole Michel Nicolas.

Tous s'accordent pourtant pour dire qu'au-delà de la profession, ce sont les libertés publiques en général qui sont menacées. Sur la place, des gilets jaunes crient leur mécontentement, alors que le mouvement fête ses deux ans ce même mardi. «Depuis deux ans dans les manif, on voit des exactions de la part des forces de l'ordre, alors s'il n'y a même plus la presse ou les vidéos, c'est l'impunité totale, enrage Valérie, une infirmière de 58 ans, militante gilet jaune de la première heure. Déjà qu'à l'heure actuelle quand on sort notre portable, on nous fait le ranger à coups de matraque...»

FILET À DRONE

Conditions sanitaires obligent, elle arbore un masque, customisé de l'inscription «J'étouffe». Un hommage à Cédric Chauviat, un coursier mort lors d'un contrôle de police, après avoir dit à plusieurs reprises qu'il ne pouvait plus respirer. Elle l'assimile à l'affaire George Floyd, aux Etats-Unis, dont la mort avait été filmée. «Combien d'affaires de violences policières ne seraient jamais sorties si on avait limité le droit de filmer la police ?» souligne Emmanuelle Simon, une scénariste de 57 ans.

Un peu plus loin, des membres du collectif la Quadrature du Net érigent un «filet à drone», rose, entouré de ballons de baudruche. «L'article 24 ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt», estime Martin Drago, un juriste de 30 ans. Il pointe l'article 22 notamment, qui concerne l'utilisation des drones pour «surveiller massivement la voie publique» et «pourrait représenter une atteinte à la vie privée», selon lui. Un autre rassemblement citoyen est déjà envisagé samedi sur le parvis des droits de l'homme, à Paris.

ALEXANDRA PICHARD

Photo CYRIL ZANNETTACCI

tion. De même, lorsque des sanctions sont prises mais ne sont pas appliquées. Sans exemplarité s'installe le sentiment d'un poids deux mesures qui sont un problème pour notre démocratie, et pour les forces de sécurité elles-mêmes.

Avez-vous eu des retours sur vos observations concernant la proposition de loi «sécurité glo-

bale» ? Avez-vous le sentiment d'être écoutée ?

Non, pas vraiment ! Le manque de débat est problématique et la situation est la même concernant l'adoption de la loi d'état d'urgence sanitaire, qui suscite de nombreuses incompréhensions et inquiétudes tout à fait légitimes. Par ailleurs, dans le contexte actuel, quelle était l'urgence à mettre à l'ordre du jour

le texte sur la sécurité globale ? Je ne voudrais pas que le débat suscité par ces dispositions problématiques cache d'autres atteintes aux droits actuelles et qui m'apparaissent, elles, d'une grande urgence à traiter : des précaires de plus en plus précaires qui ont des difficultés d'accès au RSA, ou encore la situation des personnes âgées très isolées dans les Ehpad. ◀

CRISE SANITAIRE



Les travailleurs modestes sont plus représentés dans les secteurs les plus touchés par la crise

Les travailleurs pauvres et les travailleurs aisés ont moins subi de perte de revenu

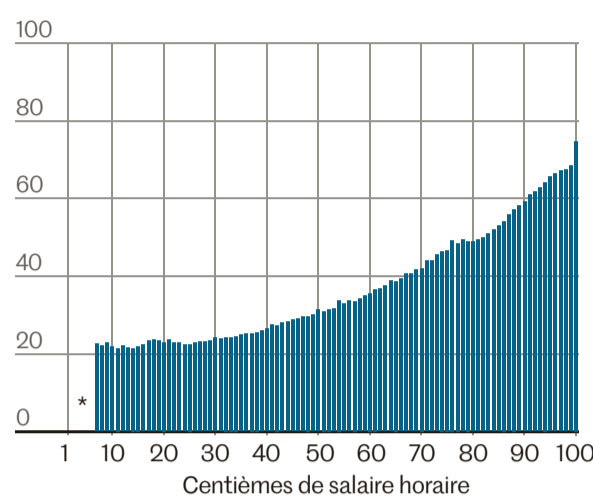
Perte de revenu disponible entre avant-crise et mise en place du dispositif minimum légal d'activité partielle, entre mars et juillet 2020, en %



les plus faibles ← Centièmes de niveau de vie → les plus élevés

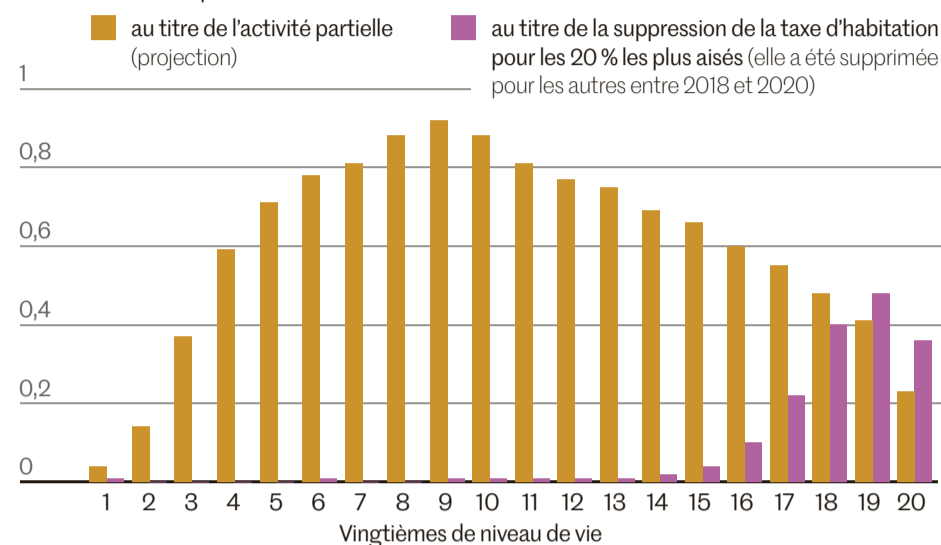
Les salariés les plus modestes sont moins susceptibles de télétravailler

Part des postes télétravaillables selon le salaire horaire, en %



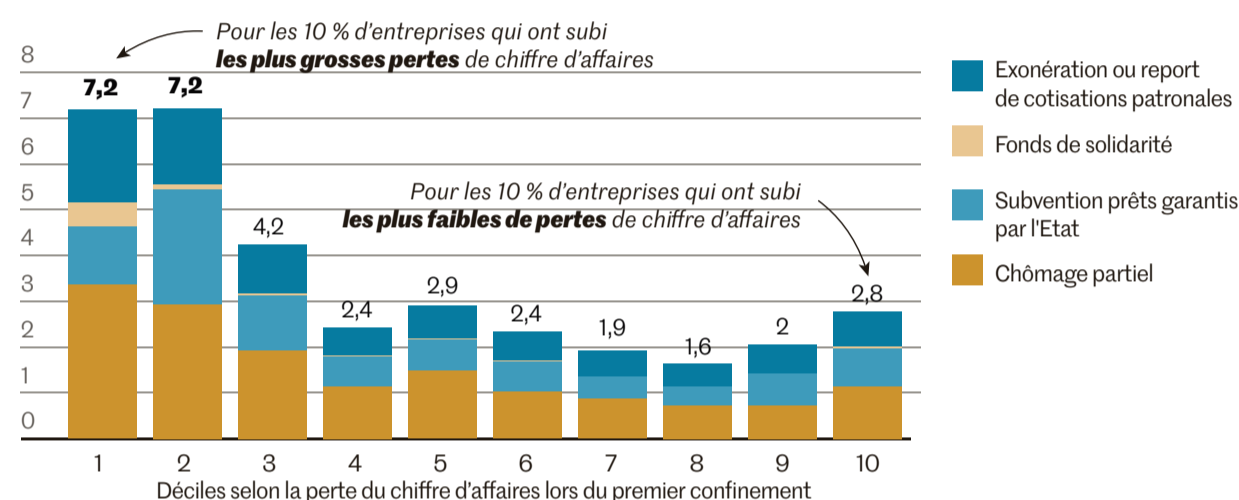
Impact sur les ménages des principales mesures du budget 2021

Montant moyen d'aide perçue selon le niveau de vie des ménages, en % du revenu disponible avant-crise



Des aides d'urgence pour les entreprises, efficaces lors du premier confinement...

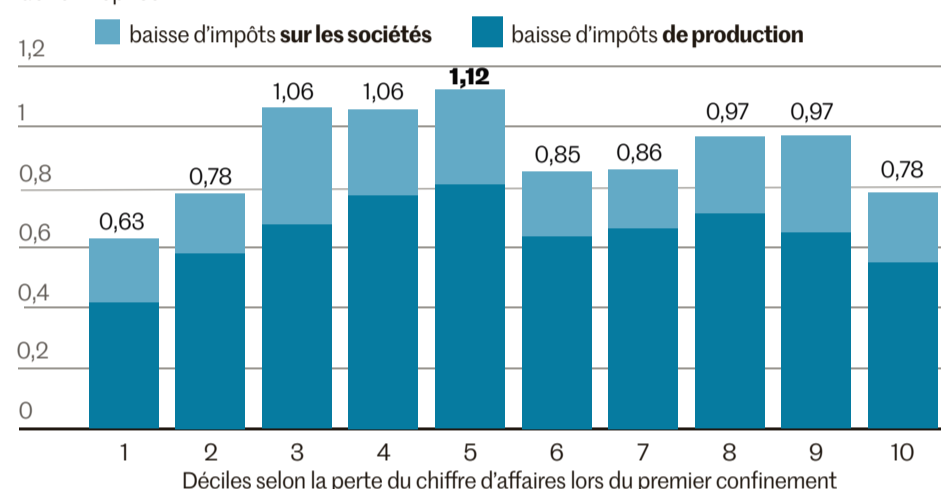
Aides publiques selon la baisse du chiffre d'affaires, en % de la valeur ajoutée de l'entreprise



* Données non significatives pour les six premiers centièmes

... mais les baisses d'impôts pour 2021 sont peu ciblées

Baisses des impôts en 2021 selon la baisse du chiffre d'affaires, en % de la valeur ajoutée de l'entreprise



La crise a exacerbé les inégalités de revenus

Les secteurs les plus touchés par le confinement sont ceux où travaillent les ménages modestes

Comment la crise et les mesures fiscales et sociales mises en place par l'exécutif pour y répondre ont-elles affecté les revenus des Français au temps du Covid-19 ? C'est pour tenter de répondre à cette question que l'Institut des politiques publiques (IPP) et le Centre pour la recherche économique et ses applications, deux organismes de recherche indépendants, ont analysé les quatre budgets de crise présentés depuis mars, ainsi que le projet de loi de finances 2021, dans une étude détaillée publiée lundi 16 novembre et que *Le Monde* a pu consulter.

Pour cela, les chercheurs ont eu accès à des données en temps réel, parfois peu exploitées jusqu'à présent (déclarations de TVA mais aussi données Google, Citymapper, consommation d'électri-

cié...). Pour autant, l'exercice, réalisé chaque année, prend cette fois l'allure d'un tour de force. « Notre objectif était de voir comment les mesures budgétaires orientent la croissance future et leurs effets sur les ménages et les entreprises. Malgré la mobilisation des données les plus récentes possible, il demeure très difficile d'avoir une idée de l'ampleur du choc pour 2020, alors que nous sommes mi-novembre », explique Antoine Bozio, directeur de l'IPP. Côté croissance, si Bercy prévoit une récession de 11 % pour cette même année, les économistes restent sur une fourchette de -8,6 % à -11 % de PIB, soit des incertitudes de plus de 2 points, quelque 50 milliards d'euros!

Côté ménages, une évidence : la crise a exacerbé les inégalités de niveau de vie. Les revenus des Français les plus modestes sont

davantage liés aux secteurs les plus touchés par le confinement du printemps. Cette catégorie de population exerce en moyenne une activité dans un secteur plus durement touché (hébergement-restauration, services, transport...) par les restrictions sanitaires que les ménages les plus aisés, note l'étude. Ce sont aussi ces salariés modestes qui occupent les postes pour lesquels ils sont moins susceptibles de télétravailler. Enfin, ils sont moins protégés par leurs contrats (moins de 50 % de CDI chez les 20 % les plus modestes, contre plus de 70 % parmi les plus aisés). A l'autre bout du spectre, le télétravail, qui a permis aux travailleurs de conserver leur activité dans plusieurs secteurs, est concentré sur les plus hauts salaires.

« Les mesures d'urgence prises depuis le début de l'année (chômage

partiel, fonds de solidarité pour les indépendants, aides exceptionnelles de solidarité) ont permis d'atténuer le choc de la crise et de compenser en partie ces inégalités », indique M. Bozio.

« Actifs en emploi bien protégés » Ainsi, avec le chômage partiel, principale mesure en montant (34 milliards d'euros en 2020), les pertes de revenus des actifs durant le premier confinement du printemps (mars à juillet précisément) dessinent une « courbe en U » selon le niveau de vie des ménages. Ceux qui ont le moins pâti de la crise sont les travailleurs modestes, qui ont été mis au chômage partiel car leur poste n'était pas télétravaillable – au niveau du smic, l'indemnité est de 100 % du salaire. Mais les plus aisés tirent aussi leur épingle du jeu : plus sou-

Ceux qui ont le moins pâti de la crise sont les travailleurs modestes mis au chômage partiel

vent en télétravail, ils ne sont pas passés par la case chômage. Au milieu de la distribution des niveaux de vie, la perte de revenu a été jusqu'à 0,4 % pour les actifs qui ne pouvaient télétravailler mais qui, gagnant davantage, ne bénéficiaient que d'un remplacement incomplet de leur salaire lorsqu'ils étaient au chômage partiel.

Les économistes de l'IPP ont également calculé le montant moyen des aides aux plus démunis (aide exceptionnelle de solidarité et majoration de l'allocation de rentrée) : 173 euros pour les 20 % de Français les plus modestes, dont le revenu disponible annuel moyen est de 3500 euros.

« Les mesures du gouvernement ont donc bien protégé les actifs en emploi, résume M. Bozio. Les prestations sociales ne sont pas pu négligeables. » Toutefois, ces analyses se rapportent au niveau de vie des Français avant la crise. Elles ne disent rien du nombre de personnes qui ont perdu leur emploi ou qui sont tombées au RSA. Surtout, avertit le chercheur, « quid des Français qui n'ont pas pu bénéficier de ces mesures ? Il y a encore des trous dans la raquette : les jeunes, et les contrats courts non renouvelés qui ne bénéficient pas du chômage partiel ».

Il est trop tôt pour analyser précisément l'effet de l'ensemble des mesures prises sur le revenu des ménages, notent les chercheurs. « Recevoir une indemnité de chômage partiel, par exemple, ne cons-

titue pas une hausse de revenus mais la compensation d'un choc. De même, l'ampleur des pertes d'emplois reste difficile à évaluer. »

Les incertitudes sont également importantes pour 2021. Outre les critiques adressées au plan de relance, peu ciblées sur les entreprises les plus fragilisées par la crise, les mesures de soutien d'urgence qui prolongeront celles de 2020 ne sont pas encore connues – elles devraient être intégrées en décembre au projet de loi de finances 2021. Mais le principal dispositif fiscal pour les ménages, la disparition progressive de la taxe d'habitation pour les 20 % de foyers qui la payent encore, va par nature avantager à court terme les plus aisés. Et le chômage partiel, s'il est reconduit à l'identique, ne suffira pas à inverser la tendance.

Dernière inconnue : malgré les mesures de soutien du gouvernement, comment le tissu économique et les ménages, notamment les plus modestes, résisteront-ils à des reconfinements successifs ? Comme d'autres chercheurs avant eux, les économistes de l'IPP soulignent le net rebond de l'activité qui a suivi le confinement du printemps et s'est poursuivi jusqu'à la rentrée. « En septembre, on avait retrouvé des niveaux de mobilité très proches de la normale », observe M. Bozio.

Par rapport aux crises précédentes – crise financière de 2008 ou même Grande Dépression de 1929, à laquelle la crise liée au Covid-19 a immédiatement été comparée –, « le choc initial a été d'une brutalité rarement vue. La question fondamentale est de savoir si cette crise prononcée sera brève ou si elle durera. Et cela dépendra avant tout de la situation sanitaire. Le vaccin sera-t-il disponible début 2021, à l'été prochain ? Six mois, cela peut être très long », conclut M. Bozio.

AUDREY TONNELIER

Un plan de relance peu adapté au « choc Covid »

COMMENT FAIRE DE LA RELANCE alors que le pays est encore aux prises avec une crise sanitaire dont personne ne se risque à évaluer la durée ni les modalités de sortie ? La critique monte dans l'opposition vis-à-vis du plan de 100 milliards d'euros présenté par le gouvernement début septembre. Elle est partagée par les économistes de l'Institut des politiques publiques (IPP) et du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap) dans leur étude sur l'impact du budget 2021, publiée lundi 16 novembre. « Le plan de relance a été conçu dans un monde où l'on serait sorti de l'ornière dès 2021. Mais y sera-t-on ? », interroge Antoine Bozio, le directeur de l'IPP.

Les chercheurs sont particulièrement critiques à l'égard de l'une des mesures-phares du plan : la baisse de 20 milliards d'euros (10 milliards en 2021 et autant l'année suivante) des impôts de production, ces taxes qui pèsent sur le chiffre d'affaires des entreprises. A court terme, cette réduction d'impôts pour les entreprises va alléger leurs

contraintes financières, mais, à plus long terme, l'effet dopant sur la croissance semble plus discutabile. Elle va bénéficier davantage aux grandes entreprises, plus intensives en capital, et à l'industrie.

Doper la demande à court terme

« Cette baisse d'impôts ne profitera pas particulièrement aux entreprises qui ont subi le choc Covid le plus important. Est-ce alors un outil de relance adapté après la crise ? Ce n'est pas du tout évident, souligne M. Bozio, qui juge favorablement le principe de revoir ces impôts, qui taxent les entreprises avant tout bénéfice. Mais ce n'est pour cela que c'est le bon instrument pour 2021, où il s'agira plutôt d'aider les entreprises qui auront épuisé leur trésorerie. »

De fait, la baisse des impôts de production n'est pas liée à la crise sanitaire : demande de longue date du patronat, elle était remise depuis le début du quinquennat, faute de budget et de portage politique. Et rien ne dit que, si l'économie est repartie après le

premier confinement, elle conservera cette capacité de rebond après plusieurs mises sous cloche partielles ou totales.

Le financement de cette mesure, l'une des rares du plan qui va peser de manière pérenne sur les finances publiques, n'est pas abordé dans le budget 2021. « Même s'il n'a pas lieu dans les deux ans, on ne pourra pas repousser ce financement de toute éternité. Si on le finance par un autre impôt, cela réduira encore le potentiel du dispositif », estime M. Bozio.

L'étude se veut plus positive sur les investissements publics (4 milliards d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments, mobilités vertes...). Les économistes soulignent leur intérêt pour doper la demande à court terme et l'offre à long terme. Au final, estime l'étude, il est paradoxal d'avoir conçu une relance « structurelle », avec deux tiers des mesures portant sur l'offre, alors que la France est aux prises avec une crise conjoncturelle qui semble devoir durer.

A. T.

Le rebond des ventes de PC fait craindre un afflux de déchets informatiques

- Les nouveaux PC portables achetés en masse cet été pour les salariés en télétravail vont entraîner la mise au rebut massive d'ordinateurs de bureau fixes. De quoi aggraver une situation déjà critique.
- Seule une faible part des 4,7 millions de tonnes de déchets informatiques générées l'an dernier a été recyclée.

ÉLECTRONIQUE

Florian Dèbes
@FL_Debes

Des tonnes de circuits imprimés, de fils électroniques et de coques en plastique, au mieux entassées dans une déchèterie puis recyclées, au pis disséminées dans la nature. C'est le revers de la médaille de l'étonnant regain de forme du marché du PC.

Les nouveaux ordinateurs portables achetés en masse cet été (les ventes ont bondi de 14,6 % d'après le cabinet IDC) pour les salariés en télétravail partout dans le monde vont entraîner la mise au rebut massive de micro-ordinateurs de bureau fixes.

Rien qu'en Europe près du quart des PC fixes de bureau dans les entreprises devraient s'avérer obsolètes au cours de l'année prochaine, rapporte une étude commandée par la filiale BNP Paribas de location et de reconditionnement de matériel technologique. En France, c'est 31 % du parc informatique qui sera dépassé, d'après ce sondage réalisé auprès de 1.000 directeurs informatiques européens, qui mentionne « une hausse dramatique des déchets électroniques. »

Emanations chimiques dangereuses

Or, l'engouement pour le télétravail consécutif à l'épidémie de Covid-19 et le rééquipement qui a suivi aggrave une situation déjà critique. D'après un rapport de l'ONU, le monde a généré 4,7 millions de tonnes de déchets électroniques liés à la micro-informatique (smartphones, PC, imprimantes) en 2019. Soit 8,7 % des 53,6 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques (DEEE) dont l'humanité s'est rendue responsable sur la période.

Mais 82,6 % de ces 53,6 millions de tonnes ne sont pas recyclés. Ordinateurs, mais surtout machines à laver, équipements de climatisation, lampes et appareils électro-

ménagers s'amoncellent souvent dans des décharges et des casses en Afrique et en Asie, exposant les populations locales à des émanations chimiques dangereuses. En Europe, de loin le continent le plus vertueux, 42,5 % des DEEE sont recyclés. Mais la filière est déjà saturée. Les projections anticipent une augmentation du volume mondial de DEEE à hauteur de 40 % en dix ans, toujours d'après l'ONU.

Chargé en France de donner une seconde vie aux produits informatiques, les éco-organismes, les constructeurs et les sociétés de location d'ordinateurs aux entreprises ne s'effraient pourtant pas d'un afflux soudain de déchets issus de vieux ordinateurs délaissés pendant le confinement.

Les grandes entreprises de l'Hexagone ont pris l'habitude de renvoyer leurs vieilles machines dans un circuit responsable.

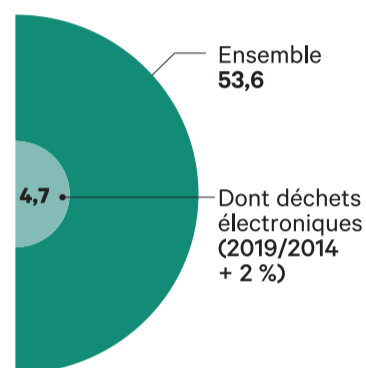
Les loueurs comme Econocom ou SCC reconditionnent nombre de PC professionnels pour les revendre ensuite.

« Nous n'avons pas constaté d'augmentation de la collecte de déchets informatiques cette année », assure Jérôme Auclair, le directeur général d'Environnement Recycling, un éco-organisme spécialisé, notamment, dans la deuxième vie des produits high-tech. Même son de cloche pour Christian Brabant, le directeur général d'Eco-Systemes.

« Du côté des particuliers, les consommateurs ont eu besoin d'ordinateurs portables supplémentaires, ils n'ont pas jeté les équipements

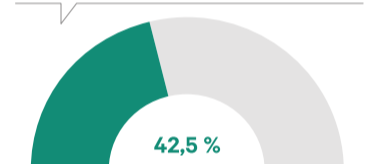
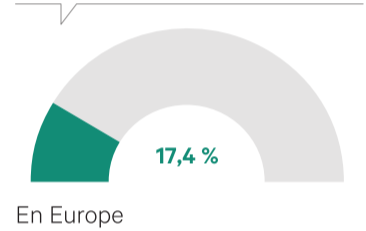
Les déchets électriques et électroniques dans le monde

En 2019, en millions de tonnes



Ce qui est recyclé

Dans le monde



qu'ils avaient déjà », explique le patron du plus gros éco-organisme en France. Dans le cas où les PC obsolètes seraient jetés dans les mois à venir, les deux spécialistes ont confiance dans la filière, bien qu'elle peine encore à se faire connaître des Français.

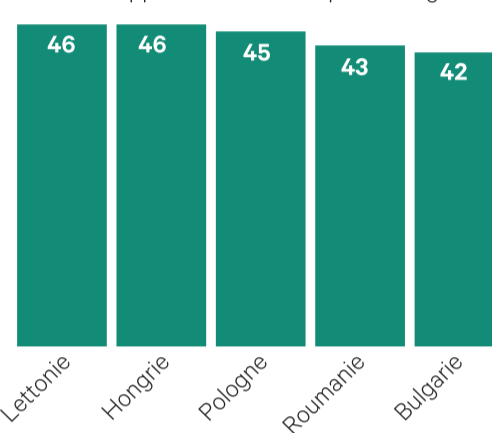
A l'arrêt lors du premier confinement, elle fonctionne pendant le deuxième. Les distributeurs grand public comme la FNAC ou Boulanger sont tenus de reprendre sans frais les anciens appareils qui pourront alors être recyclés - par exemple, HP assure que 90 % d'un ordinateur est en matière recyclable.

Du côté des professionnels, les grandes entreprises de l'Hexagone

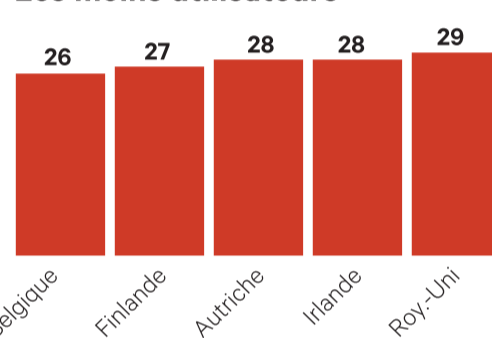
Téléphones usagés : quels sont les pays les plus consommateurs

Utilisation de téléphones d'occasion

En % des appareils d'occasion par ménage

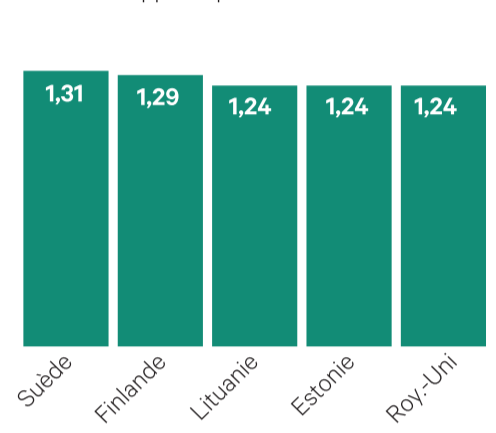


Les moins utilisateurs

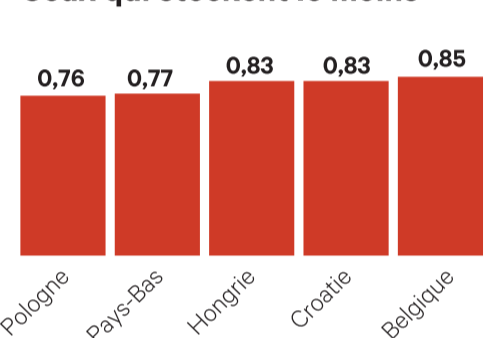


Téléphones au rebut

Nombre d'appareil par habitant



Ceux qui stockent le moins



« LES ÉCHOS » / SOURCES : ONU, ENQUÊTE SUR LES MÉNAGES REBUY, E-STEWARDS, BGR PREISMONITOR

L'Europe face à une marée de téléphones inutilisés

Quatorze pays d'Europe, dont la France, comptent aujourd'hui plus de portables inutilisés que d'habitants. L'usage des appareils d'occasion est le plus fréquent dans les pays de l'Est.

Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

La France a encore beaucoup de chemin à parcourir pour venir à bout du stock de portables dont les propriétaires ne font plus le moindre usage. Pas moins de 72 millions de ces appareils continuent de prendre la poussière dans leurs tiroirs, soit plus d'un par habitant (1,08) et surtout plus que le pays ne compte de smartphones « en activité » (0,89 par habitant), selon une étude publiée par reBuy, une entreprise spécialisée dans le rachat et le reconditionnement d'appareils électroniques.

Une situation que l'Hexagone partage avec 13 autres pays européens, sur les 24 qui sont analysés par cette société. Et pour une fois l'exemple ne vient pas du Nord. En Suède, en Finlande, en Lituanie, en Estonie et au Royaume-Uni, ce ratio de portables mis au rebut dépasse 1,2. En revanche, il est équilibré en ce qui concerne l'Allemagne (1,02) et il est franchement négatif en Pologne (0,76), aux Pays-Bas (0,77) ou encore en Hongrie (0,83).

L'usage de téléphones mobiles d'occasion n'est dominant nulle part. Mais ce marché n'en est pas moins très développé dans plusieurs pays. En Hongrie, 46 % des ménages communiquent avec des appareils de seconde main et 45 %

en Pologne. A l'inverse, en Suède et en Allemagne, moins d'un tiers des portables utilisés ont déjà servi à d'autres.

La raison peut tenir au fait que moins d'un ménage européen sur deux, lorsqu'il change de portable, revend ou donne l'ancien. C'est au Danemark (49 % des ménages), en France et en Pologne (41 %) que cette pratique est la plus répandue.

Moins d'un ménage européen sur deux, lorsqu'il change de portable, revend ou donne l'ancien.

Le recyclage du plus jetable des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) offre des gisements de métaux dont la valeur est loin d'être négligeable. L'étude re-Buy l'estime potentiellement à 214 millions d'euros en Allemagne, 210 millions au Royaume-Uni et 184 millions en France. Il s'agit des trois marchés les plus importants d'Europe, mais pas du monde. Aux Etats-Unis, la valeur des métaux récupérables et réutilisables dépasse 560 millions d'euros.

Mais il n'y a pas que des métaux précieux à récupérer. Il faut aussi empêcher le plomb, l'arsenic et le mercure, contenus dans les téléphones portables, de se répandre dans l'environnement. Pas moins de 29 tonnes de ces matières toxiques doivent être mises sous contrôle en Allemagne et près de 25 tonnes en France, souligne l'étude. ■

Le casse-tête du recyclage des « vieux » smartphones 4G

L'arrivée de la 5G en France va contraindre les consommateurs qui souhaiteraient en profiter à changer de téléphone et à abandonner leur smartphone 4G. Or, 100 millions de vieux appareils dorment déjà dans les tiroirs.

Raphaël Balenieri
@RBalenieri

Au moment où la France lance la 5G, que faire des « vieux » téléphones 4G ? C'est une vraie question, sachant que les smartphones représentent à eux seuls 80 % de l'impact environnemental du numérique en France, d'après un rapport du Sénat. Selon Orange, 70 kilos de matières premières sont nécessaires pour fabriquer, le plus souvent en Asie, des téléphones... de 120 grammes.

Or, les Français qui voudront profiter de la nouvelle génération mobile vont d'abord devoir changer de smartphone. Problème, « 100 millions de terminaux inutilisés dorment déjà dans les placards », rappelait récemment Fabienne

Dulac, PDG d'Orange France. D'après Strategy Analytics, 650 millions de smartphones 5G seront mis sur le marché en 2021 dans le monde, trois fois plus qu'en 2020. En France, ils représenteront 33 % du marché en 2021, contre 3 % aujourd'hui.

Certes, selon un récent sondage Celside Insurance-Ipsos, 42 % des Français « envisagent » de recycler leurs vieux téléphones 4G. Quelque 35 % comptent le vendre, ou le donner. Mais dans les faits, la crainte de voir ses données privées exploitées, voire tout simplement la paresse, pénalise la collecte.

Indice de réparabilité

Dans le monde, seuls 10 % environ des téléphones sont donc collectés, selon Orange. Et lorsqu'ils le sont, l'accès aux pièces détachées pour les réparer et les revendre est parfois difficile, certaines marques rechignant à livrer les pièces. La DGCCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) a lancé une enquête sur ce sujet.

A partir du 1^{er} janvier, cependant, la loi antigaspillage prévoit que les constructeurs de smartphones

devront informer les consommateurs et les vendeurs de la disponibilité ou non des pièces détachées. Puis, dès 2022, ils devront les fournir dans un délai de deux semaines, contre deux mois actuellement. Et ils devront aussi afficher un indice de réparabilité, puis dès 2024 un indice de durabilité.

Les opérateurs télécoms ont eux aussi été contraints de prendre des mesures. Le plus actif sur le sujet, Orange s'est engagé à collecter 30 % des téléphones inutilisés en 2025, contre 15 % aujourd'hui. Les clients peuvent obtenir une remise correspondant à la valeur estimée de leurs smartphones, puis un bonus supplémentaire. Chez Bouygues Telecom, 900 bornes ont été installées dans les magasins pour collecter les téléphones inutilisés. « Selon notre partenaire Recommerce, notre taux de reprise est le plus élevé en Europe, affirme Chrystel Abadie-Truchet, directrice commerciale et client chez Bouygues Telecom. En boutique, un iPhone 12 sur deux est acheté via notre programme de reprise qui est connu par 50 % de nos clients ».

Pour sa part, SFR dit avoir collecté presque 4 millions de télépho-

nes depuis 2003. En moyenne, l'opérateur récupère 15 % des mobiles vendus.

Pour augmenter ce taux, SFR dit vouloir être « plus généreux » sur la valeur de la reprise et des bonus. Free a lui aussi installé des bornes de collecte dans 32 boutiques en France. Mais cet effort, porté par la fondation et non par l'opérateur, est encore modeste puisque Free dispose de 100 magasins.

Ces mesures, encore sporadiques dans une industrie davantage tournée vers l'innovation technologique que l'environnement, ne sont pas désintéressées.

D'un point de vue strictement économique, elles permettent aussi de faire venir les clients en boutique, d'entretenir un lien et au bout du compte de vendre... de nouveaux téléphones.

Pour certains, toutes ces initiatives sont cependant vaines, tant que les opérateurs continueront de subventionner les terminaux vendus « couplés » avec des offres mobiles... En France, les boutiques des opérateurs écoulent la moitié des smartphones vendus dans le pays. ■

Petite enfance : 28 jours pour les pères... et après ?

L'annonce du doublement du congé paternité masque le manque de stratégie et d'efficacité qui affecte depuis plusieurs années la politique d'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Par Xavier Molénat

L'annonce présidentielle avait laissé à beaucoup une impression mitigée. Doubler la durée du congé paternité, qui sera porté de quatorze à vingt-huit jours dont sept obligatoires à partir du 1^{er} juillet 2021, à première vue, ce n'est pas rien. Symboliquement, tout d'abord, c'est remettre au centre de l'attention le fait que les hommes se tiennent encore, dans une écrasante majorité, à l'écart de tout effort en matière de garde d'enfants en bas âge. Et que la sacro-sainte « conciliation vie familiale-vie professionnelle » continue de reposer presque exclusivement sur les épaules des femmes. Aussi court soit-il, l'actuel congé paternité n'est ainsi pris que par un peu plus de six pères sur dix.

Economiquement, ensuite, mettre 500 millions d'euros sur la table pour financer cette mesure constitue un geste fort dans le contexte budgétaire actuel.

Cette somme, d'ores et déjà inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, devrait permettre la prise en charge collective des vingt-cinq jours de congé, en sus des trois premiers jours que prennent déjà en charge les employeurs.

D'où vient alors le sentiment amer qu'ont exprimé nombre de féministes et d'associations familiales ? D'une part, du fait que la réforme est nettement en retrait par rapport aux neuf semaines que proposait le rapport sur les « 1 000 premiers jours », remis le 8 septembre par la commission que présidait le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, qui avait

servi d'aiguillon au projet. D'autre part, parce que la réforme laisse intacte une politique de la petite enfance en déshérence depuis plusieurs années.

UN MONTANT DÉSINCITATIF

La réforme du congé parental (désormais appelé PreParE) menée en 2014 est en particulier la cible de nombreuses critiques.

Depuis 2015, à partir du deuxième enfant, un parent qui souhaite ou est contraint de passer à temps partiel ou de s'arrêter de travailler pour le garder ne peut plus prendre que vingt-quatre mois de congé au maximum (six mois pour une première naissance), contre trois ans auparavant. Pour combler

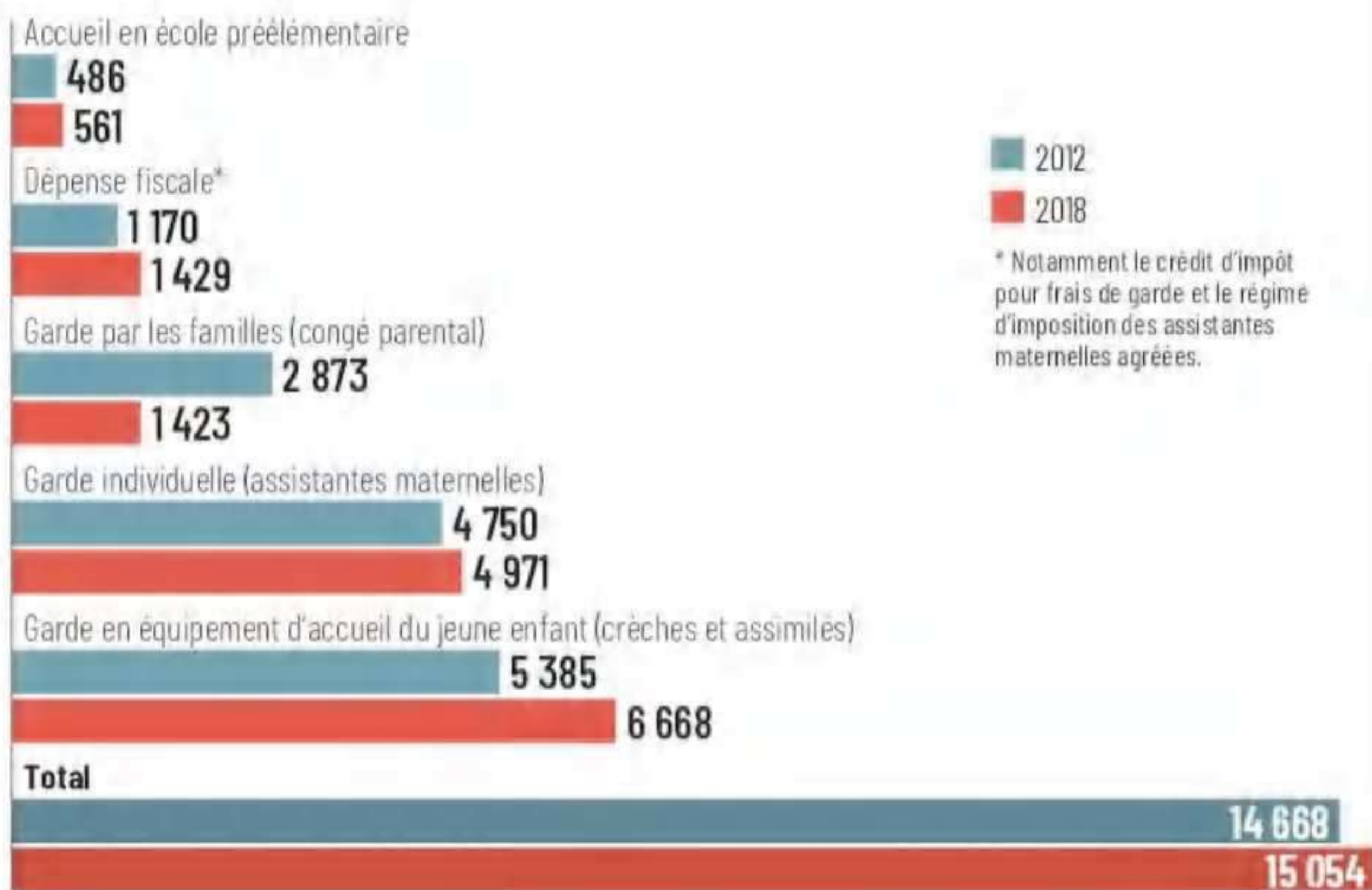
1,4 Md €

C'est, en 2018, le montant des dépenses publiques pour le congé parental, qui ont diminué de moitié depuis 2012. Ce qui donne une autre couleur aux 500 millions alloués au doublement du congé paternité...

L'ÉTIOLEMENT DU CONGÉ PARENTAL

Evolution des dépenses d'accueil des moins de 3 ans par type de mode de garde, 2012-2018, en millions d'euros

Source : Observatoire de la petite enfance



Verdugo, invite à nuancer ce constat. Elle montre en effet qu'il y a bien eu retour plus rapide en emploi de certaines mères, en particulier celles dont les revenus du travail étaient à un niveau intermédiaire. Au bas de l'échelle des salaires, le raccourcissement du congé a également entraîné une hausse des revenus, mais davantage sous la forme d'allocations chômage, ces femmes revenant sur le marché du travail sans trouver d'emploi. Quoi qu'il en soit, la PreParE n'a pas corrigé l'un des travers du congé parental à la française, qui est que les mères les plus précaires ont davantage de mal que les autres à l'articuler sereinement avec leur sortie et leur retour à l'emploi.

PRIORITÉ ABSOLUE : L'ACCUEIL COLLECTIF

Face à un tel constat, de nombreux regards se tournent envieusement vers les pays nordiques, qui offrent un congé parental généralement bien rémunéré (indexé sur le salaire antérieur), partagé équitablement entre hommes et femmes, relativement court (un an, typiquement) mais adossé à des structures d'accueil accessibles à tous par la suite. « *Nous ne sommes pas en faveur des congés parentaux* », assène pourtant Nicolas Gavrilenko. Pour lui, l'accueil collectif (crèches et structures assimilées) est la priorité absolue : « *C'est un mode de garde plébiscité par les familles, qui assure une prise en charge professionnelle et qui est très bénéfique pour la socialisation des enfants les moins favorisés.* » Même son de cloche chez Hélène Périvier : « *Rien n'oblige à suivre le modèle nordique et à contraindre les parents à prendre un congé parental la première année de l'enfant. En France, on peut tout à fait confier son enfant à la crèche dès 4 mois, chose inimaginable dans les pays scandinaves ; je pense que c'est un atout que l'on pourrait cultiver pour développer un modèle original. Encore faut-il avoir une boussole claire.* »

le fossé qui sépare ces vingt-quatre mois des 3 ans de l'enfant, âge théorique de sa scolarisation, c'est désormais à l'autre parent – c'est-à-dire au père dans l'écrasante majorité des couples hétérosexuels – de se mettre à pouponner.

Mais les pères ont passé leur tour. En 2018, seuls 17 700 avaient pris un congé parental (à temps plein ou partiel), contre... 275 400 mères. Mères qui, elles-mêmes, boudent ces prestations, puisque le nombre de familles qui en bénéficient a baissé de moitié depuis 2013, le mouvement s'accélégrant nettement depuis la réforme. Une chute que la baisse du nombre annuel de naissances (de 810 000 en 2013 à 760 000 en 2018) ne suffit pas à expliquer. Dans un rapport de février 2019, le Haut conseil de la famille (HCF) soulignait le caractère désincitatif, en particulier pour les hommes, du montant de la prestation (un peu moins de 400 euros par mois pour un arrêt d'activité) qui, rapportée aux salaires, a perdu 38 % de sa valeur par rapport à 1994. Les critères d'éligibilité sont également restrictifs, excluant notamment 27 % des mères d'un premier enfant, qui n'ont pas les cotisations d'assurance vieillesse nécessaires^[1].

Enfin, la complexité du dispositif et la mauvaise information des familles semblent entraîner, selon les calculs du HCF, un taux important de non-recours.

D'un strict point de vue budgétaire, cela a tout de la bonne affaire, puisqu'entre 2012 et 2018, les dépenses publiques pour le congé parental ont diminué de moitié, passant de 2,9 à 1,4 milliard d'euros. Ce qui, en passant, donne une autre couleur aux 500 millions alloués au doublement du congé paternité...

ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Mais alors, où sont passées les mères ? Il faut, tout d'abord, rappeler qu'elles ne sont que trois sur dix environ à prendre un congé parental. Pour elles, les conséquences de la réforme de 2015 sont clairement négatives, selon les calculs du HCF : contrairement à ce qui était visé, le raccourcissement de l'interruption n'a pas entraîné de retour plus rapide à l'emploi, beaucoup de mères inactives en fin de congé le restant finalement jusqu'aux 3 ans de l'enfant, au risque d'une aggravation des situations de pauvreté. A l'Union des familles laïques (Ufal), on fait l'hypothèse que « *beaucoup de femmes, en particulier au sein des classes populaires, en sont réduites à bricoler des solutions de garde, soit en parvenant à se mettre au chômage, mieux indemnisé que la PreParE, soit en faisant appel à la famille (conjoint, grands-parents...)* », explique Nicolas Gavrilenko, responsable de la commission familles de l'association.

Une étude à paraître^[2], réalisée par les économistes Hélène Périvier et Grégory

C'est en effet ce qui manque le plus à un système français éclaté entre divers acteurs qui ne se coordonnent guère. En matière de crèches, des objectifs ambitieux sont fixés nationalement, avec subventions à la clé, mais les municipalités et départements, dont relève la création et la gestion de ces structures d'accueil, sont réticents à investir dans ces équipements coûteux alors même que leurs finances sont exsangues. Sur les 100 000 nouvelles places prévues sur la période 2013-2017, seules 62 000 sont sorties de terre, et les 30 000 modestement visées pour 2018-2022 sont déjà compromises. De son côté, l'Éducation nationale a fortement réduit le taux de scolarisation à 2 ans, passé de 36 % au seuil des années 2000 à 10,9 % en 2019, pour des raisons essentiellement budgétaires. Enfin, exigeant, mal rémunéré et peu reconnu, le métier d'assistante maternelle peine à recruter et voit ses effectifs diminuer.

“

Des pistes de financement pour la petite enfance existent, telle celle d'Hélène Périvier qui propose de réformer le quotient conjugal

Résultat de cette cacophonie : après avoir fortement progressé, les capacités d'accueil formel (crèches et assimilés, assistantes maternelles, préscolarisation) font du surplace, baissant même légèrement entre 2015 et 2017 (dernière année connue). Aujourd'hui, moins de six enfants sur dix peuvent en bénéficier, l'offre restant par ailleurs très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. Le HCF évalue à 230 000 le nombre de places manquantes, l'Ufal à 300 000.

UN SERVICE À 5 MILLIARDS

Un congé parental bref mais consistant, des places en accueil collectif pour tous, une articulation repensée avec l'entrée à l'école (rentrées échelonnées, classes

passerelles...) : l'ambition d'un tel service public de la petite enfance aurait évidemment un coût, qu'Hélène Périvier estime aux alentours de 5 milliards d'euros. Et tout le monde a en mémoire la petite phrase d'Emmanuel Macron, qui s'était opposé en 2018 à une ambitieuse directive européenne proposant quatre mois de congé pour chaque parent, indemnisés à hauteur de 60 % du salaire journalier : une « *belle idée qui peut coûter très cher et finir par être insoutenable* », avait lâché le président français...

Pourtant, des pistes de financement pour la petite enfance existent. Hélène Périvier propose^[1], elle, de réformer le quotient conjugal, qui attribue deux parts aux conjoints pacés ou mariés pour le paiement de leur impôt sur le revenu. Une disposition conservatrice, juge-t-elle, datant de l'époque où la femme (inactive) était supposée être une charge pour le mari, et d'autant plus anachronique que, n'étant pas plafonnée, elle est anti-redistributive (plus on a des revenus élevés, plus le gain est important). Selon sa portée (simple plafonnement, réduction de l'avantage à 1,5 part ou individualisation complète de l'impôt), une telle réforme rapporterait..., tiens donc, entre 3 et 7 milliards d'euros environ !

Ce n'est certes qu'une idée parmi d'autres. Elle a au moins la vertu de rappeler que c'est d'abord la volonté qui manque pour faire de l'égalité femmes-hommes autre chose qu'une « *belle idée* ». ■

[1] Pour avoir droit à la PreParE, il faut avoir cotisé huit trimestres à l'assurance vieillesse, sur une période variant selon le rang de l'enfant : deux ans pour un premier bébé, quatre ans pour un deuxième, cinq pour un troisième et au-delà.

[2] « Can Parental Leave be Shared ? », Working Paper OPEC, à paraître.

[3] « Repenser le congé parental en France dans une perspective féministe », par Hélène Périvier, *LEconomiste politique* n° 88, à paraître en novembre 2020.

DES PÈRES INÉGALEMENT INCITÉS À POUPONNER

Le congé paternité est indemnisé en fonction du salaire de base du père (brut), moins 21 % de forfait social, avec un plafond situé à 3 428 euros. Un salarié qui gagne 2 500 euros bruts par mois, par exemple, recevra 60 euros d'indemnité par jour, celui qui perçoit 4 000 ou 5 000 euros bruts mensuels touchera 83 euros par jour. Les cadres bien payés perdront donc du salaire sur la période obligatoire du congé nouvelle formule, et seront désincités à prendre les 21 jours facultatifs. Pour pallier ce manque à gagner, certains accords de branche et d'entreprise assurent le maintien du salaire à 100 %. Le groupe Kering propose quatorze semaines

de congé paternité intégralement rémunéré. L'assureur Aviva fait de même sur une période de dix semaines. Ikea propose cinq semaines quand Netflix fait rêver avec... cinquante-deux semaines ! Le moindre recours au dispositif des pères en CDD (qui craignent souvent de ne pas être renouvelés ou d'y perdre financièrement), ainsi que des indépendants (qui ne bénéficient que d'un forfait de 56 euros par jour) font aussi partie des points encore aveugles de la réforme. Qui doit également préciser dans quelle mesure la période non obligatoire du congé pourra être prise de manière fractionnée ou non.

Sandrine Foulon

L'événement

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Pleins feux sur l'opacité des contrats dans la course aux vaccins

Prix fixés par les labos, brevets soigneusement protégés, clauses transférant la responsabilité aux États en cas de pépin... Les grandes puissances capitalistes font la fortune de Big Pharma, mais surtout privent le monde des moyens d'enrayer la pandémie.

Il y a ce qu'on dit et ce qu'on fait. Rarement, le fossé aura pu paraître si profond qu'aujourd'hui, en pleine pandémie de Covid-19. Le décalage n'est pas simplement choquant, il est criminel car des millions de vies sont en jeu. D'après un modèle mathématique élaboré en septembre par un département spécialisé de la Northeastern University, le Mobs Lab, à Boston (États-Unis), le scénario dans lequel les pays les plus riches confisquent les premières doses de vaccins provoquerait deux fois plus de décès qu'un autre basé sur une répartition équitable de ces produits sur la planète : dans le second cas, 61 % des morts dues à la pandémie pourraient être évitées, contre 33 % dans le premier.

Or, comme le démontre aujourd'hui en détail *L'Humanité* (voir nos infographies), derrière les discours plus généreux les uns que les autres sur le vaccin qui devrait impérativement être un « bien public mondial », sûr, efficace et accessible à un prix abordable dans le monde entier, les grandes puissances capitalistes raflent littéralement, à travers le mécanisme opaque des engagements d'achats à l'avance (« advance purchase commitments »), tous les premiers stocks de doses mises au point par les multi-

nationales occidentales et disponibles, peut-être, à partir de la fin de l'année. D'après nos calculs, les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse, le Canada, le Japon et l'Australie détiennent d'ores et déjà dans leurs portefeuilles respectifs un total de près de 6 milliards de vaccins potentiels – préachats fermes et options confondus –, alors que le mécanisme de mutualisation Covax, mis en place sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ne peut prétendre, à ce stade, qu'à quelques centaines de millions de doses à répartir entre 92 pays parmi les plus pauvres de la planète...

Après les communiqués aussi fracassants que parcellaires de Pfizer-BioNTech et de Moderna sur l'efficacité de leurs vaccins, le marketing mondial turbine et le casino spéculatif tourne plus que jamais à plein régime pour Big Pharma. Dans le secteur, les fortunes explosent : celles de Stéphane Bancel, président actionnaire français de la start-up américaine qui appelle l'Europe à remercier Trump pour avoir « financé à 100 % » son vaccin, ou de son concurrent Albert Bourla qui a vendu 60 % de ses titres Pfizer pour la bagatelle de 4,7 millions d'euros la semaine dernière. Mais il y a mieux encore avec les frères Andreas et Thomas Struengmann qui, détenteurs de 51 % du capital de BioNTech, se sont enrichis depuis quelques

mois de 6,7 milliards d'euros, alors même que l'Allemagne et la Banque européenne d'investissement sortaient leurs carnets de chèques pour apporter sans contrepartie à leur boîte un montant de 475 millions d'euros.

Un bien pratique « secret des affaires »

Quelle aubaine pour le marché, vraiment, ce nouveau coronavirus, et à plus d'un titre : toute la recherche, ou presque, a été menée dans le secteur public, mais les brevets sont bien à l'abri dans le giron des multinationales pharmaceutiques, malgré les appels, largement infructueux jusqu'ici, à placer tous les éléments de propriété intellectuelle et les savoir-faire sur la plateforme dédiée au partage des technologies créée par l'OMS ; entraînés par l'administration Trump outre-Atlantique dans une compétition extrêmement agressive, les États les plus riches se pressent pour financer directement les multinationales dans leurs essais, mais aussi pour la fabrication ou la logistique ; les grands labos gardent la possibilité de fixer librement leurs prix sans aucun contrôle ; certains contrats – ceux d'AstraZeneca, en tout cas – prévoient des clauses reportant sur les pouvoirs publics la responsabilité en cas d'effets indésirables non repérés lors de la phase de recherche et développement, etc.

Les mastodontes de Big Pharma ne sont grands que parce que les États sont à genoux devant eux... Et dans cette séquence, l'Union européenne est encore plus à plat ventre que les États-Unis. Alors que les Américains, absents de l'initiative multilatérale de solidarité Covax, ne dissimulent pas les prix souvent exorbitants auxquels ils ont précommandé les stocks de vaccins, les Européens, très loquaces sur leurs engagements solidaires, mais largement virtuels, avec les pays du Sud, se retranchent, eux, derrière le « secret des affaires » pour ne rien laisser filtrer ni de la facture de leurs achats, ni de leurs clauses exactes. Toutefois, si – hypothèse hautement probable – l'Union européenne achète à des tarifs similaires à ceux en vigueur outre-Atlantique, on peut estimer à plus de ●●●

90 millions

C'est le nombre de doses de vaccin que la France aurait « sécurisé » dans les lots collectifs achetés par l'Union européenne.

AVEC 6 MILLIARDS LES VACCINS POTE

Derrière les grands discours sur le vaccin comme « bien commun mondial », les pays les plus riches, qui représentent près de 15 % de la population mondiale, ont mis la main sur 80 % des stocks promis par les multinationales. Les 92 pays aux revenus faibles ou intermédiaires ne pourront compter que sur le mécanisme de mutualisation Covax, mis en place sous l'égide de l'OMS, dont l'objectif est de trouver 2 milliards de doses à l'horizon de la fin 2021.

SI TOUS LEURS VACCINS S'AVÈRENT EFFICACES, LES ÉTATS-UNIS, LE CANADA, L'UE ET LE ROYAUME-UNI ONT DÉJÀ DE QUOI IMMUNISER DEUX À TROIS FOIS LEURS POPULATIONS.

AUTOUR DE SPOUTNIK-V, POUTINE VEUT RASSEMBLER LES BRICS

À l'occasion d'un sommet les réunissant, le président russe a appelé les pays du groupe dit des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) à s'unir autour du Sputnik-V, le vaccin développé par

l'Institut de recherches Gamaleya à Moscou, qui revendique une efficacité de 92 % contre le Covid-19. « Des vaccins russes existent, ils sont efficaces et sûrs, estime Vladimir Poutine.

La question qui reste est celle de leur production de masse. Des coopérations existent déjà, puisque des essais cliniques de ce candidat vaccin sont en cours au Brésil et en Inde.



SOURCES : ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, C

AUTRE CALCUL, MÊME RÉSULTAT

« Si tous les vaccins favorisés sont rapidement acceptés, on aura au mieux sept ou huit milliards de doses en 2021. Or les pays plus aisés en ont déjà réservé neuf milliards. Que restera-t-il pour Covax? » Patrick Durisch, de l'ONG suisse Public Eye

L'AFRIQUE DU SUD ET L'INDE CONTRE-ATTAQUENT

Lors d'une réunion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), vendredi, les deux pays envisagent de réclamer un vote formel sur leur proposition de suspendre, durant la pandémie, les clauses qui défendent la propriété intellectuelle afin de permettre des productions de vaccins génériques.

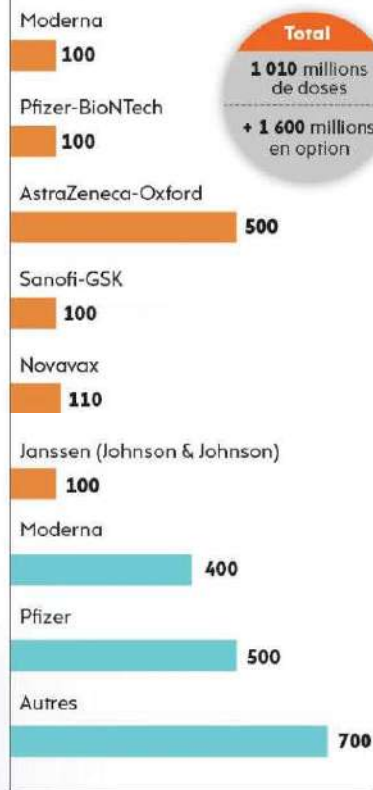
L'événement

DE DOSES PRÉCOMMANDÉES, LES PAYS LES PLUS RICHES MONOPOLISENT LES VACCINS, ET LAISSENT DES MIETTES AU RESTE DU MONDE

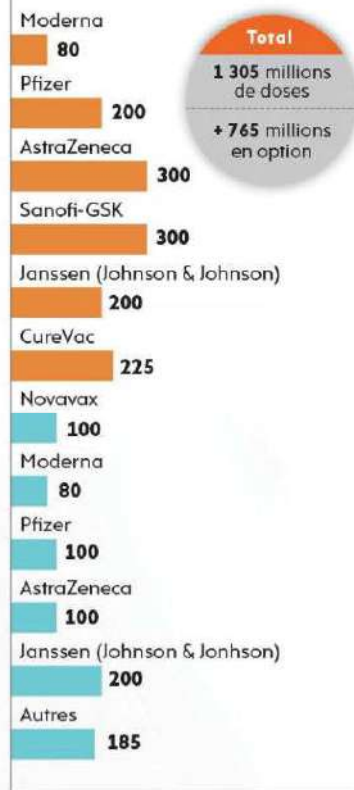
En million de doses par zone géographique et par laboratoire

■ Préachat ferme ■ Option

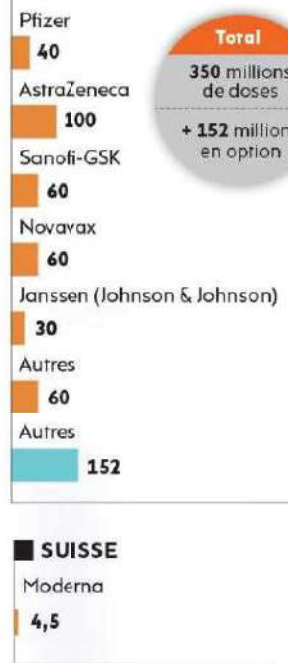
ÉTATS-UNIS



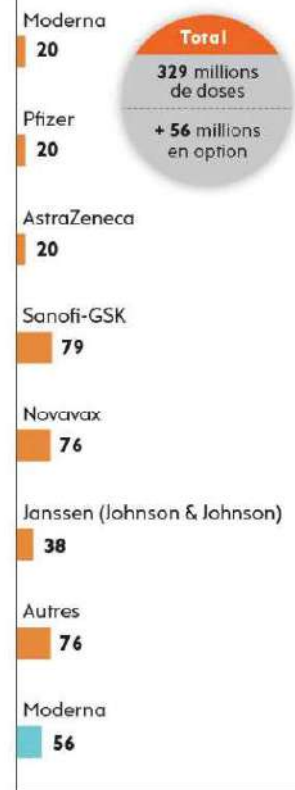
UNION EUROPÉENNE



ROYAUME-UNI



CANADA



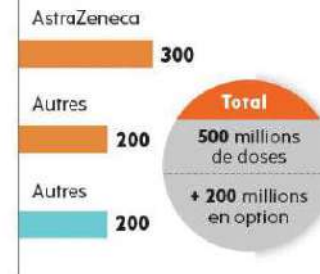
AUSTRALIE



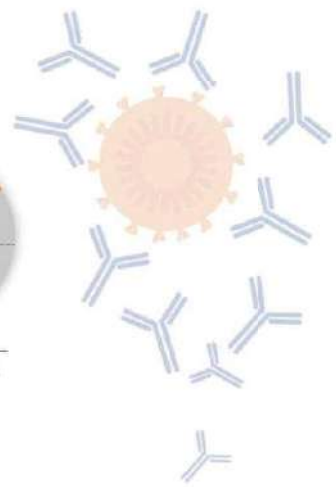
JAPON



COVAX*



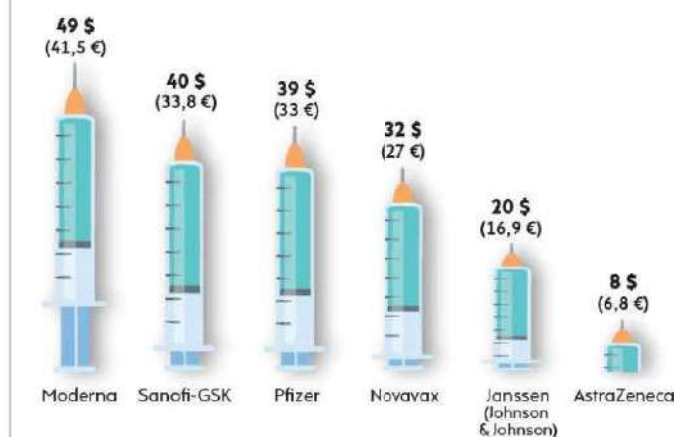
* Mécanisme de mutualisation mis en place sous l'égide de l'OMS



L'événement

DES TARIFS PROHIBITIFS POUR LES PAYS LES PLUS PAUVRES

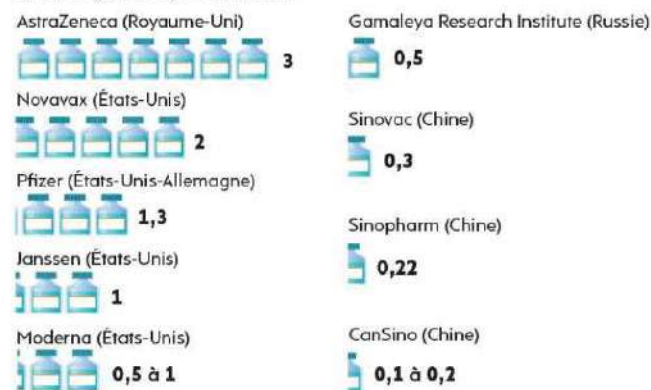
■ Prix payé par les États-Unis pour un traitement de deux doses de vaccin



Selon Oxfam, pour permettre un accès universel sur toute la planète, le prix abordable d'un vaccin ne doit pas dépasser les 2 dollars (1,70 euro) par dose.

LE DÉFI D'UNE PRODUCTION SUFFISANTE LOIN D'ÊTRE RELEVÉ

■ Capacité de production de doses annuelle, déclarée par les entreprises elles-mêmes, pour 9 vaccins entrés dans la dernière phase des essais cliniques (phase 3), en milliards



Ces promesses sont très optimistes car les capacités de production globales demeurent limitées. Le plus important fabricant au monde, le Serum Institute of India, gigantesque sous-traitant d'AstraZeneca et de Novavax, est bien plus réservé. En septembre, son patron alertait: tout le monde n'aura pas accès aux vaccins avant fin 2024.

SOURCES : ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, COMMISSION EUROPÉENNE, US DEPARTMENT OF HEALTH & HUMAN SERVICES, DUKE GLOBAL HEALTH INNOVATION CENTER, L'HUMANITÉ

INFOGRAPHIE

●●● Pleins feux sur l'opacité des contrats dans la course aux vaccins

23 milliards d'euros le montant dépensé en précommandes, fermes ou avec option, ces derniers mois pour son propre compte. Une somme faramineuse qui rend tout d'un coup nettement moins spectaculaires les promesses de dons de quelques centaines de millions d'euros, annoncées plusieurs fois ces derniers mois, au profit de l'initiative Covax, même si, évidemment, les États membres de l'UE seront invités à donner à leur bon cœur une part de leurs stocks aux pays du Sud...

Toute l'Europe bientôt exaspérée

Double de cynisme et d'hypocrisie, cette opacité entretenue par la Commission européenne, qui négocie les accords commerciaux avec les grands labos occidentaux au nom des Vingt-Sept, commence à exaspérer dans toute l'Europe. La semaine dernière, au Parlement européen, sous la pression des parlementaires de gauche et écologistes, mais également désormais de quelques centristes comme le macroniste Pascal Canfin, Stella Kyriakides, la commissaire à la Santé, a biaisé en promettant de présenter prochainement à quelques eurodéputés triés sur le volet, non pas les contrats en tant que tels, mais quelques « informations » sélectionnées à leur sujet... « La Commission réussit le tour de force d'être moins transparente que les États-Unis, et même que l'industrie pharmaceutique, dénonce le député belge Marc Botenga, membre du groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE-NGL) et animateur de la campagne européenne Right2Cure. On a reçu ici les représentants de Sanofi et de Curevac, et ces derniers ont, eux, promis de rendre disponibles les contrats. Être en retard sur Trump et Big Pharma, c'est un comble, quand même ! »

THOMAS LEMAHIEU

La Chine cherche aussi un remède à la défiance internationale

Vecteur d'influence pour la seconde puissance, le vaccin devrait être destiné à son environnement proche et aux pays en développement. Pour peu que ses voisins ne se tournent pas vers les rivaux américain et britannique.

La course au vaccin contre le Covid-19 est aussi une bataille géopolitique. La Chine, qui voit là une occasion de redorer son blason à l'international et de faire la démonstration de son avancée scientifique, table sur une mise sur le marché avant début 2021. En octobre, elle rejoignait formellement le dispositif d'accès mondial au vaccin mis en place par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), devenant la plus importante économie mondiale à soutenir l'initiative « Covax », qui vise à livrer 2 milliards de doses d'ici à la fin de l'an prochain.

Les essais de phase 3 pour le CoronaVac, dernière étape avant l'homologation, sont en cours sur 13 060 personnes en Turquie, en Indonésie et en Chine. L'organisme de supervision sanitaire brésilien, l'Anvisa, a en revanche suspendu les tests sur l'antiviral chinois après la mort – pourtant sans lien avec le vaccin – d'une des personnes testées. Le président d'extrême droite Jair Bolsonaro, qui fait montre d'une rhétorique musclée mais à géométrie variable vis-à-vis de la Chine, préfère promouvoir le sérum développé par l'université d'Oxford et la société

pharmaceutique britannique AstraZeneca. Quoi qu'il en soit, les campagnes de vaccination ont démarré en juillet en Chine, pour les soignants, les travailleurs se rendant à l'étranger ou les personnes âgées. D'un coût de 50 euros, les deux doses du CoronaVac du laboratoire Sinovac nécessitent la signature d'un formulaire de reconnaissance des risques potentiels même s'il est de type « inactivé » et ne contient pas le virus vivant.

En mai dernier, pour mieux se démarquer du souverainisme sanitaire de Washington, Pékin laissait entendre qu'elle mettrait à disposition un vaccin universel. En tout état de cause, elle ne devrait destiner son vaccin qu'aux pays en voie de développement et à son environnement proche asiatique. Le Maroc participe ainsi aux essais de phase 3 du candidat vaccin Sinopharm. Au-delà des questions d'influence évidentes pour la Chine, les pays qui, comme le Maroc, signent un accord avec les groupes pharmaceutiques chinois, s'assurent une place dans la course à la fabrication du vaccin grâce à un transfert technologique qui permettra aux États partenaires de devenir à leur tour producteurs. Ainsi, le vaccin chinois pourrait à terme viser une distribution sur l'ensemble du continent africain.

La porte d'entrée vers le marché asiatique, où la défiance règne parfois vis-à-vis du géant chinois, se situe à Bandung. L'Indonésie a ainsi obtenu les doses de trois vaccins potentiels et pourrait, comme le Maroc, devenir une plateforme de production. Si les tests s'avéraient concluants, et malgré les tensions qui règnent entre les deux nations autour des différends territoriaux, d'autres pays pourraient se laisser convaincre. Des négociations pour le lancement d'essais vaccinaux se poursuivent avec les Philippines. Pékin a déjà

Le vaccin chinois pourrait viser une distribution sur l'ensemble du continent africain.

garanti l'accès à un futur sérum à la Malaisie, au Laos, au Cambodge et à la Birmanie. Le Vietnam et la Thaïlande n'excluent pas de travailler avec la deuxième puissance mondiale, mais des firmes nationales travaillent également au développement d'un vaccin. La concurrence reste rude dans la région, puisque l'Indonésie a également signé une lettre d'intention pour 100 millions de doses avec le britannique AstraZeneca et pour 30 millions avec l'américain Novavax. Alliés de longue date des États-Unis, Singapour et le Japon ont exclusivement passé des accords avec des sociétés américaines, laissant apparaître, derrière les impératifs sanitaires, les affrontements géopolitiques. ●

LINA SANKARI

« Séparatisme » : les principales mesures du gouvernement

Le projet de loi « confortant les principes républicains » a été transmis aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il doit passer en conseil des ministres le 9 décembre



Le projet de loi « confortant les principes républicains », censé permettre de lutter contre le « séparatisme », a été transmis, mardi 17 novembre, aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le texte donne corps à nombre d'annonces déjà faites et comporte quelques surprises. Il doit être examiné en conseil des ministres le 9 décembre. Les députés doivent commencer son examen en janvier 2021.

Fichage pour l'apologie d'actes de terrorisme L'une des surprises de ce projet de loi arrive dès son article 3. Il vise à inscrire au Fichier des auteurs d'infraction terroriste (Fijait) les personnes condamnées pour le délit de provocation ou d'apologie d'actes de terrorisme. Cette inscription sera automatique, « sauf décision contraire et spécialement motivée de la juridiction compétente ». L'objectif recherché, précise la présentation, est de permettre « une amélioration du suivi des personnes ayant fait la démonstration de leur adhésion à des idées ou des actes de nature terroriste, afin de les empêcher, notamment, d'exercer des fonctions au contact du public ». Le Fijait a été créé par la loi sur le renseignement

de 2015 dans le but de « prévenir le renouvellement » des infractions à caractère terroriste « et de faciliter l'identification de leurs auteurs ». Il comporte des obligations extrêmement contraignantes : se présenter tous les trois mois au commissariat ou à la gendarmerie, justifier son adresse et tout déménagement et prévenir avant tout déplacement à l'étranger. Le projet spécifie, toutefois, que les personnes inscrites au fichier pour des délits de provocation ou d'apologie ne seront pas soumises à ces obligations.

La neutralité du service public renforcée Le principe constitutionnel de laïcité impose à l'Etat et aux services publics une stricte neutralité religieuse. Elle se traduit par une double obligation : les agents de l'Etat et des services publics ne peuvent afficher leurs propres convictions religieuses ; ils sont tenus de traiter de manière égale tous les usagers.

Le gouvernement estime qu'aujourd'hui certains opérateurs concourant à l'exécution d'un service public échappent à l'obligation de neutralité, notamment dans le domaine des transports. L'article 1 du projet impose explicitement cette exigence aux titulaires d'un contrat de commande publi-

que (marchés publics et concessions) et – ce que la jurisprudence du Conseil d'Etat établissait déjà – à tout organisme concourant à l'exécution d'un service public.

Les préfets pourront faire un recours suspensif contre les élus locaux qui prendraient des décisions « gravement » contraires au principe de neutralité. Est visée, par exemple, la concession d'horaires réservés aux femmes dans les piscines municipales.

Un délit de mise en danger de la vie par diffusion La mesure avait été annoncée peu de temps après l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). L'article 25 du texte crée dans le code pénal un nouveau délit de mise en danger de la vie d'autrui par diffusion, « par quelque moyen que ce soit, d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou de la localiser dans le but de l'exposer, elle ou les membres de sa famille, à un risque immédiat d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique ou aux biens ». Le délit, constitué même si cette « mise en danger » n'a été suivie d'aucun effet, sera puni de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende. La sanction est portée à cinq ans et

75 000 euros lorsque la personne visée est dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public.

Pour protéger les agents chargés du service public, l'article 4 prévoit aussi de sanctionner les menaces, violences ou tout acte d'intimidation exercés à leur encontre « afin de bénéficier d'une exemption totale ou partielle ou d'une application différenciée des règles qui régissent le fonctionnement dudit service pour des motifs tirés des convictions ou des croyances de l'intéressé ». Cette nouvelle infraction sera passible de cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Si l'auteur de l'infraction est un étranger, il pourra être frappé d'une interdiction du territoire français.

Les subventions aux associations sous conditions Les associations qui demanderont des subventions publiques devront, en contrepartie, signer un contrat par lequel elles s'engageront « à respecter des principes et valeurs de la République » dont « la dignité de la personne humaine, le principe d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, le principe de fraternité et le rejet de la haine ». Si elles ne respectent pas cet engagement, elles devront restituer la subvention.

DORÉNAVANT POURRA ÊTRE DISSOUTE UNE ASSOCIATION QUI INCITE À « DES AGISSEMENTS VIOLENTS », MOTIF QUI N'EXISTAIT PAS JUSQU'ICI

Un texte qui rompt avec le « en même temps » macroniste

Des parlementaires jugent le projet de loi éloigné des promesses d'équilibre exprimées par le chef de l'Etat en octobre

Un mois et demi à peine après le prononcé, on connaît donc la traduction législative du plan contre « le séparatisme islamiste » du chef de l'Etat. Le 2 octobre, aux Mureaux (Yvelines), Emmanuel Macron avait prononcé un discours d'équilibriste : nommer l'ennemi et ses ressorts d'un côté, reconnaître de l'autre que « les insuffisances de notre politique d'intégration, de nos luttes contre la discrimination, du racisme comme de l'antisémitisme » l'ont nourri. Contre les séparatismes, déclarait le chef de l'Etat, « la réponse passe par des mesures d'ordre public, elle passe aussi par des mesures de réengagement de la République, et au fond, par une stratégie d'ensemble ».

Si le président de la République avait pris soin de marcher sur « deux jambes », le projet de loi « confortant les principes républicains » s'appuie surtout sur des

mesures d'ordre public, selon la version longue de 57 articles transmise au Conseil d'Etat, publiée par Dalloz. Peut-être parce que les dispositions les plus culturelles, comme le souhait exprimé par M. Macron d'« enseigner davantage la langue arabe à l'école » ou celui « que la France devienne ce pays où l'on puisse enseigner la pensée d'Averroès », n'ont pas vocation à être inscrites dans la loi.

Dans un entretien conjoint avec le ministre de la justice au *Figaro*, le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, l'assume : « Le discours du président de la République aux Mureaux ne portait pas sur le seul projet de loi. Il a présenté une stratégie engagée depuis près de trois ans, et si ce texte en est la pierre importante, elle n'en est pas la seule. » En outre, « il n'a jamais été prévu que le renforcement de l'enseignement de l'arabe, annoncé par le président de la République, soit dans ce projet de loi ».

Il n'empêche, la dominante sécuritaire du texte – création de deux nouveaux délits au pénal, contrôle des associations et lieux de culte – est là. Les oppositions ne s'y trompent pas. « C'est un projet de loi qui est complètement boiteux, voire unijambiste, a ainsi estimé sur Public Sénat le sénateur socialiste Jean-Yves Leconte. Rien dans ce

« ON ESSAIE DE FAIRE ENTRER DANS LE DROIT DES CONCEPTS BANCALS, C'EST UN TEXTE IDÉOLOGIQUE QUI VISE UNIQUEMENT À FAIRE DE L'AFFICHAGE »

AURÉLIEN TACHÉ
député ex-LRM du Val-d'Oise

projet n'est là pour lutter contre les discriminations. » A droite, au contraire, le chef de file des sénateurs Les Républicains (LR), Bruno Retailleau, entrevoit « des mesures utiles, d'autres trop faibles. Et d'autres encore absentes ».

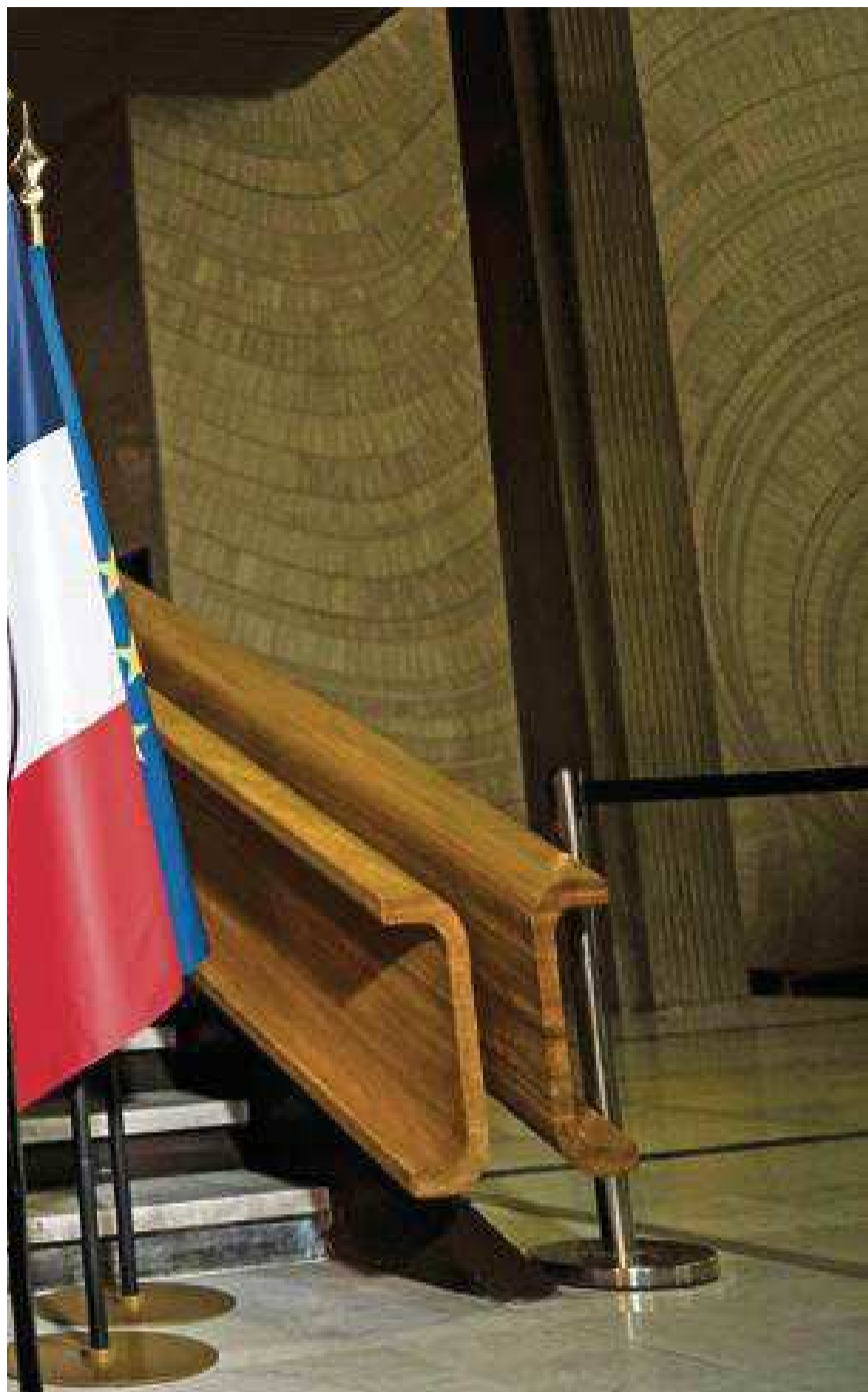
« Sorte de collision » Pour le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, ex-La République en marche (LRM) qui avait été missionné en 2017 pour incarner le volet « intégration » du projet de loi asile et immigration, ce texte enterre les promesses d'« en même temps » du macronisme. « Ce n'est ni une loi contre le terrorisme ni une loi sur la laïcité, estime-t-il. On essaie de faire entrer dans le droit des concepts bancals, c'est un texte idéologique qui vise uniquement à faire de l'affichage. » Pour lui, le projet, qui vise l'islam sans le nommer, entretient une ambiance « très macarthyste ».

Le dévoilement du texte, avant même sa présentation officielle en conseil des ministres le 9 décembre, tombe en plein débat sécuritaire à l'Assemblée autour de la proposition de loi pour une sécurité globale. Un cadre de LRM reconnaît « une sorte de collision » dans la communication politique, et se dit « surpris » que les ministres n'aient pas attendu le vote des députés vendredi. D'autant que sur ce créneau, le ministre de l'intérieur, fidèle à ses accents sarkozystes, a la main lourde, montant à l'estraade pour défendre l'honneur des policiers à la moindre question sur la limitation des libertés. Au sein du parti, certains redoutent une surenchère de M. Darmanin. « Il faut que Gérard Darmanin se mette dans le même état d'esprit que le chef de l'Etat : il n'a pas besoin de jouer au premier flic de France pour porter la promesse d'efficacité et d'équilibre de ce texte sans la rabaisser ! », estime ce même cadre.

Le télescopage des deux textes n'est pas que formel. L'un comme l'autre entendent légiférer contre la diffusion d'images ou d'éléments identifiants visant, pour l'un, les forces de l'ordre, pour l'autre, les personnes « dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public », à l'instar du professeur Samuel Paty, mis en cause sur les réseaux sociaux avant son assassinat à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) le 16 octobre.

A l'Assemblée, l'article 24 a déclenché un tollé parmi les syndicats de journalistes et les défenseurs des libertés publiques, et sa rédaction est contestée au sein même de LRM. Quant au texte sur les séparatismes, l'avis du Conseil d'Etat devrait faire office de premier test. Pour ses détracteurs, comme le député Aurélien Taché, cela ne fait pas de doute : il « sera censuré de toute part ».

JULIE CARRIAT



Le président de la République et le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, à la préfecture de Bobigny (Seine-Saint-Denis), le 20 octobre.

JULIEN MUGUET
POUR «LE MONDE»

LE GOUVERNEMENT A RENONCÉ À L'IDÉE D'OBLIGER LES ASSOCIATIONS GÉRANT UN LIEU DE CULTE À S'INSCRIRE DANS LE RÉGIME SPÉCIFIQUE ÉTABLI PAR LA LOI DE 1905

les peuvent recevoir des dons et legs exemptés de droits de mutation et elles sont exonérées de la taxe foncière.

Diocèses, églises, temples, synagogues sont pour la plupart administrés par des associations loi 1905. En revanche, plus de 90 % des mosquées ont choisi le régime très souple de la loi de 1901. Les obligations de transparence y sont minimales, les sources de financement moins contrôlées. En outre, ces associations loi 1901 peuvent avoir des activités éducatives, sociales, culturelles. Elles peuvent recevoir des aides publiques.

Le projet de loi durcit les obligations de celles qui auront opté pour le maintien du régime de 1901. Elles devront, notamment, transmettre à l'administration, chaque année, leurs comptes certifiés, si elles délivrent des reçus fiscaux. Leurs comptes devront distinguer ce qui relève du culte des autres activités (culturelles, enseignement...). En revanche, il semble qu'elles auront toujours accès à la garantie d'emprunt et aux baux emphytéotiques par lesquels les mairies facilitent la construction des mosquées.

Le projet retouche aussi la loi de 1905. Une « clause anti-putsch » vise à affermir la gouvernance des associations culturelles et à éviter que des groupes minoritaires n'en prennent le contrôle. Un organe délibérant devra approuver l'adhésion de tout nouveau membre, la modification des statuts ou encore le recrutement d'un ministre du culte. Les dons étrangers de plus de 10 000 euros devront être déclarés, et le préfet pourra s'y opposer.

La qualité culturelle des associations loi 1905 devra désormais être « constatée » au préalable par le préfet, décision valable cinq ans. Les obligations comptables de ces associations sont renforcées, en particulier lorsqu'elles reçoivent de l'argent de l'étranger. Les sanctions à leur manquement sont accrues. Elles pourront détenir et exploiter des immeubles de rapport obtenus par legs ou par don. Mohammed Moussaoui, le président du Conseil français du culte musulman, voit dans l'exploitation de biens immobiliers une possibilité de ressource pérenne pour les mosquées. Mais il militait pour que les associations puissent acquérir ces biens, peu de musulmans étant en mesure de faire de tels dons ou legs. Il ne l'a pas obtenu.

Enfin, la peine en cas de provocation à la haine ou à la violence commise dans un lieu de culte est portée à sept ans de prison. Les préfets pourront fermer administrativement, pour un temps, un lieu de culte où aurait été tenu un discours de haine. ■

CÉCILE CHAMBRAUD
ET JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Dupond-Moretti propose la comparution immédiate pour la haine en ligne

CINQ MOIS après l'échec de la loi Avia sur la haine en ligne, sèchement retoquée par le Conseil constitutionnel, le garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, a soumis mercredi 18 novembre au Conseil d'Etat une nouvelle proposition destinée à réprimer plus efficacement ce fléau. Ce texte a été élaboré à l'issue d'une trentaine de rencontres menées par le ministre de la justice notamment avec des magistrats, avocats, journalistes ou policiers à la demande du président de la République après l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre.

L'idée est de pouvoir réprimer plus rapidement la diffusion dans l'espace public, notamment sur les réseaux sociaux, de messages de haine. Les auteurs des faits les plus graves devraient ainsi pouvoir être renvoyés en comparution immédiate devant un tribunal correctionnel.

Avec cette proposition, M. Dupond-Moretti cherche à éviter deux écueils dans ce domaine ultrasensible qui touche à la liberté d'expression. Laisser à des entreprises privées – les opérateurs de plate-forme –, le pouvoir de décider quels sont les contenus licites ou non, ce qui était le risque de la loi Avia. Toucher à la loi de 1881 sur la liberté de la presse pour en sortir les infractions d'incitation à la haine, au racisme ou à l'antisémitisme, comme le recommandent Catherine Champrenault, procureure générale de Paris, ou certaines associations telle la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), risquait de déstabiliser un édifice protecteur de droits fondamentaux.

« Le garde des sceaux a souhaité préserver l'intégrité du travail des journalistes », explique-t-on Place Vendôme. Officiellement donc, on ne touche pas à la loi de 1881 et à son article 24 qui vise notamment à réprimer les personnes qui auront « provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à

l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Les médias exclus

Techniquement, c'est par un ajout au code de procédure pénale, que les infractions listées à l'article 24 pourront faire l'objet d'une procédure de comparution immédiate sauf lorsque l'auteur dépend hiérarchiquement d'un « directeur de publication ». Autrement dit, les médias papiers ou en lignes, audiovisuels ou sur les réseaux sociaux, gratuits ou payants continuent de relever de la procédure pénale prévue par la loi de 1881.

L'objectif est de couper court au sentiment d'impunité que certains diffuseurs de haine peuvent avoir en raison des délais de procédure. Actuellement, les personnes poursuivies pour ce type de délit devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris sont convoquées pour des audiences fin 2021 ou début 2022. « Il s'agit, pour les faits plus graves, de recourir à la comparution immédiate pour mettre un coup d'arrêt sans pour autant alourdir les peines encourues », explique-t-on à la chancellerie. La peine maximale est d'un an de prison et 45 000 euros d'amende. Selon le ministère de la justice, 145 procédures ont été poursuivies devant les tribunaux correctionnels en 2019 pour des délits de l'article 24 de la loi de 1881.

Si le texte soumis au Conseil d'Etat dans le cadre d'une saisine rectificative obtient son aval, il sera intégré au projet de loi « confortant les principes républicains ». Parallèlement, le ministère de la justice annonce que le parquet de Paris verra ses moyens renforcés début 2021 pour constituer une équipe spécialisée sur ces infractions en ligne, en relation avec la plate-forme de signalement Pharos. ■

J.-B.J.

Dorénavant, pourra être dissoute une association qui incite « à des agissements violents », motif qui n'existait pas jusqu'alors.

Des mesures sur les héritages et la polygamie Pour éviter qu'un enfant, notamment une fille, ne soit désavantagé lors d'un héritage, le texte protège mieux les héritiers réservataires sur les biens situés en France lorsqu'une loi étrangère est applicable à la succession.

La situation de polygamie devient un motif de refus ou de retrait de « tout document de séjour ». Les pensions de réversion ne pourront plus être versées qu'à un seul conjoint survivant. Les professionnels de santé se voient interdire d'établir un certificat de virginité, sous peine d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.

Dans le but de lutter contre les mariages forcés, un officier d'état civil qui aurait « un doute » sur le caractère libre du consentement doit s'entretenir séparément avec les époux et, si le doute persiste, saisir le procureur de la République

Limitation de la scolarisation à domicile Les enfants de 3 à 16 ans ne pourront plus

être instruits à la maison, sauf exception soumise à l'accord de l'administration et accordée pour un an. Pour s'assurer de l'application de cette obligation, chaque enfant d'âge scolaire aura un identifiant national. Le contrôle sur les établissements privés hors contrats sera renforcé. Une fermeture administrative pourra être prononcée contre les établissements de fait et les établissements privés qui n'auraient pas rempli leurs obligations.

Des ajustements concernant l'exercice du culte Le gouvernement a renoncé à l'idée d'obliger les associations gérant un lieu de culte à s'inscrire dans le régime spécifique établi par la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat. Ces associations culturelles sont dotées d'un régime plus contraignant en matière de gouvernance et de transparence. Les principaux actes de gestion financière de leurs dirigeants doivent être approuvés par une assemblée générale annuelle et l'association est soumise au contrôle du ministère des finances. Contrairement aux associations relevant de la loi de 1901, elles ne peuvent recevoir de subvention publique. En revanche, elles seu-

La création d'un « conseil national des imams » en discussion

Le président de la République a reçu à l'Élysée, mercredi 18 novembre, les représentants du Conseil français du culte musulman

Le plan d'Emmanuel Macron contre le « séparatisme islamiste » se précise. Alors que le projet de loi « confortant les principes républicains » a été transmis, mardi 17 novembre, aux présidents des deux Chambres du Parlement, le chef de l'Etat a reçu à l'Élysée, mercredi, en fin d'après-midi, les représentants du Conseil français du culte musulman (CFCM) pour aborder la question de la formation des imams et de leur certification. Un sujet épineux puisque, selon un proche de M. Macron, « le fait d'avoir des imams autoproclamés a pu créer des troubles à l'ordre public ».

Le CFCM est donc venu avec une proposition à soumettre au président de la République et au ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, lui aussi présent lors de ce rendez-vous : créer un « conseil national des imams ». Une sorte de conseil de l'ordre,

qui définirait des critères d'éligibilité afin de pouvoir devenir imam et délivrerait des cartes officielles aux personnes concernées. Si l'Élysée assure ne pas se mêler de ce projet au nom du respect du principe de laïcité, la suggestion avancée mercredi est considérée par un proche d'Emmanuel Macron comme « intéressante et aboutie ». « Le conseil pourrait révoquer la carte d'imam en cas de manquements », croit savoir un conseiller.

Tiraillements entre fédérations L'idée d'une forme d'homologation des imams et de leur formation a été mentionnée par Emmanuel Macron dans son discours des Mureaux, dans les Yvelines, le 2 octobre. Il avait alors donné « six mois » au CFCM pour organiser une labellisation des formations religieuses, une certification des imams et pour rédiger une charte dont le non-

respect entraînerait la révocation de l'imam. Un épisode parmi d'autres donne une idée de la difficulté qu'ont les fédérations musulmanes à se mettre d'accord. En mars 2017, déjà sous la pression du gouvernement dans le sillage des attentats, la précédente direction du CFCM avait fini par rédiger une telle charte. Mais il a suffi que son président d'alors l'annonce pour qu'aussitôt une bonne partie des fédérations s'en désolidarisent, ruinant le travail accompli. Or, il se trouve que, depuis trois semaines, le CFCM est de nouveau en proie aux tiraillements entre fédérations, qui ont réagi en ordre dispersé aux appels au boycottage des produits français après l'assassinat de Samuel Paty.

L'hypothèse d'un conseil des imams qui régulerait l'accès à la fonction pose, en outre, d'avantage de questions qu'elle n'apporte de réponses, chaque mos-

quée étant en effet libre de recruter qui bon lui semble pour exercer ce ministère.

Dans ce contexte, qui peut donner au CFCM le monopole d'une certification des imams, qui, de toute façon, n'existe pas ? En quoi les mosquées se sentiraient-elles concernées par ce label ? D'autant que les pouvoirs publics ne peuvent pas s'impliquer trop loin dans cette question proprement culturelle sans enfreindre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Lors de l'entretien de mercredi, Emmanuel Macron a aussi demandé aux représentants du CFCM de travailler avec le ministère de l'intérieur à une charte des valeurs républicaines, qui engagerait l'ensemble de ses membres. « Le président n'exclut pas que certaines fédérations [du CFCM] ne signent pas cette charte. Il a dit qu'il en tirerait toutes les conséquences », rapporte

un proche. Si l'Élysée dit se féliciter du travail accompli ces dernières semaines par le CFCM, le chef de l'Etat a tout de même tenu un « discours de vérité » à ses représentants, selon la présidence de la République. « Il faut sortir des ambiguïtés, avoir une adhésion massive des différentes fédérations aux valeurs de la République », leur a ainsi déclaré M. Macron. « Il faut un islam dans la République, qui fait la séparation entre le religieux et le politique, et qui se sorte de l'influence étrangère », juge-t-on au sommet de l'Etat.

Mise en garde

Cette mise en garde résume toute l'ambiguïté de la partie qui se joue. Parmi les fédérations du CFCM qui étaient représentées à cette rencontre, cinq sont liées à l'Algérie, au Maroc ou à la Turquie. D'autres sont soupçonnées par l'exécutif « d'ambiguïtés » envers

« les valeurs de la République », au premier rang desquelles Musulmans de France (ex-Union des organisations islamiques de France - UOIF, proche des Frères musulmans) et les deux fédérations liées à la Turquie. « Nous n'avons pas reçu les islamistes à l'Élysée, mais le CFCM, avec l'ensemble de ses fédérations, parmi lesquelles il peut y avoir des personnes avec des propositions ambiguës », défend un proche d'Emmanuel Macron, qui cherche à tuer dans l'œuf toute polémique éventuelle sur le sujet.

Un nouveau rendez-vous sous le même format est prévu dans deux semaines pour faire un point sur l'avancée du travail sur la charte des valeurs républicaines. Une rencontre qui doit avoir lieu à quelques jours de la présentation du projet de loi en conseil des ministres, prévue le mercredi 9 décembre. ■

CÉ. C. ET OLIVIER FAYE

Un « isolement obligatoire » à l'étude

Le gouvernement réfléchit à un durcissement des règles pour les personnes positives au SARS-CoV-2

ENQUÊTE

A la réception, derrière la paroi en Plexiglas, un mot de bienvenue attend les clients. Il s'étale en lettres noires sur une *light box*, ces boîtes lumineuses qui ornent les chambres des ados : « #Allsafe Mercure ». Port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à tous les étages, désinfection régulière des ascenseurs et des sanitaires, nettoyage à fond des chambres et du linge de lit, sens de circulation marqué au sol par des flèches... « Nos hôtels sont capables de garantir des normes d'hygiène quasiment aussi élevées que celles des hôpitaux », assure Matthieu Menal, le directeur du Mercure de la porte d'Orléans, à Paris. Le label « Allsafe » a été validé par Bureau Veritas [spécialisé dans la certification], qui a contrôlé tous nos process. Ce ne sera pas ici qu'il y aura des contaminations. »

Et pour cause. Hormis quelques employés, l'hôtel quatre étoiles est désespérément en panne de clients, à l'instar de son bar et de son restaurant, fermés depuis le début du reconfinement, vendredi 30 octobre. Quand on demande à M. Menal quel est le taux de remplissage actuel de son établissement, un grand soupir s'échappe du masque chirurgical : « Difficile de partager là-dessus, disons qu'il est très faible. » Au point que le directeur vient de décider de fermer l'Ibis, juste à côté, également déserté.

En mai, quelques jours après la fin du premier confinement, *Le Monde* avait déjà rendu visite à M. Menal dans son hôtel de la porte d'Orléans. Fermé depuis le 19 mars, son établissement avait eu le droit de « rouvrir » avant les autres pour pouvoir accueillir des clients pas comme les autres : des patients atteints du Covid-19 dont l'état de santé ne nécessitait pas d'hospitalisation.

Trois étages (soit 65 chambres sur un total de 188) avaient été réaménagés selon « un protocole très strict » pour héberger les malades pendant une durée d'une à deux semaines. Derrière son comptoir, pas encore protégé par du Plexiglas mais enrubanné de film plastique, Félix, le réceptionniste, attendait son premier « client » atteint du Covid-19. Il n'est jamais venu. Au bout de quatre semaines, l'expérience a pris fin.

« Associer les élus locaux »

L'hôtel était le dernier maillon du dispositif Covisan mis en place par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour casser les chaînes de transmission en isolant les personnes potentiellement contaminantes jusqu'au sein des familles. Le patron du groupe Accor, Sébastien Bazin, avait annoncé la mise à disposition de « plus de trois cents hôtels ». L'expérimentation devait essayer dans toute la France avec un objectif : éviter que le déconfinement ne débouche sur une deuxième vague.

Son échec illustre celui, plus global, de la stratégie d'isolement à l'œuvre dans le pays. Dans le fameux triptyque « tester, tracer, isoler », c'est le volet qui fonctionne le moins bien. Un doux euphémisme pour Philippe Juvin, le chef des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou, à Paris : « Aujourd'hui, dans les faits, il n'y a pas d'isolement. Ça ne sert à rien

de tester des millions de Français si c'est pour ensuite les renvoyer chez eux lorsqu'ils sont positifs et infecter leur entourage. » Pour le professeur Juvin, il faut « proposer des alternatives », comme l'hébergement en hôtel, dont la piste a, selon lui, été trop rapidement abandonnée.

« Les Français sont raisonnables, si on leur propose des chambres d'hôtels, ils iront. Mais il faut leur expliquer et associer les élus locaux, estime celui qui est aussi maire (Les Républicains) de La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine). L'expérience Covisan a duré quelques semaines seulement, c'est tombé d'en haut, sans impliquer les maires. Je n'ai jamais reçu d'instruction, ni en tant que chef des urgences, ni comme élu. Il fallait être détecté privé pour savoir où ça se passait et dans quelles conditions. »

Chef du service de parasitologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Renaud Piarroux est à l'origine de Covisan : « Les gens n'ont pas envie d'aller à l'hôtel. Et encore moins durant ce deuxième confinement où personne n'est vraiment coincé. » L'épidémiologiste rappelle que l'hôtel (« un coup de com' du patron d'Accor ») était, dès le départ, « seulement une option » proposée par les équipes de Covisan aux personnes ne pouvant pas organiser leur isolement à domicile. Il n'en reconnaît pas complètement à repenser. Avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), il vient de préparer une note à l'attention du ministère de la santé pour « une autre approche du contact tracing ».

La recherche des personnes ayant été en contact avec des cas positifs est assurée par les « brigades » de l'Assurance-maladie et des agences régionales de santé.

« AUJOURD'HUI, IL N'Y A PAS D'ISOLEMENT. ÇA NE SERT À RIEN DE TESTER DES MILLIONS DE FRANÇAIS SI C'EST POUR ENSUITE LES RENVOYER CHEZ EUX »

PHILIPPE JUVIN
chef des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou, à Paris

« Aujourd'hui, les gens reçoivent un SMS pour leur demander de s'isoler, ça ne peut pas marcher. En revanche, si vous prenez le temps de discuter pour expliquer que le but n'est pas de les isoler, eux, mais le virus pour ne pas le transmettre à leurs proches en faisant chambre à part à la maison ou en renonçant à la pause-café avec les collègues pendant dix jours, alors vous devenez beaucoup plus efficace », poursuit le professeur Renaud Piarroux. C'est en tout cas le message qu'il s'efforce désormais de faire passer aux équipes de Covisan et à ses étudiants en médecine. « Le mot isolement, ça fait un peu peur », admet l'infectiologue.

Pour le député (MoDem) du Haut-Rhin Olivier Becht, c'est au contraire « la peur du gendarme » qui fait défaut à la doctrine française pour combattre l'épidémie : « On est en France, pas au Japon. Sans sanction, pas d'effet. » Le président du groupe parlementaire Agir ensemble, qui regroupe vingt députés de la majorité, a écrit au gouvernement pour lui demander la mise en place d'un « contrôle coercitif » : rendre l'isolement obligatoire (quatorze jours pour les personnes positives, une semaine

pour les cas contacts), avec une amende de 10 000 euros en cas de non-respect. Le député rappelle que des pays européens se sont déjà engagés dans cette voie : « Les sanctions peuvent aller jusqu'à 600 000 euros en Espagne, voire des peines de prison en Italie. »

Il plaide pour des « visites aléatoires des forces de l'ordre ou de l'Assurance-maladie, comme elle le fait parfois pour les arrêts de travail ». Au ministère de l'Intérieur, on renvoie vers Matignon. A l'Assurance-maladie, on assure que sa mission actuelle n'est « pas de vérifier si les assurés respectent les règles d'isolement mais d'identifier les chaînes de contamination ».

« Le but n'est pas de fliquer les Français ni de les massacrer avec des amendes mais d'être suffisamment dissuasif pour empêcher qu'une personne positive ne sorte de chez elle et contribue à propager le virus », se défend Olivier Becht. Il faut changer de stratégie sinon on va continuer à enchaîner confinement, déconfinement, confinement... Ce n'est pas tenable dans la durée. » Le député alsacien propose de « réquisitionner » des hôtels et de faire appel au service civique pour porter assistance aux personnes isolées à domicile.

« Question constitutionnelle »

Cette approche coercitive se heurte à la question des libertés publiques. « Au lieu de priver de liberté toute la population, mieux vaut limiter celle des malades en les mettant en quarantaine dans des hôtels pendant une semaine ou deux, estime M. Becht, magistrat de formation. C'est comme ça que les pays d'Asie, y compris des démocraties comme la Corée du Sud ou Taïwan, ont jugulé la contagion. »

Le ministre de la santé, Olivier Véran, s'est dit « pas intimement convaincu » par cette approche :

« Cela n'a jamais été fait dans l'histoire de notre pays, y compris pour des maladies très infectieuses comme la tuberculose. » A Matignon, toutefois, selon nos informations, on n'exclut pas la mise en place de « mesures coercitives ». « Rendre obligatoire l'isolement est une option qu'on travaille juridiquement. C'est sur la table », indique-t-on dans l'entourage du premier ministre.

Lors de son audition devant la commission d'enquête sur la gestion de la crise, mardi 17 novembre, Jean Castex a cependant indiqué qu'une telle approche se heurterait à une « mentalité de nos concitoyens ». Les arbitrages devraient être rendus « dans les prochaines semaines ». Au sujet des sanctions, « on regarde ce qui se pratique à l'étranger mais aucun pays n'a trouvé la martingale. Surtout, cela pose une question constitutionnelle et démocratique ». Comprendre : si cette piste était retenue, il faudrait en passer par la loi et un débat au Parlement.

Avant de « sortir l'artillerie lourde », l'exécutif continue à privilégier une approche fondée sur « le volontariat et le civisme ». Dans son allocution du 12 novembre, Jean Castex en avait appelé, « au-delà des contrôles », « au civisme de chacun » pour le respect du confinement. Dans la communauté enseignante, des professeurs s'indignent du comportement de « certains parents qui préfèrent envoyer leurs enfants à l'école alors qu'ils sont positifs ou cas contacts pour pouvoir travailler plus tranquillement à la maison ».

Dans l'entourage du premier ministre, on reconnaît avoir péché sur « la pédagogie ». « L'isolement est la question la plus compliquée, admet-on au sein de l'exécutif. On travaille à une nouvelle stratégie : tester, alerter, pro-

téger. » Au passage, un changement sémantique s'est opéré : « isoler » a été remplacé par « protéger », moins anxiogène.

Congé rémunéré

Dès septembre, le conseil scientifique alertait sur le « non-respect des mesures d'isolement par une partie (...) possiblement importante des personnes atteintes par le virus ou contacts à risque [qui] fragilise notre capacité à maîtriser les chaînes de transmission ». Mise en place par le gouvernement pour l'orienter dans la gestion de la crise sanitaire, l'instance ne soutient pas pour autant une approche plus contraignante.

« Notre position n'est absolument pas d'appeler à des mesures coercitives. Au contraire, assure Laëtitia Atlani-Duaault, une de ses membres. Nous demandons la mise en œuvre d'une vraie stratégie faite de devoirs (l'auto-isolement à domicile) et de droits, couplant une stratégie de communication adaptée et surtout des mesures d'incitation et de compensation. » Parmi ces droits, celui de demander un congé rémunéré pendant la période d'isolement ou la prise en charge de services à domicile comme la livraison de repas.

Pour accroître l'acceptabilité de l'isolement, le gouvernement s'est rangé derrière l'avis du conseil en réduisant, en septembre, la période de quarantaine de deux semaines à une semaine. Il n'a en revanche pas suivi ses recommandations sur des mesures incitatives. Il écarte aussi le recours aux hôtels : « C'est une mesure qui peut susciter une résistance et donc s'avérer contre-productive. » Le réceptionniste du Mercure de la porte d'Orléans n'est pas prêt de voir arriver son premier client atteint du Covid-19. ■

STÉPHANE MANDARD



Une équipe du dispositif Covisan, mis en place par l'AP-HP, en partance pour une visite à domicile, à Paris, le 21 avril. RAFAEL YAGHOZADEH POUR « LE MONDE »

L'événement

MACRONIE

Une loi ultrasécuritaire en service commandé

La proposition de loi sur la « sécurité globale » arrive aujourd'hui à l'Assemblée. L'Humanité décortique 4 points clés de ce projet autoritaire, qui porte atteinte aux libertés.

La proposition de loi sur la « sécurité globale » arrive ce mardi dans l'Hémicycle. Soutenu par le ministre Gérard Darmanin, le texte de LaREM décline en 32 articles les orientations très sécuritaires du gouvernement. Du floutage obligatoire des agents à la surveillance généralisée de l'espace public, en passant par le renforcement de la police municipale, la loi inquiète les organisations de défense des libertés publiques. Car son objectif est simple : restreindre les images de policiers en opération, mais faciliter la diffusion d'images produites par les policiers pour contrôler le récit des événements. Décryptage.

1 LIMITER LES IMAGES DE VIOLENCES POLICIÈRES

L'article 24 de la proposition de loi concentre les tensions. Et pour cause : diffuser sur les réseaux sociaux des images de policiers en opération, dans l'intention de nuire à leur « intégrité physique ou psychique », sera passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. La mesure a immédiatement suscité de vives inquiétudes. Le but du texte, alerte le Syndicat de la magistrature, est « de faire encore reculer le contrôle démocratique sur ce qui se joue, les forces de l'ordre devenant finalement les seules à échapper aux honneurs des caméras ».

Le ministre Gérard Darmanin, lui, ne cesse de répéter qu'« on pourra toujours filmer des policiers en manifestation. En revanche, il sera impossible de diffuser ces vidéos de manière malveillante, sinon vous serez sanctionné », a-t-il encore affirmé au Parisien dimanche. Il se garde bien de

dire que l'obligation de flouter les policiers et la sanction possible en cas de non respect risquent de dissuader les personnes de filmer. D'autant que « l'intention est une notion sujette à interprétation et qu'il est difficile de caractériser, pointe Reporters sans frontières. Toutes les images montrant des policiers identifiables (...) pourraient se voir accusées de chercher à nuire à ces policiers. Pour les journalistes, l'aléa judiciaire est réel, et le risque de condamnation existe ». Sans compter, rappelle le député PCF Stéphane Peu, que « la police républicaine, au service de tous les citoyens, doit être bien identifiée et identifiable ».

Le corapporteur du texte LaREM Jean-Michel Fauvergue ne fait pas mystère de la visée de cette disposition : il s'agit de « reprendre le pouvoir dans la guerre des images ». Pour y parvenir, la proposition de loi entérine l'anonymisation rampante des policiers à l'œuvre depuis des années. Pour faire passer la pilule, l'élu macroniste a introduit en commission un amendement pour que le numéro d'immatriculation individuel (RIO) reste identifiable. Problème : nombreux sont ceux à ne pas respecter l'obligation de le porter. Et reprenant à son compte l'argumentaire des syndicats policiers, Gérard Darmanin défend cette mesure visant à protéger les agents des insultes et autres agressions. Si les menaces à leur encontre ne font aucun doute, aucun chiffre, aucune étude ne permet d'attester que celles-ci ont un lien avec la diffusion d'images sur les réseaux sociaux.

2 LES CAMÉRAS-PIÉTONS, UN MOYEN DE COMMUNICATION

Si le texte favorise l'anonymisation des policiers, il propose a contrario une surveillance massive des personnes en temps

LA FRANCE CRITIQUÉE PAR L'ONU

Dans un courrier daté du 7 novembre adressé à Emmanuel Macron, l'ONU estime que cette loi va entraîner « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ».

450

C'est le nombre d'amendements déposés en commission des Lois sur le texte.



Le texte de loi propose une surveillance massive des personnes en temps réel, via les drones. Ces

réel, via les drones ou les caméras-piétons. Sur l'utilisation de ces dernières par les policiers municipaux, une circulaire du ministère de l'Intérieur du 14 mars 2019 prévoit que les agents ne « peuvent avoir accès directement aux enregistrements auxquels ils procèdent ». Désormais, ils auront le droit de regarder les images qu'ils tournent. Même au sein de la majorité, des inquiétudes se font jour. Le député LaREM Sacha Houlié a déposé en commission un amendement visant à supprimer cette disposition, car « la captation en question perdra de sa force probante, la bonne foi de l'agent pouvant être remise en question ». Pour les élus du groupe Libertés et territoires Paul Molac et Jean-Félix Acquaviva, cette mesure pourrait permettre « d'adopter la même version des faits en cas de poursuite et (de) chercher à cacher des manquements de la part des forces de l'ordre ».

Autre point inquiétant : ces mêmes enregistrements pourront être transmis en direct au poste de commandement. « Cette transmission en temps réel est très grave (...) Le centre de commandement pourra informer en direct les agents de terrain sur l'identité

des militant.e.s sur les lieux de la manifestation », a estimé la France insoumise dans un amendement rejeté. Enfin, ces enregistrements, jusqu'à présent exploités à des fins judiciaires, serviraient à « l'information du public sur les circonstances de l'intervention ». Cet outil de surveillance se transformerait ainsi en moyen de communication à destination du public, conformément à la stratégie déployée depuis les gilets jaunes par la préfecture de police de Paris sur son compte Twitter. Inquiète, la Défenseure des droits, Claire Hédon, estime dans un avis rendu le 5 novembre que « ces dispositions sont susceptibles de porter atteinte au droit au respect de la vie privée ».

3 LA SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE DE L'ESPACE PUBLIC

À y regarder de plus près, l'article 22 sur les drones s'inscrit aussi dans cette volonté de renforcer l'appareil répressif. Au nom de la lutte contre l'insécurité, la loi favorise l'élargissement de leur utilisation. Le texte

LE RN SATISFAIT

Le parti d'extrême droite soutient la proposition de loi de la majorité. En particulier le floutage obligatoire des policiers, qui est « une bonne mesure », selon Jordan Bardella, même s'il juge qu'elle reste « dérisoire » face au « sentiment d'impunité » de ceux qui « s'en prennent aux forces de l'ordre ».



enregistrements pourront être transmis en direct au poste de commandement. A. Robert/SIPA

prévoit ainsi un champ d'intervention allant de la lutte antiterroriste à la simple zone de deal, mais aussi à la surveillance des manifestations. Ce qui constitue une arme de dissuasion massive car lourde de conséquences pour les manifestants. « La surveillance par drones permet aussi, plus simplement, de suivre la trace n'importe quel individu "dérangeant" repéré au cours d'une manifestation, afin de diriger les forces aux sols pour le malmener », s'inquiète l'association de défense des libertés numériques la Quadrature du Net. Mais surtout, le texte donne un cadre juridique à l'usage des drones, jusqu'ici mal encadré, après que ceux de la préfecture de police de Paris ont été cloués au sol pendant le confinement par le Conseil d'Etat. Par ailleurs, de quelles garanties disposent les personnes concernant le respect de leurs données personnelles ? Aucune, alertent la Quadrature du Net et 64 organisations, dont la LDH et le Syndicat des avocats de France, pour qui le déploiement massif de ces drones et des caméras mobiles entraînerait « une capacité de surveillance généralisée de l'espace public ».

4 L'ABANDON DE MISSIONS RÉGALIENNES

Dernière aggravation inquiétante, le transfert de compétences régaliennes aux policiers municipaux et aux agents de sécurité privée. Les infractions, comme la conduite sans permis, la vente à la sauvette, les squats de hall d'immeuble, les ventes de stupéfiants, l'occupation de bâtiments ou les tags, seront désormais constatées et verbalisées par les agents municipaux, et non par la police nationale. Ce transfert de compétences, outre qu'il fait reposer sur les communes des missions dévolues à l'Etat, met ces politiques à la merci des arbitrages des maires, ouvrant la porte à une inégalité de traitement. « Chaque maire décide de la doctrine d'emploi du service qu'il a mis en place en fonction des moyens dont dispose sa commune », rappelle Stéphane Peu (PCF), inquiet de voir se renforcer une « sécurité des riches et une sécurité des pauvres ». « Les villes populaires risquent encore d'être les grands perdants », se déssole-t-il. ●

LOLA RUSCIO

« I L Y A URGENCE À REDEVELOPPER UNE POLICE RÉPUBLICAINE, RESPECTUEUSE DES DROITS ET LIBERTÉS, SOUMISE À UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE INDÉPENDANT », ESTIME LE PCF.

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME ALERTE

Alors que les députés se penchent à partir de ce mardi sur la loi « sécurité globale », la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), chargée de conseiller gouvernement et Parlement, a estimé, dans un communiqué en fin de semaine dernière, que « la banalisation de l'exception sur « les procédures législatives » abîme profondément le débat démocratique. « On ne compte plus les projets et propositions de loi adoptés en procédure accélérée », a sévèrement critiqué l'autorité administrative indépendante, en allusion à la décision du gouvernement d'engendrer une telle procédure sur ce texte important. La CNCDH dénonce également le choix du gouvernement de soutenir une proposition de loi, au lieu de présenter lui-même un projet de loi : « En n'assumant pas directement le choix de ces nouvelles orientations sécuritaires, (...) le gouvernement prive le Parlement et la société d'un débat sur leur impact ainsi que de l'expertise juridique du Conseil d'Etat. » Et l'autorité indépendante regrette de surcroît que le pouvoir ne la consulte pas sur cette réforme. Selon elle, ce projet « redessine » pourtant « de manière très préoccupante les contours d'une "nouvelle donne" sécuritaire ».

L'événement

Un député Raid dingue du sécuritaire musclé

Architecte de la loi, Jean-Michel Fauvergue a été à la tête de l'unité d'élite de la police avant de céder aux sirènes macronistes et de se faire élire en Seine-et-Marne en 2017.

Jean-Michel Fauvergue a eu deux vies et l'une découle de l'autre. La première, celle de commissaire de police puis de patron du Raid, lui a valu ses principaux faits d'armes, sa renommée médiatique, sa Légion d'honneur. L'autre, une vocation tardive de député LaREM, lui conduit maintenant à bâtir la loi « sécurité globale », qui vise à renforcer drastiquement les pouvoirs de la police au détriment des libertés individuelles. Fan de kung-fu au point d'y avoir consacré un livre, Jean-Michel Fauvergue, 63 ans, collectionne sur son CV les lignes du parfait « M. Sécurité » : d'abord commissaire de police, il devient en 1994 directeur des GIPN (unités d'élite de la police depuis incorporées au Raid), passe une partie de sa carrière en Guyane, où il est directeur départemental de la sécurité publique, puis est propulsé en 2013 patron du Raid.

La Macronie avait besoin de quelqu'un susceptible de peser dans la police

C'est à la tête de ce dernier qu'il se fait un nom. En janvier 2015, il dirige l'assaut, avec l'aide de la brigade de recherche et d'intervention (BRI), contre Amedy Coulibaly à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. En novembre de la même année, il est présent lors de l'opération au Bataclan et pilote ensuite l'assaut contre l'appartement d'un des terroristes du 13 novembre, Abdelhamid Abaaoud. Intervention mal menée, violente et confuse pour laquelle Jean-Michel Fauvergue essuie de vives critiques. Il ne sera débarqué de son poste qu'en mars 2017. Qu'à cela ne tienne. Un mois plus tard,

En 2019, il ose dire qu'il faut « oublier l'affaire Malik Oussekin ».

Emmanuel Macron installé à l'Élysée, En marche l'investit candidat à la députation en Seine-et-Marne. Une nouvelle « prise de guerre » issue de la « société civile » pour la Macronie, qui avait besoin de quelqu'un susceptible de peser dans la police. Confortablement élu, il devient dans l'Hémicycle son promoteur zélé, tout comme des lois découlant de l'état d'urgence. Et qu'on ne vienne pas lui parler de « violences policières ». Jean-Michel Fauvergue n'aime pas l'expression, considérant qu'il y a « des violences illégitimes et des violences légitimes ». Par exemple, lui prône le « contact » avec les « casseurs » lors des interventions en manifestation. Le 30 avril 2019, c'est en défendant cette ligne dure face aux gilets jaunes qu'il dérape, jugeant qu'il faut « oublier l'affaire Malik Oussekin », du nom de cet étudiant matraqué à mort par la police parisienne en 1986 durant les mobilisations contre la loi Devaquet. Une affaire qui aurait conduit la police, depuis, à trop de prudence et de mollesse, selon le député. L'histoire, elle, retiendra Malik Oussekin, sans doute moins Jean-Michel Fauvergue. ●

CYPRIEN CADDEO